DERNIÈRE ÉDITION 2

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13091 – 6 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | DIMANCHE 1er-LUNDI 2 MARS 1987

Le coup d'éclat de M. Pérès

M. Pérès a tenu parole. En cédant la direction du gouvernement, en octobre dernier, à son rival de droite, M. Itzhak Shamir, pour occuper le portefeuille des affaires étrangères, le dirigeant travailliste avait assuré qu'il entendait vraiment conduire la diplomatie d'Israël – et poursuivre la recherche de la paix dans la région. Il vient de le faire avec éclat à l'occasion d'une visite officielle au Caire. Celle-ci s'est soldée, vendredi 27 février, par la publication d'un communiqué commun israélo-égyptien appelant à la tenue cette année d'une conférence internationale sur la paix « conduisant à des négociations directes entre toutes les parties concernées sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies ».

C'est la première fois qu'Israël se prononce ainsi en faveur d'une telle conférence. Or, pour le parti de M. Shamir (le Likoud), le sujet est tabou, à plus d'un titre : parce que cette conférence réintroduirait l'URSS sur la scène proche-orientale, et parce que les résolutions 242 et 338 stipulent que la paix ne se fera qu'en échange « de » ou « des » territoires occupés par l'Etat hébreu, ce dont le Likoud, partisan inconditionnel du Grand Israël, ne veut pas entendre parler.

Pour M. Shamir, la provocation ne fait pas de doute, d'autant qu'il avait expressément prévenu M. Pérès qu'il n'était nullement mandaté pour engager le gouvernement dans tel ou tel processus de paix.

Le communiqué du Caire risque-t-il de sonner le glas d'un gouvernement d'union nationale (Likoud-travailliste) au pouvoir depuis plus de deux ans et demi ? Rien n'est moins sûr. Dans un camp comme dans l'autre, on redoute l'épreuve des élections, et M. Shamir s'est jusqu'à présent refusé à commenter à chaud le voyage de son ministre des affaires étrangères en Egypte.

Une chose en revanche est certaine : les Israéliens ont conscience que la paix avec les pays arabes et le règlement de la question palestinienne sont désormais au cœur du débat politique. Et là, M. Pérès a sans doute marqué un point, isolant encore un peu plus le Likoud dans son opposition à cette conférence, qui rallie de plus en plus de suffrages sur la scène internationale.

Les Etats-Unis ont « applaudi » au communiqué du Caire, et rappelé, par la voix du porte-parole du département d'Etat, que s'ils estimaient que seules des négociations directes entre Israël et ses voisins arabes pouvaient conduire à la paix, il convenait aussi que tous les moyens de parvenir à ces négociations devaient être examinés, y compris une conférence internationale. L'URSS ne peut qu'acquiescer à une formule qu'elle a toujours défendue et que les Douze de la CEE viennent à leur tour d'approuver.

Il reste que le communiqué du Caire laisse bien des points en suspens : Moscou peut-il participer à une telle conférence sans avoir d'abord renoué ses relations avec Israël ? Qui représentera les Palestiniens dans les négociations ? Autant de questions qui font encore douter que 1987 sera l'« année de la paix » comme le souhaitent et M. Pérès et le président Moubarak.

Malgré le réquisitoire mesuré de l'avocat général

Georges Ibrahim Abdallah a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité

Georges Ibrahim Abdallah a été condamné, samedi matin 28 février, à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises spéciale, composée uniquement de magistrats. Elle a répondu « oui » aux trois questions posées, estimant que l'accusé était complice des assassinats de Yacov Barsimentov et de Charles Ray et de la tentative d'assassinat contre Robert Homme, et lui a refusé les circonstances atténuantes. Ce verdict – contre lequel Me Jacques Vergès a annoncé qu'il ne se pourvoirait pas en cassation – va à l'encontre des réquisitions de l'avocat général, M. Pierre Baechlin, qui, la veille, avait « conjuré » la cour de s'en tenir à une peine « qui ne soit pas supérieure à dix ans ». « Toute condamnation sévère transformerait la France en otage », avait-il ajouté, son réquisitoire paraissant confirmer la volonté du gouvernement de permettre une libération d'Abdallah afin d'éviter une nouvelle vague d'attentats. La condamnation à la réclusion criminelle à vie de Georges Ibrahim Abdallah entraîne le maintien en détention pour au moins quinze ans, en application du code de procédure pénale, sauf si M. François Mitterrand se décidait à lui accorder une grâce présidentielle.

Un sursaut d'honneur

par Daniel Vernet

Le procureur Baechlin a expliqué la substance de son étonnant réquisitoire par les informations recueillies, de toute évidence, dans les milieux gouvernementaux, au cours des derniers jours. La cour d'assises spéciale composée uniquement de magistrats professionnels, censés être moins sensibles qu'un jury populaire aux menaces terroristes, ne l'a pas suivi dans son raisonnement qui, dans sa crudité, semblait résumer la position du gouvernement : Georges Ibrahim Abdallah doit être condamné à une peine suffisamment légère pour qu'il puisse être libéré rapidement afin d'éviter à la France une nouvelle vague d'attentats terroristes.

S'agissait-il d'honorer la « parole donnée » par un ministre socialiste contre la libération de Gilles Sidney Peyroles en 1985, de se conformer à un « accord » passé à l'automne dernier pour obtenir une trêve dans les attentats qui ensanglantaient Paris, ou plus simplement d'en prévenir d'autres, la France achetait le calme avec un déni de justice.

Le calme payé de ce prix risquait de se révéler illusoire. Si Georges Ibrahim Abdallah avait dû être rapidement élargi, quelle crédibilité auraient eue désormais les affirmations péremptoires de fermeté ? La conclusion aurait été que les terroristes sont encore moins dangereux en liberté que dans les prisons d'un Etat démocratique et que le zèle policier à vouloir les arrêter est plus gênant que rassurant dans la mesure où la justice est défaillante ou impossible. Quelle menace aurait pesé alors sur les terroristes, aux arrières assurés, tentés d'opérer en France parce que, comme le disaient avec cynisme ses geôliers à Peyroles, « C'est plus facile » ?

Quels qu'aient été les souhaits du gouvernement, les magistrats ont apporté une preuve de leur indépendance et délivré un message qui, en ces temps de cynisme, a quelque chose de réconfortant : la justice est au-delà de la raison d'Etat. Il reste à souhaiter que ce ne soit pas un simple sursaut d'honneur qu'une nouvelle vague d'attentats terroristes suivie d'une grâce présidentielle pour Abdallah réduirait à un effet de manche.

LIRE PAGES 6 et 7

Le compte rendu d'audience
par JEAN-MARC THÉOLLEYRE

« Condamnez-le pour la forme, sinon... »
par BERTRAND LE GENDRE

La tentation du sanctuaire
par EDWY PLENEL

L'assassin du colonel Gouttière arrêté à Beyrouth

Le président Gemayel a informé samedi l'ambassadeur de France à Beyrouth de l'arrestation par les autorités de l'assassin du colonel Gouttière.

Howard Baker remplace Donald Regan

Un républicain modéré devient secrétaire général de la Maison Blanche.

PAGE 3

Les combats au Sahara

En lançant sa dernière opération le Polisario a voulu démythifier le « mur » marocain.

PAGE 4

Le sommaire complet se trouve page 16

Le projet de transfert de la capitale argentine

A la conquête de la Patagonie...

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Il ne manque plus que l'approbation des parlementaires – qui serait imminente – pour que le grand dessein du président argentin Raul Alfonsin se réalise : *« transférer la capitale vers le sud, vers la mer, vers le froid, pour développer la Patagonie. »* Le chef de l'Etat a déjà pu consulter les projets de plans de la nouvelle capitale qui doit être installée dans l'agglomération Viedma-Carmen de Patagones, à un millier de kilomètres au sud de Buenos-Aires. Les travaux devraient commencer cette année.

S'appellera-t-elle San-Martin ou Cruz-del-Sur ou encore Carmen-del-Sur ? Il reste un peu moins de trois ans aux législateurs pour se mettre d'accord. Car en décembre 1989, le président a prévu de prendre sa valise et de refaire le trajet historique de ses illustres prédécesseurs, Don Francisco de Viedma, un conquistador espagnol fondateur en 1779 de la ville qui devrait accueillir la future capitale, et le général Julio Argentino Roca, qui, un siècle plus tard, dirigea l'historique « campagne du désert » qui liquida les dernières traces de résistance indigène.

Cette fois-ci ce ne sera plus à la tête d'une armée mais entouré de son gouvernement et de ses fonctionnaires que M. Alfonsin partira à la conquête du désert... et de la gloire. *« Un président ne passe pas à la postérité seulement pour avoir éliminé l'inflation »*, aurait-il dit. Ce n'est pas la première fois que l'idée surgit de déplacer la capitale. C'est même dès sa naissance que Buenos-Aires a été contestée.

Principal centre de commerce de la viande et des céréales – les deux mamelles de l'Argentine – grâce à son port, le plus important du pays, elle concentrait déjà à l'excès toute la vie économique et politique de l'Argentine au détriment des régions délaissées du Nord tropical et du Sud antarctique. Ce déséquilibre n'a fait que s'accentuer avec le temps. Aujourd'hui, avec ses six millions d'habitants, soit un tiers de la population, Buenos-Aires rassemble tous les inconvénients des mégalopoles : problèmes de circulation, de pollution, de logement, de délinquance et toujours une concentration économique absurde et le poids d'un appareil administratif pléthorique et inefficace.

Alors qu'à 1000 kilomètres de là, à la frontière sud de la province de Buenos-Aires, commence le paradoxe patagonien : 800 000 kilomètres carrés (une fois et demi la France), soit un tiers du territoire national, de plus en plus dépeuplé à mesure qu'on avance vers la Terre de Feu, vers le bout du monde. En Patagonie, il y a en moyenne 1,2 habitant au kilomètre carré.

Un jour de février 1986, le président Alfonsin a remis sur le tapis cette idée qui lui tient à cœur depuis toujours : décentraliser le pays. Non seulement pour commencer à l'industrialiser sérieusement tout en renforçant le fédéralisme, non seulement pour mener à bien sa réforme constitutionnelle qui passe par l'assainissement et la réduction de l'appareil administratif, mais aussi pour consolider la démocratie. Car il a constaté que la concentration des pouvoirs économiques et politiques a toujours été dans l'histoire argentine synonyme d'autoritarisme. Il veut, au contraire, rapprocher géographiquement le pouvoir du peuple pour qu'il y ait accès, qu'il le contrôle vraiment.

Et aux sceptiques alarmés par le coût d'un tel projet à un moment où le pays vit la crise économique la plus grave de son histoire, il répond que *« les grands projets naissent justement pendant les crises, parce que quand tout va bien on ne songe pas à changer quoi que ce soit »*.

CATHERINE DERIVERY.

(Lire la suite page 3.)

Aboutissement d'une longue querelle

FR3 Corse « normalisée »

AJACCIO
de notre envoyé spécial

Du plafond de la salle de rédaction pendent, en guirlandes, les pétitions de soutien. Toutes les heures, quelqu'un risque sa vie pour monter sur une mauvaise échelle accrocher les dernières feuilles arrivées de Propriano ou de Corté. Lugubres et abattus, les journalistes de FR 3 ont cessé de commenter entre eux ce record désormais inutile : dix mille signatures dans l'île contre la mutation du rédacteur en chef de la station, M. Sanpierro Sanguinetti. Nul ne songe même plus à plaisanter sur le nom de son successeur, M. Yves Rambaud, attendu lundi 2 mars, et abondamment caricaturé sous les traits du super-héros américain sur tous les murs de la station.

L'amertume qui règne ici est à la mesure du soulagement, plus ou moins discret, qui a envahi bon nombre de bureaux officiels d'Ajaccio et de Bastia. Car, même si la présidence de FR 3 se refuse obstinément à le reconnaître publiquement, c'est avant tout un concert de critiques et de récriminations venues de l'île qui a eu raison de M. Sanpierro Sanguinetti. Une certaine Corse vient de gagner une manche dans le bras de fer qui l'oppose depuis sa création, en décembre 1982, à la station régionale de télévision.

Une certaine Corse, mais laquelle ? Là, tout commence à se brouiller. Une Corse conservatrice, assurément. Mais au sens large, *« de tous ceux qui ont des positions à conserver »*, explique M. Vincent Carlotti, maire (PS) d'Aleria. Suivez mon regard du côté de Bastia et, plus précisément, de M. François Giacobbi, tout puissant président (MRG) du conseil général de Haute-Corse, ennemi déclaré de la station depuis le début.

« Il ne nous a jamais pardonné nos émissions sur la fraude électorale à Bastia », assure M. Sanpierro Sanguinetti. *« Pas du tout,* rétorque M. Giacobbi, *cela ne me gêne pas que l'on parle de la fraude, mais il ne faut pas oublier qu'il y a moins d'élections annulées en Corse que partout ailleurs. »*

Ce qui gêne beaucoup M. Giacobbi, en revanche, c'est que la télévision régionale *« privilégie systématiquement les séparatistes anti-français »*. Et surtout, qu'elle lui ait infligé ce qu'il considère comme l'affront suprême : à plusieurs reprises, le journal de FR 3 a diffusé les images de ses interventions à l'assemblée régionale, après en avoir coupé le son et l'avoir remplacé par un résumé journalistique... en langue corse ; *« et dans un corse macaronique, qui a fait sursauter tous les vrais Corses »*, fulmine M. Giacobbi.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

(Lire la suite page 5.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 13 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 1er mars. – *Pékin :* visite du secrétaire d'Etat américain George Shultz.

Lundi 2 mars. – *Bruxelles :* visite de M. Jacques Chirac ; *Strasbourg :* 185e session de la Commission européenne des droits de l'homme ; *Bologne :* reprise du procès des militants d'extrême droite accusés de l'attentat à la gare en 1980.

Mardi 3 mars. – *Australie :* visite de M. Chevardnadze ; *Italie :* démission du gouvernement Craxi.

Jeudi 5 mars. – *Bonn :* visite du roi Hussein ; *Grasse :* procès civil de « Baby Doc ».

Samedi 7 mars. – *Tokyo :* visite de M. Jean-Bernard Raimond (jusqu'au 9).

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.





Imprimerie
du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux
et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.H.C., 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
ÉCONOMIE

Il y a vingt-cinq ans en Birmanie

Le « bogyoke » Ne Win prend le pouvoir

« PERSONNE *n'avait prévu le putsch. C'était la première fois qu'une telle chose nous arrivait* », se souvient un des journalistes de premier plan de la Birmanie d'avant Ne Win. Vingt-cinq ans plus tard, à Rangoon, on dirait que le temps n'a pas vraiment repris sa marche depuis ce 2 mars 1962 où il semble s'être arrêté, lorsque la radio annonça qu'un « comité révolutionnaire » présidé par le chef des forces armées avait pris le pouvoir.

La démocratie parlementaire n'avait que quatorze ans. Elle n'était pas venue au jour dans les meilleures conditions. Les Britanniques avaient décolonisé la Birmanie à la va-vite, dans la grande braderie que fut le démantèlement de l'Empire des Indes – au point, du reste, que Churchill, alors dans l'opposition, avait vertement critiqué cette précipitation.

Non seulement les Birmans n'avaient jamais appris, par le passé, à vivre ensemble, à faire cohabiter leurs différentes ethnies (quatorze groupes ethniques distincts et quarante-cinq sous-groupes par ethnie...), mais les Britanniques avaient pendant un siècle joué à leur profit sur les antagonismes tribaux. Résultat : sitôt proclamée la naissance de l'Etat birman, le 4 janvier 1948, les tensions ethniques étaient devenues le facteur prédominant de toute la vie publique. A celles-ci s'était ajoutée une insurrection communiste un temps assez forte pour menacer Rangoon – et qui, quarante ans plus tard, demeure la principale force d'opposition armée au gouvernement.

Le militaire providentiel

Les difficultés s'amoncelant, le jeune régime birman s'était retrouvé prisonnier de l'esprit de clan qui a traditionnellement régné au sein de l'*intelligentsia*. Le premier ministre U Nu avait beau être un des plus proches compagnons d'Aung San, le père de l'indépendance, il ne pouvait que constater chaque jour les progrès de la paralysie affectant le régime.

« *Non seulement le petit peuple, qui n'avait tiré aucun profit de l'indépendance, mais tous les autres secteurs de la société étaient écœurés par la classe politique* », raconte, aujourd'hui, un témoin privilégié des événements. « *Les hommes politiques semblaient avoir perdu tout sens des réalités* », pourtant évidentes dans un pays alors peuplé de vingt-cinq millions d'habitants (la Birmanie en compte treize de plus de nos jours), vivant, pour la plupart, dans la semi-pauvreté. « *Quiconque disposait d'un peu d'argent devenait instantanément un homme politique, se mettait à pérorer sur la place publique en se souciant comme d'une guigne des véritables problèmes du pays. En fin de compte, sur le moment, le coup d'Etat de Ne Win fut relativement bien accueilli.* »

Non pas que Ne Win fût personnellement populaire, du moins hors des casernes. Le *bogyoke* (généralissime) avait, certes, ses lettres de noblesse : lui aussi comptait parmi les « trente camarades » d'Aung San qui, pendant la seconde guerre mondiale, avaient enfourché le cheval des Japonais contre les Alliés, puis s'étaient retournés contre le Mikado lorsque les promesses d'indépendance de ce dernier ne s'étaient pas matérialisées.

Mais Ne Win, devenu chef de l'armée à l'indépendance, n'avait rien du tribun brillant susceptible de rallier les foules. Orateur médiocre, il affectait au contraire de n'être à l'aise qu'avec la troupe, loin des salons. Même dans l'armée, sa réelle aura avait quelque chose de mystérieux, émanant probablement de la source de son pouvoir : les services de renseignement militaires, dont il était l'architecte. Ce sont ces services qui allaient servir d'épine dorsale au futur régime militaire né du putsch de 1962.

La situation, en tout cas, offrait à Ne Win l'occasion de jouer le rôle classique du militaire providentiel face aux politiciens déconsidérés. U Nu – lui-même loin d'être l'homme à poigne que les circonstances auraient peut-être exigé – donnait depuis des mois la preuve qu'il ne parviendrait plus à traduire dans la réalité politique les idéaux confus qui avaient présidé à la naissance de la Birmanie moderne.

Déjà, en 1958, U Nu – privé de majorité à la Chambre – avait fait appel à Ne Win pour remettre de l'ordre à la tête d'un gouvernement provisoire de salut public. Le *bogyoke* s'était alors acquitté de sa mission avec mention très bien : « *Il avait nettoyé la capitale d'une bonne partie de ses innombrables parasites, mendiants, voleurs à la tire, contrebandiers en tous genres* », raconte un témoin. Il avait créé les premiers faubourgs de Rangoon dotés d'un début d'infrastructure industrielle, fondé des entreprises, démarré un semblant de modernisation.



« *Autre bon point, Ne Win avait tenu son engagement en restituant le pouvoir aux civils, comme convenu, en février 1960* » – non sans avoir fermement exhorté les politiciens à faire preuve de responsabilité à l'avenir, dans un discours qui, déjà, avait une connotation menaçante pour le régime parlementaire.

Le fait est en tout cas que, à l'aube du 2 mars 1962, alors que la radio égrenait les premiers édits du comité révolutionnaire, Ne Win jouissait de la réputation d'un homme respectueux des règles du jeu. « *Tout le monde était convaincu que nous allions vivre une nouvelle période transitoire avant le retour à la normale* », raconte le journaliste.

« Aucune goutte de sang »

La date du coup d'Etat avait pourtant quelque chose de symbolique : peu avant, le gouvernement avait annoncé la nationalisation de tout le secteur du commerce extérieur au 1er mars. Bientôt, c'est toute l'activité économique du pays qui allait être nationalisée, et avec une détermination infiniment plus grande que celle de U Nu. Celui-ci avait quelque peu précipité sa chute en décrétant, avec un rien de démagogie, que le bouddhisme ferait désormais office de religion d'Etat, pour faire marche arrière peu après devant les protestations des ethnies non bouddhistes, et tomber alors dans les pièges du clergé bouddhiste qui n'attendait qu'une reculade de sa part pour l'accuser de trahison.

Le 1er mars au soir, l'armée se met en place à travers tout Rangoon. « *J'ai cru d'abord qu'il y avait une rafle dans les milieux de la contrebande, puis je me suis rendu compte que le dispositif de contrôle était plus ample qu'à l'accoutumée*, raconte encore le journaliste, qui venait de boucler son journal de fin de soirée. *Mais personne n'a été capable de me dire ce qui se passait avant le lendemain à l'aube.* »

C'est alors que la radio annonce la prise du pouvoir par le « conseil révolutionnaire » à titre « provisoire ». L'appellation que se donne, en langue birmane, le nouvel organe du pouvoir n'a aucune connotation militaire. Elle signifie simplement : « *Comité ayant pris le pouvoir par la force pour quelque temps* » – les mots habituellement employés par les voisins de Thaïlande, par exemple, coutumiers des putsches. Mais, à la différence de la Thaïlande, la Birmanie n'a pas de tradition dans ce domaine.

Sur le moment, rien ne permet de prédire que ce coup d'Etat aura pour conséquence d'isoler un pays entier du reste du monde pendant un quart de siècle au moins. Tout se passe en douceur. Pas de défilé militaire, peu de matériel en vue. La population, d'instinct, reste chez elle, et rares sont ceux qui constatent que quelques artères du quartier gouvernemental ont été interdites à la circulation. « *Encore aujourd'hui, le régime est fier qu'aucune goutte de sang n'ait été versée à la prise du pouvoir par Ne Win* », entend-on dire souvent à Rangoon. Un atout, bien sûr, dans un pays aussi fervent dans la pratique du bouddhisme.

La plupart des hommes politiques en vue et des intellectuels participant à la vie publique sont cependant emprisonnés. Dans les trois ans, tous seront libérés. Mais vingt-cinq ans plus tard, aucun d'entre eux n'a retrouvé la moindre influence dans les affaires du pays. U Nu, exilé, fera bien de la figuration, un temps, pour le compte de la CIA sur la frontière de la Thaïlande, à la tête d'un vague mouvement de restauration nationale, mais finira par mettre les pouces et rentrer au pays. Il s'occupe désormais de traduire les « écritures saintes » du bouddhisme en anglais, et ne fait plus parler de lui.

Comment ce coup d'Etat à caractère exclusivement militaire, privé de toute participation populaire active, a-t-il pu donner naissance à un régime se proclamant à la fois socialiste et anticommuniste, et comment cette savante salade idéologique tempérée d'un bouddhisme fervent a-t-elle pu s'imposer aussi durablement ? Les historiens (tous anglo-saxons, tant les universitaires français ont ignoré ce pays, pourtant voisin de l'Indochine) n'ont pas encore trouvé d'explication satisfaisante à ces questions.

Les choix de la première heure relèvent de l'urgence : « *Sur le moment*, raconte un témoin, *il y a eu un grand vide idéologique. Un grand silence... La population attendait de voir ce qui allait sortir de la nouvelle donne, mais la radio se contentait d'énoncer des décrets à caractère administratif. Cela renforçait l'impression que nous avions affaire à un gouvernement de transition.* »

L'incertitude dura deux mois. Le 30 avril, le régime rendit publique sa plate-forme politique, sous le titre explicite de « *la voie birmane vers le socialisme* ». « *Une douche froide* », selon les mots d'un des prisonniers politiques de l'époque. Le programme en question combine, sous une forme austère, loi martiale et socialisme ; une mixture plutôt incongrue pour ce pays où religion, farniente et tolérance semblent les seules valeurs profondément ancrées.

Fondateur de l'armée moderne

D'où Ne Win sort-il ces idées ? Sur le moment, personne n'en a la moindre intuition. « *Le jour du coup d'Etat*, poursuit le même témoin, *le nouveau régime n'avait aucun plan dans ses tiroirs. Dans le contexte tiers-mondiste de l'époque, Ne Win se tourna naturellement vers la seule alternative possible au cirque des politiciens : l'héritage vaguement marxiste d'Aung San.* »

D'autant moins embarrassé que son propre bagage politique était limité, le chef militaire allait renvoyer dos à dos, pour des décennies, le communisme, synonyme d'insurrection, et le parlementarisme, synonyme de « chienlit ». Le programme de « voie birmane vers le socialisme » fut rédigé – symptomatique improvisation – en quarante-huit heures par le département de la guerre psychologique de l'armée de terre...

« *C'est en juin 1962 que nos dernières illusions sur le caractère provisoire du régime se sont effondrées. Lorsque le régime a rendu publique la création du Parti du programme socialiste birman, nous avons compris qu'il ne restituerait jamais le pouvoir aux hommes politiques civils.* » Le nouveau parti – unique par décret – est presque exclusivement composé d'officiers d'active. Les hauts responsables de la lutte anti-insurrectionnelle s'adjugent tous les postes-clés.

Entre-temps, le système des comités de quartier, directement inspiré du modèle communiste, s'est mis en place à travers tout le pays. La séparation des pouvoirs s'est diluée, l'autorité policière a pénétré les arrière-cours des résidences. Les nationalisations suivront. Il faudra attendre douze ans avant que Ne Win ne se décide à engager une normalisation constitutionnelle, et sept ans de plus pour qu'il abandonne le poste de chef de l'Etat à un de ses fidèles seconds, San Yu.

Est-ce à dire qu'il s'est laissé entraîner sur la même voie que Mao ou Kim Il-song ? Oui et non. Pouvoir personnel, certes, celui de Rangoon l'est fortement. Mais sans véritable culte de la personnalité.

Sa biographie (il a autorisé un polygraphe du régime à la publier) est, certes, imprimée sur les presses du département gouvernemental des affaires religieuses... Mais la présence du « vieil homme », comme on l'appelle à Rangoon, ne se signale que dans les grandes affaires, pas dans la vie quotidienne. Conscient, sans doute, des risques en ce domaine, Ne Win a fait courir une anecdote significative : lorsqu'une publication militaire l'a présenté comme le « *fondateur de l'armée birmane* », il aurait convoqué les sycophantes pour leur rappeler que ledit fondateur n'était autre qu'Aung San. Ne Win, lui, se contente bien volontiers de l'étiquette de « *fondateur de l'armée birmane moderne* »...

FRANCIS DERON.



ÉTATS-UNIS : le remplacement de M. Donald Regan

La nomination de M. Howard Baker au secrétariat général de la Maison Blanche est bien accueillie à Washington

Gravement humilié, jeudi, par la publication du premier rapport officiel sur l'« Irangate », M. Reagan a placé, vendredi 27 février, au secrétariat général de la Maison Blanche, un homme, M. Howard Baker, qui n'a que des amis au Congrès et dans la presse.

WASHINGTON
de notre correspondant

Républicain, né dans une famille de républicains, ancien sénateur du Tennessee et chef de la majorité reaganienne au Sénat jusqu'en 1984, M. Baker est ce qu'on appelle aux *Etats-Unis un* modéré. *Il* n'est pas assurément ce qui se fait de plus à gauche dans son parti, il n'a rien à voir non plus avec la nouvelle droite dont M. Reagan est – ou a été – le héraut.

Bref, c'est l'homme qui fait profession de bon sens et affronte avec tant *de bonhomie la sauvagerie des* mœurs politiques que du sénateur Kennedy, le plus célèbre des démocrates libéraux, à l'ancien sénateur Paul Laxalt, archétype des conservateurs et confident du couple Reagan, tout le monde a applaudi à sa nomination.

M. Kennedy a estimé qu'il aurait fallu *« environ une seconde à Howard Baker pour mettre son veto aux ventes d'armes à l'Iran ».* Quant à M. Laxalt, c'est lui qui aurait *glissé* le nom de Baker à l'oreille d'un président dont tout laisse penser qu'il est sérieusement dépassé par la crise dans laquelle il est plongé depuis trois mois. Généreux en interviews, les trois membres de la commission Tower ont ainsi expliqué, depuis la publication de leur rapport, que M. Reagan était tout simplement tombé des nues lorsqu'ils lui avaient fait part de la *sévérité* de leurs conclusions, une heure à peine avant de les livrer à la presse.

L'étonnement du président

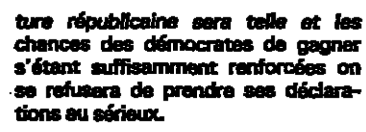
Cet étonnement du président américain ne signifie pas obligatoirement qu'il ait été totalement ignorant de tout ce que ses collaborateurs entreprenaient en plein accord avec *ses options politiques. prioritaires.* Mais M. Reagan, dont le lyrisme idéologique n'a d'égal que la pragmatique prudence, n'avait sans doute jamais réalisé que le respect de la loi n'était pour beaucoup d'hommes de son entourage qu'un obstacle à contourner, qu'il était entouré d'amateurs illuminés et que sa présidence était ainsi mise en péril.

Quoi qu'il en soit, M. Reagan a *fait, vendredi, le meilleur choix* possible en faisant appel à un homme qui s'était opposé à lui dans les primaires républicaines de 1980. Il n'a pas hésité pour cela à précipiter la démission de M. Donald Regan devenu, à juste titre, le symbole du *« chaos »* de la Maison Blanche.

Il ne pouvait mieux ouvrir un nouveau chapitre de sa présidence, puisque tombe ainsi aux oubliettes l'homme qui faisait si hautainement profession de *« laisser Reagan être Reagan »* et qu'entre en scène un politicien parfaitement à même de s'entendre avec la majorité démocrate du Congrès.

Il est loin d'être sûr que cela pourra suffire à remettre cette présidence à flot, alors même que les enquêtes du procureur spécial et de deux commissions parlementaires débutent seulement et pourraient bien déboucher sur des poursuites judiciaires. Si de nouvelles révélations *le* mettant directement en cause n'ébranlent pas plus encore M. Reagan, il tient avec M. Baker la possibilité d'éviter la paralysie au cours de ses deux dernières années de pouvoir.

BERNARD GUETTA.



Un homme non dénué d'ambitions

Lorsque M. Reagan l'a appelé, jeudi soir, en Floride pour lui proposer le secrétariat général de la Maison Blanche, M. Howard Baker discutait en famille de sa propre campagne pour l'élection présidentielle en 1988.

Sans *hésiter (« Je ne vois pas comment j'aurais pu refuser »),* il a non seulement accepté de reprendre les commandes d'un navire en perdition, mais ajouté qu'il ne serait pas candidat, car il avait maintenant à travailler à plein temps.

Peut-être M. Baker a-t-il *été* séduit par le défi et a-t-il, à soixante et un ans, préféré un tiens à deux tu l'auras. La bataille pour l'investiture *républicaine sera telle et les* chances des démocrates de gagner s'étant suffisamment renforcées on se refusera de prendre ses déclarations au sérieux.

Il n'en reste pas moins que ce fils et petit-fils d'élus républicains, sénateur du Tennessee pendant dix-huit ans et chef de file des républicains au Sénat depuis 1977, avait décidé en 1984 de ne pas se représenter pour mieux se préparer à se lancer dans la course présidentielle – pour la deuxième fois puisqu'il avait déjà brigué l'investiture républicaine en 1980.

On ne fait pas si vite une croix sur une aussi longue quête et M. Baker pourrait bien avoir considéré qu'il n'avait, comme républicain, aucune chance en 1988, si le blason de son *parti n'était pas redoré d'ici là ; que* ses atouts personnels étaient suffisants pour tenter l'impossible ; qu'un éventuel succès, même partiel, ferait de lui la personnalité la plus en vue de Washington ; que ses deux principaux rivaux, le sénateur Dole et le vice-président Bush sont bien partis pour s'épuiser l'un l'autre – en un *mot, que la Maison Blanche était* peut-être le plus court chemin... vers la Maison Blanche.

Conciliant mais manœuvrier

Car, pour souple et affable que soit le nouveau secrétaire général, il est tout sauf un invertébré. Conciliant, largement apprécié pour sa modération et son humour, il a toujours eu l'élégance de laisser oublier l'une de ses nombreuses qualités : il n'est pas aussi piètre manœuvrier qu'il le laisse paraître.

M. Baker pourrait d'autant mieux présider à un tournant qu'il a longtemps été membre de la commission des affaires étrangères du Sénat, *qu'il connaît bien les dossiers internationaux, qu'il s'y intéresse* (contrairement à son prédécesseur) et qu'il est connu surtout pour être partisan du réalisme dans les rapports avec l'Union soviétique.



Que M. Reagan en soit conscient ou non, son nouveau secrétaire général pourrait prêter la main de façon décisive à ce que pourrait être – s'il en est encore temps – le seul grand succès de sa présidence : la signature d'un accord *de réduction* des armements.

B. G.

● ***Amnesty adopte un prisonnier de conscience américain.*** – Pour la première fois depuis 1979, Amnesty International a annoncé, vendredi 27 février, l'adoption d'un prisonnier de conscience aux Etats-Unis. Il s'agit d'une jeune femme enceinte, Stacey Lynn Merkt, condamnée pour violation des lois américaines sur l'immigration dans le cadre de ses activités en faveur de réfugiés salvadoriens. La jeune femme, de confession méthodiste, accomplit depuis le 29 janvier au *Texas une peine de cent soixante-dix-neuf jours de détention.* – *(AFP.)*

BOLIVIE

Démission collective du gouvernement

L'ensemble du gouvernement bolivien a *présenté*, jeudi 26 février, sa démission au président Victor Paz Estensorro. Dans une lettre expliquant leur geste, les dix-neuf ministres signataires ont qualifié leur charge de *« très difficile et plein de risques »*, en particulier en raison de la lutte que mène le gouvernement contre le trafic de cocaïne et l'inflation galopante. *« Il est temps d'entamer un réajustement et un renouvellement du gouvernement national »*, ont-ils indiqué.

Le gouvernement bolivien démissionnaire avait *été* formé en janvier *1986* après une *démission* semblable du précédent cabinet.

Cette démission intervient dans un contexte toujours très difficile pour la Bolivie. La politique de rigueur menée par le président Estenssoro a entraîné un nombre considérable de licenciements. A la suite de la crise mondiale de l'étain, une des principales exportations du pays, 70 % des mineurs de la société d'exploitation minière d'Etat COMIBOL avaient été mis au chômage. L'obligation de réduire le budget de l'Etat avait aussi conduit au renvoi de quinze mille enseignants du secteur public. Le trafic de cocaïne a, lui, repris de manière importante, en *dépit de l'opération* « coup de poing » menée dans le pays au cours de l'année 1986 par les Etats-Unis. Selon certaines *sources*, cette démission serait l'illustration des problèmes rencontrés par les autorités dans ce domaine, notamment par le ministre de l'intérieur, M. Fernando Barthelemy, parfois accusé de « faiblesses » envers les trafiquants. La réussite de la lutte contre l'inflation, qui n'est plus qu'à deux chiffres avoir fréquemment *dépassé les* 10000 % et les perspectives d'élections municipales en décembre devraient être l'occasion pour le nouveau cabinet *d'un assouplissement* de sa politique de rigueur, qui provoque toujours d'importants mouvements sociaux.

D.-H. G.

ARGENTINE : les poursuites contre les violations des droits de l'homme

La comparution en justice du lieutenant de vaisseau Alfredo Astiz mécontente les militaires

Le lieutenant de vaisseau argentin Alfredo Astiz et onze autres responsables de la marine ont été placés, vendredi 27 février, en détention préventive par décision du tribunal fédéral de Buenos-Aires. La cour a pris cette décision dans le cadre d'une information ouverte sur les cas répétés de violations de droits de l'homme commises par les officiers de la marine argentine.

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Le lieutenant de vaisseau Alfredo Astiz a comparu jeudi 26 février devant le tribunal fédéral de Buenos-Aires, dans le cadre de l'instruction du procès de l'Ecole supérieure de mécanique de la marine (ESMA), transformée sous la dictature (1976-1983) en camp de détention et de torture. C'est la troisième – et dernière – affaire pour laquelle Astiz est appelé à rendre des comptes à la justice. Deux fois, déjà, il a été absous.

Pour sa conduite dans la guerre des Malouines, d'abord : le tribunal militaire a estimé qu'il n'avait pas commis de faute en se rendant aux Anglais sans tirer un seul coup de feu. En décembre 1986, des juges civils l'ont exempté de toute poursuite dans l'affaire Dagmar Hagelin – cette jeune Suédoise enlevée à Buenos-Aires en 1977 et disparue depuis, – estimant qu'il y avait prescription.

Cette fois, Astiz est soupçonné d'avoir participé à de nombreux *enlèvements suivis de tortures puis* de disparitions, alors qu'il servait à l'ESMA. Parmi les victimes, deux religieuses françaises, Alice Domont et Léonie Duquet, qui, fin 1977, étaient venues en Argentine assister moralement les familles de disparus.

Tortures

Selon l'accusation, Astiz – alors infiltré dans les organisations de défense des droits de l'homme – les a personnellement désignées à l'attention des services de sécurité de la marine. Enlevées en pleine messe, emmenées à l'ESMA, torturées, selon plusieurs témoignages, elles ont disparu sans laisser de traces, en dépit des interventions du gouvernement français.

Au total ce sont dix-sept officiers de marine, un préfet naval et un sous-officier de la préfecture qui devront très certainement répondre des crimes commis à l'ESMA, crimes pour lesquels les chefs des juntes ont déjà été jugés et *condamnés en tant qu'inspirateurs* des méthodes appliquées lors de la répression. Aujourd'hui, la justice s'en prend aux participants, à ceux qui, à leur dire, n'ont fait qu' *« exécuter les ordres »*.

C'est bien cet aspect du problème qui fait hurler les forces armées d'indignation. Elles avaient accepté avec résignation le procès des chefs des juntes, elles avaient applaudi à la loi dite de « point final » censée mettre un terme dans le temps aux procès. Mais, paradoxalement, cette loi a aussi accéléré les choses. Certains dossiers ont été définitivement classés mais les plus importants, qui dormaient depuis trois ans dans les *tiroirs de la justice militaire, sont* maintenant aux mains des juges civils.

Et parmi les quelque cent quarante militaires appelés à comparaître, beaucoup d'officiers intermédiaires ou subalternes qui ne comprennent pas qu'on puisse leur tenir rigueur d'avoir « obéi ».

La colère était telle, notamment dans la marine – l'arme la plus traditionaliste et conservatrice – que le chef d'état-major, l'amiral Ramon Arosa, est monté au créneau. Il a *qualifié la situation de « gravissime »*. Il a réaffirmé que c'était toute l'armée qui avait combattu le *« terrorisme subversif »* et que tous ses hommes pouvaient compter sur lui pour les défendre.

Au moment où, en année électorale importante (les législatives auront lieu au dernier trimestre), le président Raul Alfonsin doit à nouveau affronter la crise économique, une fronde de l'armée s'ajoutant à celle des syndicats et – dans une mesure plus discrète – de l'Eglise *catholique le mettrait dans une* situation préoccupante.

C. D.

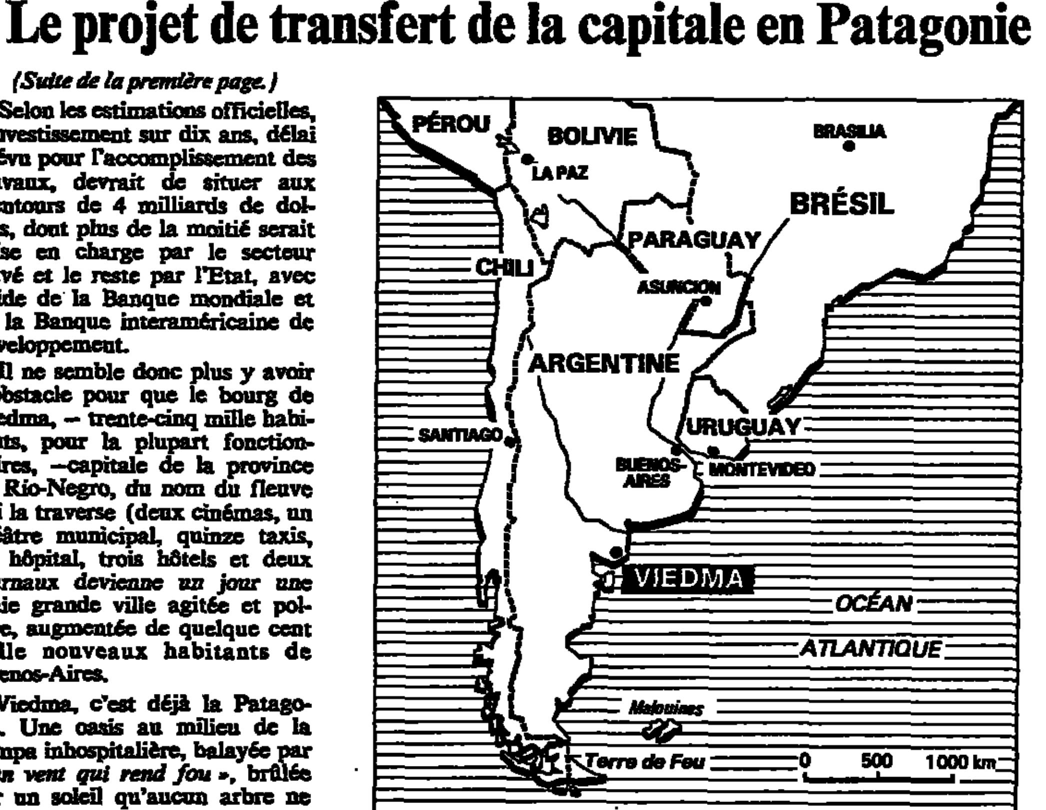
Le projet de transfert de la capitale en Patagonie

(Suite de la première page.)

Selon les estimations officielles, l'investissement sur dix ans, délai prévu pour l'accomplissement des travaux, devrait de situer aux alentours de 4 milliards de dollars, dont plus de la moitié serait prise en charge par le secteur privé et le reste par l'Etat, avec l'aide de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement.

Il ne semble donc plus y avoir d'obstacle pour que le bourg de Viedma, – trente-cinq mille habitants, pour la plupart fonctionnaires, –capitale de la province de Rio-Negro, du nom du fleuve qui la traverse (deux cinémas, un théâtre municipal, quinze taxis, un hôpital, trois hôtels et deux *journaux devienne un jour* une vraie grande ville agitée et polluée, augmentée de quelque cent mille nouveaux habitants de Buenos-Aires.

Viedma, c'est déjà la Patagonie. Une oasis au milieu de la pampa inhospitalière, balayée par *« un vent qui rend fou »*, brûlée par un soleil qu'aucun arbre ne vient atténuer. Autour de Viedma, c'est *« le désert »* comme l'appelaient les premiers colons sans tenir compte des Indiens, nomades pour la plupart, qui le parcouraient et en vivaient, avant le génocide.



Aujourd'hui, il reste en Argentine deux cent mille indigènes parlant encore la langue de leurs ancêtres, dont dix mille au Rio-Negro et deux mille à Viedma ou à proximité. Eux n'ont que faire de la décentralisation. L'histoire leur a prouvé qu'ils n'avaient rien de bon à attendre des « Blancs ». Même s'ils ont autrefois commercé avec eux, échangeant peaux et bétail volé contre tabac, sel, farine et alcool. Et même si les *survivants sont pour* la plupart intégrés, de gré ou de force, employés dans l'administration ou *main-d'œuvre bon marché*.

Les Mapuches (« hommes de la terre ») vivaient de pêche et de chasse jusqu'à ce que, en 1778, le roi Charles III d'Espagne décide d'y envoyer ses conquistadores, pour éviter que les marins anglais, français ou hollandais qui pêchaient la baleine ou le phoque dans l'Atlantique sud ne soient tentés d'occuper les étendues quasi désertiques de la Patagonie.

Pour protéger les colons espagnols contre l'« agressivité » des indigènes, il a fait construire des forts tout le long de la côte. Mais le manque d'eau douce y rendait la *vie impossible. C'est alors que* Don Francisco de Viedma est parti vers les rives du rio Negro à *la recherche d'un site plus* accueillant. A 30 kilomètres de l'embouchure, il a trouvé l'idéal : *« des plaines fertiles au sud et des marais salants au nord. »*

Ainsi fut construit en 1779 le fort de Nuestra-Senora-del-Carmen, dont il reste aujourd'hui la tour de Guet, surplombant la colline où s'accroche le village de Patagones, sur la rive gauche du fleuve, le double historique de Viedma, mais beaucoup *plus typique avec son musée et ses* canons de la marine espagnole pointés vers le fleuve, ses vieilles maisons coloniales et sa cathédrale toute blanche.

CATHERINE DERIVERY.

A TRAVERS LE MONDE

Liban

Le camp de Chatila ravitaillé pour la première fois

Le camp palestinien de Chatila a été ravitaillé vendredi 27 février, pour la première fois depuis trois mois, alors que l'armée syrienne contrôle désormais tous les accès de la banlieue sud chiite de Beyrouth, où se trouvent des *fiefs du Hezbollah* (Parti de Dieu, intégriste pro-iranien).

L'UNRWA (Office de secours des Nations unies aux réfugiés de Palestine) a *réussi à fournir aux* quatre mille Palestiniens de Chatila, encerclés depuis le 26 novembre 1986 par la milice chiite Amal, 16 tonnes de farine et 4 tonnes de lait en poudre. Amal a, toutefois, *confisqué un chargement de médicaments* car, selon un de ses responsables, *« l'accord* [de *ravitaillement*] *n'incluait pas de produits médicaux ».*

D'autre part, l'armée syrienne a continué le « nettoyage » de Beyrouth-Ouest. Elle a vidé sept nouveaux dépôts de munitions et fermé soixante-quinze permanences et appartements occupés par les milices. Cette remise en ordre n'est pas sans bavure. Un gendarme libanais en civil qui portait son arme sur lui a été tué. Un cadre du Front de salut national palestinien, Farid Abdallah Saïd, qui avait été vu dans un camion militaire syrien a été retrouvé à la morgue de l'hôpital américain. Plusieurs sources font état de confiscations de maisons et d'appartements dans la zone de la cité sportive qui jouxte le camp de Chatila.

D'autre part, le général Kanaan, chef des services de renseignement syriens au Liban, a indiqué que Damas n'interviendrait pas militairement pour libérer les otages occidentaux qui, selon lui, ne se trouvent pas dans les régions sous contrôle syrien.

Philippines

L'enquête sur la fusillade du 22 janvier

La commission d'enquête chargée de faire la lumière sur la fusillade qui avait fait au moins douze morts et soixante-quatorze blessés le 22 janvier *à Manille,lors d'une manifestation* paysanne au pont Mendiola près du palais présidentiel *(le Monde* du 24 janvier), a recommandé, dans son rapport publié vendredi 27 février, que le chef des manifestants soit inculpé pour sédition. Mais elle a également estimé que les torts étaient partagés entre les paysans et les forces de l'ordre.

La commission de trois membres formée par Mme Aquino immédiatement après l'affrontement a, de ce fait, également recommandé à la présidente d'imposer des sanctions administratives aux officiers de police et de l'armée responsables des unités qui avaient ouvert le feu. La commission ne s'est toutefois pas prononcée sur la question de savoir d'où était parti le premier coup de feu et a demandé que le Bureau national d'investigations, un organisme civil, poursuive l'enquête.

D'autre part, M. José Diokno, *figure de proue de la défense des* droits de l'homme aux Philippines et ancien chef de la commission chargée de négocier avec la guérilla com*muniste, est décédé, vendredi,* à l'âge de soixante-cinq ans. Il était atteint d'un cancer. M. Diokno avait démissionné de ses fonctions de *négociateur* au lendemain de la fusillade du pont Mendiola. Ancien secrétaire à la justice, longtemps sénateur, M. Diokno était considéré comme un des hommes-clés qui avaient permis l'éviction de M. Marcos en 1986. Mme Aquino a ordonné un deuil national de dix jours. – *(AFP)*

Europe

ITALIE : la crise gouvernementale et le mandat d'arrêt contre Mgr Marcinkus

Le poker menteur de la démocratie chrétienne et du Parti socialiste

ROME
de notre correspondant

« Chronique d'une crise annoncée » : ainsi pourrait-on résumer les événements du vendredi 27 février à Rome. Vers 13 h 30, au terme d'une longue réunion des secrétaires des cinq partis de la coalition au pouvoir depuis 1983, la rumeur de la ville est devenue information : le 3 mars, M. Bettino Craxi se rendra au palais Madame, *siège de la Chambre haute, pour expliquer aux sénateurs les raisons pour lesquelles la situation ne peut plus durer. Puis il se rendra aussitôt au* Quirinal présenter au président de la République la démission de son gouvernement.

Dans les *explications* qu'il a *fournies à ses partenaires,* le leader socialiste a fait remonter à novembre de l'an dernier l'origine de la crise. Lors d'une réunion de la direction nationale, le petit Parti républicain membre du « pentaparti » avait alors posé la question, par la voix de son secrétaire, le ministre de la défense M. Giovanni Spadolini : y a-t-il encore une majorité ? Au début de 1987, les sociaux-démocrates, puis les libéraux, ont exprimé semblable scepticisme. Quant à la démocratie chrétienne (DC), dans son obsession de récupérer la direction du gouvernement, elle menaçait de retirer ses ministres du cabinet. Bref, selon le président du conseil, il ne restait plus guère que les socialistes pour croire à l'alliance !

La réalité est que, aux approches du moment convenu pour la *stafetta* (passage du relais, c'est-à-dire le remplacement, en principe fin mars, de M. Craxi par un démocrate-chrétien au palais Chigi), le PSI a, suivant une méthode où il est passé maître, multiplié les petites provocations visant à désarçonner M. De Mita, secrétaire de la DC, dans un jeu qui tient du poker menteur. Sa dernière trouvaille, le 17 février, avait été de déclarer *« abusif »* le pacte de la *stafetta.* Rien de tel, assura ce soir-là M. Craxi à la télévision, n'avait jamais été conclu. Stupéfaction des démocrates-chrétiens, qui exhibèrent le texte écrit que, prudents, ils avaient exigé de leur partenaire l'été dernier. *Reculant d'un pas après avoir avancé de deux, le président du conseil expliqua alors que ce qu'il avait déclaré « abusif », c'était l'assurance de la DC que le passage du relais serait « automatique ».* Tout était en *réalité* à renégocier, du programme à la répartition des *ministères.* Et, de fait, en se reportant à la lettre de l'accord, on constate que ces points avaient été laissés dans le vague...

Les oppositions politiques existant bien évidemment entre les deux partis clés de l'alliance. Elles portent en particulier sur l'éventuel arrêt du nucléaire civil en Italie et sur certaines améliorations à apporter à la justice (*le Monde* du 28 février). Les rapprochements entre les points de vue sont pourtant loin d'être inimaginables. Ils permettraient en particulier d'éviter des référendums prévus sur ces thèmes le 14 juin – et qui verraient selon toute probabilité la DC dans le camp perdant, – ce dont elle ne peut évidemment s'accommoder.

Partenaires-adversaires

En toute hypothèse, les cinq partis de la coalition ont *répété* vendredi *qu'il n'existait pas* d'autre majorité *possible que celle à cinq actuellement constituée autour de l'axe PS-DC. Alors pourquoi, pourrait-on se demander un peu naïvement, ne pas avoir tenté, sans crise, d'harmoniser les positions ? C'est que les* deux partenaires inévitables sont en même temps des adversaires irrémédiables : chacun cherche à être à la fois le cœur et la tête de ladite majorité.

Le PSI est dès lors condamné à l'activisme incessant, parce que sa force, pour décisive quelle soit, est électoralement modeste (11,4 % des voix lors des dernières législatives en 1983). Quant à la DC, qui – bien que premier parti du pays avec 32,9 % des voix – avait jugé opportun, *après trente-cinq ans de pouvoir ininterrompu, d'abandonner provisoirement le premier rôle, elle ne peut plus continuer à avaler les couleuvres de M. Craxi, sous peine de perdre sa crédibilité.* L'approche des législatives exacerbe bien entendu les tensions.

En choisissant de démissionner quelques jours avant un débat de confiance à la Chambre réclamé *par le PCI, M. Craxi semble avoir voulu éviter l'affrontement direct* avec la DC. Mais on remarque aussi que la *méthode* consistant à expliquer aux parlementaires les raisons de la crise immédiatement avant de remettre son mandat au président de la République est celle qui avait déjà été utilisée par le leader socialiste lors du précédent incident de parcours le 27 juin dernier. Ne semble-t-elle pas impliquer que le président du conseil sortant s'attend à être à nouveau pressenti par le chef de l'Etat – ne serait-ce que pour former un gouvernement qui organiserait des élections anticipées à la fin de ce printemps ? Officiellement, le PCI accepte qu'un démocrate-chrétien dirige le prochain gouvernement. Mais il a tellement pris tout le monde à contre-pied ces derniers temps que les doutes sont permis, au moins pour l'année qui reste à courir pour l'actuelle législature.

JEAN-PIERRE CLERC.

Le Vatican n'envisage pas d'extrader le prélat

Le Saint-Siège a fait savoir, vendredi 27 février, qu'il rejetterait le mandat d'arrêt italien, assorti d'une demande d'extradition, lancé contre Mgr Paul Marcinkus, président de l'Institut pour les œuvres religieuses (IOR).

Mais ni le mandat d'arrêt ni la demande d'extradition n'ont fait l'objet d'une annonce officielle de la part des magistrats milanais chargés de l'affaire. Le ministère italien des affaires étrangères a, par ailleurs, indiqué, vendredi, qu'il n'avait été saisi d'aucune demande de transmission au Vatican du mandat d'arrêt.

L'absence de traité d'extradition entre l'Italie et le Vatican complique singulièrement l'« affaire Marcinkus ». Le traité du Latran, signé en 1929 entre Pie XI et Mussolini, règle les rapports entre les deux pays. Le Vatican se prévaut de l'article 10 du traité, aux termes duquel *« les ecclésiastiques qui participent hors du Vatican à l'exécution des actes du Saint-Siège* [ne peuvent être l'objet] *d'aucune enquête ou d'aucune molestation de la part des autorités italiennes ».*

Les juges milanais pourraient, en revanche, invoquer l'article 22 du traité, selon lequel, *« à la demande du Saint-Siège, l'Italie pourra veiller sur son territoire à la punition des délits commis dans la cité du Vatican »*, et que *« le Saint-Siège pourrait remettre à l'Italie les personnes réfugiées dans la cité du Vatican ».* Mais Mgr Marcinkus est citoyen du Vatican... – *(AFP.)*

Le « gorille » des papes

Mgr Paul Casimir Marcinkus, dont la famille est d'origine lituanienne, est né près de Chicago, à Cicero, la ville d'Al Capone, en 1922. C'est en 1952 qu'il a débarqué à Rome, après avoir occupé diverses fonctions dans son pays, et aussi en Amérique du Sud. Il est devenu au début des années 60 (avec la protection de l'influent cardinal Benelli), interprète de Paul VI, qui, à partir de 1964, rompant avec le traditionnel confinement des papes au Vatican, avait entrepris toute une série de voyages. Mgr Marcinkus a pris peu à peu du poids dans le système d'organisation de ces déplacements, au point d'envenir, vers la fin des années 60, le principal responsable.

En 1970, aux Philippines, c'est lui qui, grâce à sa présence d'esprit et à ses qualités athlétiques (ce sportif, grand amateur de golf, mesure 1,90 m), avait arrêté le bras d'un déséquilibré qui voulait poignarder Paul VI. Mgr Marcinkus, il est vrai, se considérait également comme le « gorille » du pape, et, à ce titre, agissait parfois avec une grande rudesse envers les journalistes de l'escorte, ce qui explique aussi en partie qu'il ait toujours eu mauvaise presse. Mais le long voyage asiatique de 1970 dont Paul VI était revenu épuisé devait être le dernier d'un pontificat qui allait durer huit années encore. Aussi Mgr Marcinkus allait-il trouver du temps pour les fonctions qui venaient de lui être confiées en assumant la responsabilité suprême de l'Institut pour les œuvres de la religion (IOR). On sait avec quel succès...

Jean-Paul 1er, pour trente-trois jours, puis Jean-Paul II depuis octobre 1978 ont hérité de l'encombrant évêque. Il n'est pas dans les habitudes de la millénaire administration vaticane de faire valser les têtes, et Jean-Paul II y était, moins que quiconque, résolu. Paul Marcinkus a donc conservé toutes ses fonctions. Ses ennemis assurent qu'il aurait notamment conquis l'estime du pape en faisant parvenir en 1980 des fonds au syndicat polonais Solidarité, alors en pleine activité.

Gouverneur de l'Etat

En 1981, pourtant, lorsque éclate le scandale Ambrosiano, l'étoile du prélat américain commence à pâlir. En 1982, lorsque le krach est avéré, il est remplacé dans ses fonctions d'organisateur de voyages, qui, avec Jean-Paul II, avaient évidemment repris un nouveau lustre. Pourtant, Jean-Paul II l'a maintenu dans ses fonctions à l'institut et l'a fait gouverneur de l'Etat de la cité du Vatican – une sorte de maire du palais. Le 26 septembre 1981, il l'a nommé archevêque. Le dernier annuaire pontifical paru il y a quelques semaines constate néanmoins discrètement une *diminutio capitis* le concernant : le président de l'IOR est désormais désigné comme président de son « bureau administratif ». Les « vaticanologues » observent d'autre part que, désigné seulement comme « pro-président » de la commission pontificale pour l'Etat de la cité du Vatican, le prélat américain est normalement exclu pour l'avenir de la fonction cardinalice. – J.-P. C.

Un nouveau statut pour les juifs

Rome. – Les trente-cinq mille juifs italiens ont, depuis vendredi 27 février, un nouveau statut réglant les rapports de leur communauté avec l'Etat. Leur présidente, Mme Tullia Zevi, a signé avec le président du conseil, M. Bettino Craxi, un accord qui remplace les précédentes lois concernant les juifs de la péninsule, dont certaines discriminatoires, mais en fait non appliquées, remontaient à la période fasciste.

L'Etat italien reconnaît notamment le droit des juifs au repos sabbatique aussi bien dans les administrations que dans les écoles. Il reconnaît également toutes les fêtes juives, permet aux juifs de prêter serment dans les tribunaux la tête couverte et de pouvoir disposer d'une assistance spirituelle. Il prévoit aussi le respect de leurs règles alimentaires – comme celles concernant l'abattage des animaux – dans les casernes, dans les hôpitaux et dans les prisons. – *(AFP.)*

Afrique

L'attaque des forces sahraouies aux confins algéro-mauritaniens

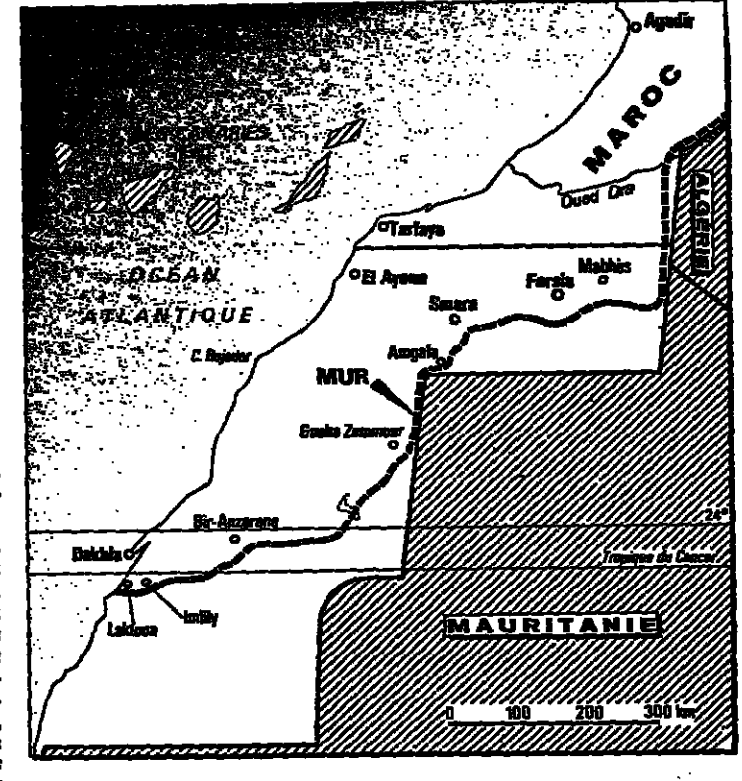
Le Polisario a voulu démythifier le « mur » marocain

Au lendemain des combats qui ont opposé, mercredi 25 février, l'armée marocaine au Front Polisario (*le Monde* du 27 février), chacun des adversaires déclare avoir des raisons d'être satisfait. A Rabat, où l'on avait rapidement annoncé une bataille d'une *« rare violence »*, sans attendre le communiqué des forces sahraouies, on estime que le « mur » de défense a fait une nouvelle fois la preuve de son efficacité puisque, même après avoir bénéficié de l'effet de surprise, l'ennemi n'a pas pu occuper les lieux plus de cinq heures. On présente comme une « affabulation » l'incursion que le Polisario assure avoir faite *« dans les profondeurs du dispositif de défense marocain »*, car, dit-on, si l'on peut faire une brèche dans le « mur », on ne peut pas aller très au-delà *« sans qu'il se referme sur vous ».*

Pour sa part, le Polisario estime avoir montré aux soldats marocains que, même après l'édification du « mur », ils ne sont nulle part à l'abri. Jamais une opération d'une telle envergure n'avait été menée depuis l'« offensive Grand Maghreb » déclenchée en octobre 1984 près de Zag, dans le Sud marocain, où commence le « mur ». Déjà, à cette époque, Rabat avait parlé de *« violents combats, souvent au corps à corps »*, admettant avoir eu trente-sept morts.

Les pertes subies par l'armée royale ont été encore plus importantes cette fois-ci. Le Polisario avait invité des journalistes qui ont assisté à l'offensive à quelques kilomètres en retrait. Selon le témoignage de l'envoyé spécial de l'AFP, les Sahraouis ont ramené avec eux quatre-vingt-trois prisonniers dont une vingtaine étaient blessés. Du matériel de guerre marocain a été emporté : un char, deux canons et plusieurs mitrailleuses. *« L'armée marocaine a engagé l'aviation et des hélicoptères »*, affirme l'envoyé spécial de l'AFP, qui fait état d'une intense préparation d'artillerie dans la nuit de mardi à mercredi, avant l'assaut à l'aube, quelque part entre Mahbès et Farcia.

Le Polisario n'a communiqué à ses hôtes journalistes aucune information sur les effectifs et le matériel utilisés pour l'attaque. De source marocaine, on affirme que les assaillants étaient environ quatre cents *« sur une centaine de véhicules blindés accompagnés de la logistique »* ; on « pense » que ces hommes venaient de la Mauritanie.



Conjoncture diplomatique

Ce type d'opération, qui implique aussi de lourdes pertes pour le Polisario qui doit franchir des champs de mines et neutraliser des points de défense bien équipés, a avant tout un but psychologique. *« Nous avons voulu démythifier le mur »*, nous déclarait déjà un dirigeant sahraoui, M. Bachir Mustapha Sayed, après l'offensive de 1984. Le moment choisi a une signification : trois jours avant le onzième anniversaire de la proclamation de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et une semaine avant la Fête du trône au Maroc.

D'autre part, une conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) *se tient à Addis-Abeba. Les attaques des combattants sahraouis* coïncident souvent avec de telles réunions. Depuis l'admission de la RASD au sein de l'OUA, Rabat estime que celle-ci s'est disqualifiée pour proposer ses bons offices. Mais la diplomatie marocaine semble avoir mesuré les effets négatifs d'une relative absence sur la scène africaine. Les relations, diplomatiques et économiques, sont réactivées avec plusieurs capitales subsahariennes. Le roi Hassan II a reçu à Fez, le 21 février, M. Denis Sassou Nguesso, chef de l'Etat congolais et président en exercice de l'OUA, qui venait de faire une tournée en Europe. Il s'agissait de la première visite à ce niveau depuis que le Maroc s'est retiré de l'organisation panafricaine. En une telle conjoncture, le Polisario avait tout intérêt à rappeler son existence sur le plan militaire.

Il y a *maintenant* deux poches, d'inégale *étendue*, tenues par les Sahraouis : l'une aux *confins* algéro-mauritaniens, où a *eu lieu* l'attaque du 25 ; l'autre, au sud du *territoire*, entre la Mauritanie et l'Atlantique. Au nord de cette seconde poche, le « mur » longe la frontière mauritanienne sur plus de 100 kilomètres mais les Sahraouis continuent à transiter en terre étrangère pour se rendre dans leurs bases de la région de Tindouf, en Algérie.

Sans l'annoncer encore officiellement, les Marocains avaient commencé, à la mi-février, un nouveau « mur » qui descendra encore plus au sud, le long de la Mauritanie, de façon à interdire un jour le littoral au Polisario. Même si la dernière offensive sahraouie a été une mauvaise surprise pour l'état-major marocain, rien n'indique que cette *« stratégie des murs »* soit remise en question.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

● **RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : les parents de Pierre-André Albertini ont rendu visite à leur fils.** – Pendant une vingtaine de minutes, M. et Mme Albertini, les parents de ce coopérant français détenu depuis quatre mois au Ciskei, ont pu voir leur fils, vendredi 27 février, derrière les barreaux d'une prison. Selon un porte-parole du ministre sud-africain des affaires étrangères, ils sont ensuite partis, de leur plein gré, à l'aéroport de Johannesburg où, vendredi soir, ils ont pris un avion pour Paris. – *(AFP.)*

● ***Zinzi Mandela interpellée par la police.*** – *La fille de Nelson Mandela, le « chef historique » de l'ANC (Congrès national africain),* a été interpellée, vendredi 27 février, à Johannesburg au domicile de sa mère, Mme Winnie Mandela. Conduite dans un poste de police, elle a été interrogée au sujet d'un pistolet de fabrication soviétique qui aurait été trouvé dans la maison. Zinzi Mandela a été relâchée peu après. – (AFP, AP.)

Asie

Deuxième bombardement afghan en territoire pakistanais

Plus de quarante personnes ont été tuées, vendredi 27 février, au cours d'un nouveau bombardement aérien afghan – le deuxième en deux jours (*le Monde* du 28 février) – contre des camps de réfugiés situés dans la région frontalière au nord et au nord-ouest du Pakistan, selon un premier bilan établi par des responsables et des résistants afghans dans la région.

Ce nouveau raid est intervenu alors que le gouvernement pakistanais réagissait vivement au premier bombardement opéré la veille contre des villages de la région frontalière par l'aviation afghane, qui avait fait au moins quarante morts et près de deux cents blessés. Le bombardement de jeudi, a déclaré le gouvernement d'Islamabad, *« compromet »* les négociations indirectes avec le régime pro-soviétique de Kaboul, qui se déroulent à Genève par l'entremise des Nations unies. *« Le Pakistan se réserve le droit d'une riposte appropriée dont seul Kaboul sera responsable »*, a ajouté le communiqué officiel pakistanais.

Dans l'opération de vendredi, six avions afghans ont lâché seize bombes directement sur des camps de réfugiés, détruisant *« totalement »*, selon un responsable pakistanais de l'administration locale, le camp de Mattasanga, près de Paratchinar, et causant d'importants dégâts à celui de Khardand, près de Thal, distant de 2 kilomètres de la frontière. Le chef du mouvement de résistance Hezb-i-Islami, M. Gulbodin Hekmatyar, a affirmé que les victimes – quarante-trois morts et plusieurs dizaines de blessés – appartenaient à son organisation.

Embarras et malaise

Le premier ministre pakistanais, M. Mohammed Khan Junejo, qui était vendredi à Peshawar, près de la frontière pakistano-afghane, a affirmé que ces raids étaient destinés à accentuer la pression sur Islamabad pendant ces négociations. Mais, a-t-il ajouté, le Pakistan *« ne succombera pas à la pression »* et poursuivra *« la politique de recherche d'un règlement politique »* en Afghanistan.

A Genève, où les pourparlers indirects se sont poursuivis vendredi matin au Palais des Nations unies, la nouvelle de ces bombardements a suscité embarras et malaise. La double action de l'aviation afghane ne pouvait plus mal tomber, et le ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Sahabzada Yakoub Khan, chef de la délégation pakistanaise aux pourparlers, s'est rapidement fait l'écho de la protestation de son gouvernement. : *« Cette attaque barbare et gratuite,* a-t-il dit, *montre qu'au lieu de chercher à créer un climat propice, le régime de Kaboul aggrave délibérément la tension et assombrit les perspectives de ces conversations. Cela trahit un manque total de sérieux de sa part. »*

Le président de la Cour révolutionnaire d'Afghanistan, M. Karim Shadan, membre de la délégation afghane auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations unies a, quant à lui, purement et simplement nié ces bombardements. *« Nous n'avons jamais bombardé le Pakistan et le prétendu bombardement de jeudi est une pure invention »*, a-t-il affirmé. – *(AFP.)*

Diplomatie

M. Paul Blanc ambassadeur à Beyrouth

Le Quai d'Orsay a annoncé, vendredi 27 février, la nomination de M. Paul Blanc, jusqu'alors délégué de la France à la commission Moselle, comme ambassadeur à Beyrouth, en remplacement de M. Christian Graeff.

[Né le 12 août 1924, docteur en droit et breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Paul Blanc est entré au service d'outre-mer en 1946 (devenu ministère de la France d'outre-mer en 1956), où il est resté jusqu'en 1960. Intégré dans le cadre des secrétaires des affaires étrangères en 1958, il a rejoint l'administration centrale (Afrique-Levant) en 1960. Secrétaire à Ottawa de 1962 à 1966, puis premier conseiller à Fort-Lamy de 1966 à 1969, et deuxième conseiller à la mission permanente des Nations unies de 1969 à 1972, M. Blanc a été ambassadeur à Ouagadougou de 1973 à 1977, à Maputo de 1977 à 1981, et à Tananarive de 1981 à 1984.]

Après la déclaration de M. Pasqua

M. Bérégovoy : « Il n'y a pas de limite à la démocratie »

M. Pierre Bérégovoy a réagi, vendredi 27 février sur TF1, aux propos du ministre de l'intérieur, selon lesquels *« la démocratie s'arrête où commence l'intérêt de l'État »*. *« Je considère pour ma part qu'il n'y a pas de limite à la démocratie. Qu'un gouvernement quel qu'il soit doit respecter le droit et qu'il doit la vérité aux Français. »* M. Bérégovoy a ajouté : *« S'agissant de cette affaire de faux passeport, il serait bon que l'on sache tout, et je me demande si M. Pasqua n'a pas confondu l'intérêt du ministre de l'intérieur avec l'intérêt national. Dans cette affaire come dans toutes les autres, le pays a droit à la vérité. On doit savoir qui a donné à M. Chalier son faux passeport. » « Il faut que tous les hommes politiques assument leurs responsabilités »*, a-t-il encore affirmé, soulignant que dans l'affaire Greenpeace *« il y a eu des erreurs des services et que le principal responsable au niveau politique. Charles Hernu, qui n'était pas responsable des faits accomplis, en a tiré la leçon en donnant sa démission. C'est une leçon de dignité qu'il a donnée à tous les responsables politiques »*.

Pour M. Bérégovoy, *« M. Pasqua a, en fait, beaucoup de chance ; il a en face de lui une opposition responsable qui sait que sa tâche n'est pas facile et qui ne cherche pas à la lui compliquer »*. Le maire de Nevers a réagi vivement aux propos de M. Jacques Toubon après l'arrestation des dirigeants d'Action directe, estimant que le secrétaire général du RPR *« s'est déshonoré par sa mise en cause du président de la République. Le terrorisme m'inquiète et je crois que face au terrorisme (...) il faut trois choses : le respect de l'Etat de droit, dire la vérité aux Français et assurer la cohésion nationale »*, a conclu l'ancien ministre.

Aboutissement d'une longue querelle

« FR 3 Corse normalisée »

(Suite de la première page.)

Depuis quatre ans, le pugilat défraie la chronique insulaire. Pour étayer ses accusations, le président du conseil général fait établir quotidiennement, par ses services, le relevé minutieux des temps d'antenne accordés à tous les mouvements proches des sensibilités indépendantistes ou autonomistes. En 1984, ce comptage étant jugé accablant, M. Giacobbi suscite la venue dans l'île d'une commission sénatoriale, conduite par M. Charles Pasqua.

Affaire de chronomètre

Sur la foi de ces pointages, les sénateurs concluent tout naturellement que FR 3 Corse est devenue *« le porte-parole des mouvements séparatistes »*. Saisie, la Haute Autorité demande en toute hâte un contre-rapport à M. Sanpierro Sanguinetti. Celui-ci s'aperçoit alors que M. Pasqua a inclus dans le temps de parole favorable *« à l'ex-FLNC et autres nationalistes »*, une longue interview d'un assureur à propos de l'indemnisation des plasticages ou encore des reportages sur la découverte de dépôts d'armes par la police.

Bref, une belle empoignade de chiffres, après laquelle la Haute Autorité conclut sagement... qu'on ne peut rien conclure et que *« les conditions d'une information incontestée sont difficilement réunies »* en Corse, en raison *« de l'existence d'activités illégales et terroristes »*. On ne saurait mieux dire.

Sans entrer dans d'insolubles querelles de chronomètre, force est de constater que les accusations de M. Giacobbi ne sont pas sans fondement. Bien souvent, le journal télévisé est dévoré par la lecture d'une kyrielle de communiqués soporifiques émanant des innombrables associations politiques, culturelles ou des syndicats proches de la mouvance indépendantiste et autonomiste. L'enthousiasme journalistique, la fougue investigatrice indéniables dont a fait preuve la rédaction de FR 3, se sont trop souvent exercées à sens unique.

Les téléspectateurs corses ont eu droit à des enquêtes incisives et très achevées, n'ayant rien à envier à celles des chaînes nationales, sur la fraude électorale, les multiples méfaits du clanisme ou les vexations subies par les pensionnaires de l'hôpital psychiatrique d'Ajaccio. Mais on attend encore des enquêtes équivalentes sur l'« impôt révolutionnaire » prélevé sous la menace par l'ex-FLNC ou sur les interférences entre terrorisme et banditisme.

Bref, la télévision n'a jamais trop cherché à peiner les indépendantistes ou les autonomistes. Depuis l'arrivée de M. Sanpierro Sanguinetti, l'*« institution coloniale »* que représente la télévision d'Etat n'a d'ailleurs jamais eu à subir le moindre plasticage de l'ex-FLNC ; avant 1982, à l'époque où tout ce qui était nationaliste était interdit d'antenne, les locaux avaient été plastiqués huit fois coup sur coup.

Rapports tendus avec la police

Avec la police, en revanche, les rapports sont souvent tendus. Soutenu par la Haute Autorité, M. Sanpierro Sanguinetti s'oppose ainsi à la diffusion, au cours du journal, d'un enregistrement de la voix des ravisseurs d'un coiffeur d'Ajaccio. Un compromis est finalement trouvé : l'enregistrement sera diffusé avant le journal. Les journalistes s'opposent encore à la saisie par la police de la cassette d'une cérémonie d'enterrement d'un nationaliste, auquel participaient des militants en cagoule.

Ce petit jeu de Robin des Bois politico-policier n'est pourtant pas la principale cause du rejet de FR 3 par les politiciens traditionnels. C'est peu dire que la création d'un journal télévisé quotidien a fait souffler une bourrasque dans les travées de l'assemblée régionale, qui ne s'est toujours pas remise de l'intrusion en son sein des caméras.

L'équipe de FR 3 s'est fait un petit plaisir en compilant, sur une « cassette-sottisier », les agressions dont elle a été l'objet à la tribune de l'assemblée. Un jour, c'est un conseiller qui se plaint de la chaleur dégagée par les projecteurs ; il faut donc filmer dans la pénombre. Le lendemain, l'assemblée prend quelques heures sur son précieux temps pour visionner collectivement le journal télévisé de la veille, afin de vérifier l'honnêteté du compte rendu de ses augustes débats.

Régulièrement, des conseillers demandent que soit imposé aux journalistes un « cahier des charges » ou qu'ils soient, purement et simplement, éjectés de la salle des séances. De toutes ces attaques, le journal télévisé du soir s'empresse d'ailleurs de rendre compte, avec un sérieux imperturbable et, hors antenne, de grandes rigolades aident à supporter ce climat plutôt lourd.

Les hommes politiques, à vrai dire, ne sont pas unanimes à vouer la télévision aux gémonies. Mais les clivages sont ici moins de partis que de générations. Car la relève politique corse, toutes tendances confondues, se sert du petit écran comme d'un fantastique levier pour pousser vers la sortie les gérontes tout-puissants qui, contrôlant les principaux clans, contrôlent l'île.

« En accélérant un processus de notoriété, les médias permettent de passer au-dessus de la tête de ces relais obligés qu'étaient les clans, les clientèles et les municipalités », explique M. José Rossi, président (UDF) du conseil général de la Corse du Sud à quarante-deux ans, autant dire, à l'échelle insulaire, au berceau. La télégénie est donc devenue un critère d'éligibilité parmi d'autres. *« La classe politique traditionnelle n'a pas su s'adapter à la télévision*, confirme M. Vincent Carlotti, maire d'Aleria. *Sa communication est fondée sur le bouche à oreille, lors des fêtes et des mariages. Tolérer une vraie information sur ses pratiques clientélistes reviendrait pour elle à signer son arrêt de mort. »*

Mais l'impulsion donnée par l'équipe de M. Sanpierro Sanguinetti peut-elle désormais – sauf pour FR 3 à plier bagages en Corse et à se replier sur Marseille – être stoppée ?

DANIEL SCHNEIDERMANN.

BIBLIOGRAPHIE

«Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie», de Joël Dauphiné

L'une des clés du casse-tête

Voilà un ouvrage documentaire qui tombe bien pour éclairer la lanterne de ceux qui s'interrogeraient encore sur les causes historiques des revendications de la communauté canaque de Nouvelle-Calédonie.

En rassemblant, dans un souci pédagogique, les principaux actes officiels qui ont régi la vie foncière et agricole du territoire depuis la «prise de possession» proclamée au nom de la France, le 24 septembre 1853, par l'amiral Febvrier-Despointes, jusqu'au début de l'époque moderne, Joël Dauphiné, un métropolitain qui enseigne l'histoire au lycée La Pérouse de Nouméa, fournit en effet l'une des clés d'une bonne compréhension de la question calédonienne.

Pour prendre la mesure exacte du fossé qui sépare, sur cette terre des antipodes, les Canaques des caldoches, il suffit de se référer aux effets de la politique coloniale pratiquée, là-bas comme ailleurs, par les premiers gouvernants français et dont le souvenir reste vivace dans la mémoire collective des Mélanésiens.

C'est le gouverneur Bouzet qui expliquait, en 1855, que *«lorsqu'une puissance maritime se rend souveraine d'une terre non encore occupée par une nation civilisée et possédée seulement par des tribus sauvages, cette prise de possession annule tous les contrats antérieurs faits par des particuliers avec les naturels de ce pays»*, et qu'*«en conséquence les chefs et les indigènes de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances n'ont jamais eu, ni ne peuvent avoir le droit de disposer de tout ou partie du sol occupé par eux en commun ou comme propriété particulière»*...

C'est sous le gouverneur Guillain que les Canaques, déjà dépossédés de leurs terres ancestrales, sont astreints à de *«nombreuses réquisitions»*, autrement dit à *«un véritable travail forcé»*, pour construire Port-de-France, qui deviendra Nouméa. En 1862, devant le conseil d'administration d'une mission mariste, un «chef de génie» explique : *«Pour être conséquents avec nous-mêmes, il faut continuer à considérer les indigènes comme des mineurs incapables de posséder ; ils n'ont fait aucun progrès dans la civilisation ; il me semble que le titre de propriété doit être individuel et la récompense d'un rapprochement réel vers nos mœurs...»*

C'est en 1868, toujours sous la férule du gouverneur Guillain, que, pour des raisons de commodité politique, les Canaques sont donc considérés inaptes à toute propriété individuelle, les autorités françaises préférant avoir comme interlocuteurs des chefs de tribu nommés ou agréés par elles plutôt que de trop nombreux «maîtres de terres» : les tribus sont *«cantonnées dans des réserves»*, dont les terrains *«ne seront susceptibles d'aucune propriété privée»*. En 1876, le gouverneur Pritzbuer rappelle que *«les tribus canaques continueront à être soumises à des corvées»*.

Certaines bonnes âmes s'émeuvent parfois. Ainsi, l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine du Second Empire, fait en 1868 quelques remontrances au gouverneur du territoire : *«L'équité ne nous permet pas de restreindre le territoire des Canaques sans leur accorder des compensations (...). En enlevant aux indigènes la faculté de devenir propriétaires individuels (...) vous avez voulu écarter les indigènes du mouvement général, perpétuer le maintien de la tribu et l'influence des chefs, et par conséquent gêner l'exercice de notre action civilisatrice sur ces populations...»* Pour les libéraux métropolitains de la fin du dix-neuvième siècle, il s'agit en effet, en Nouvelle-Calédonie, de *«justifier la politique de cantonnement indigène au nom du droit de conquête, mais d'une conquête française, c'est-à-dire humaine, libérale, généreuse»*...

Le «Caillou» apparaît, en 1894, comme une idéale *«colonie de peuplement»* vouée à devenir *«une petite France australe»*.

Mais, pour les tribus canaques, spoliées des meilleures terres, repoussées dans la brousse, considérées comme des *«réservoirs de main-d'œuvre»*, le pli était déjà donné, et se perpétuera sans grands changements jusqu'à nos jours.

L'autre mérite de ce petit livre est de rappeler que l'histoire de la Nouvelle-Calédonie est jalonnée, depuis 1853, de révoltes collectives et individuelles de la part des Canaques, presque toujours sur fond de conflits fonciers. On ne tire, de ces rappels bienvenus, aucune raison d'optimisme pour le proche avenir.

A.R.

★ *Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie, 1853-1903*, Joël Dauphiné. Editions L'Harmattan, 158 pages, 85 F.

«Le Référendum», de Mme Michèle Guillaume-Hofnung

Un instrument imprévisible

«Le référendum demeure un instrument imprévisible : les effets qu'il produit dans un pays à un moment donné ne se reproduiront pas dans ce pays à un autre moment, ou ne se produiront pas dans un pays apparemment comparable.» Ainsi Mme Michèle Guillaume-Hofnung, maître de conférences à la faculté de droit de Metz, conclut-elle son ouvrage consacré à cette procédure. L'auteur en donne la définition suivante : *«Le corps des citoyens est appelé à exprimer par un vote son avis ou sa volonté à l'égard d'une mesure qu'une autre autorité a prise ou envisage de prendre»*, empruntée à Julien Laferrière (*Manuel de droit constitutionnel*).

Mme Guillaume-Hofnung s'attache, dans un premier temps, à montrer comment le débat sur le référendum a glissé, depuis le dix-huitième siècle, du domaine philosophique dans lequel les spécialistes de droit public le cantonnaient, à l'étude pragmatique des difficultés soulevées par sa mise en œuvre. S'ensuit une minutieuse description de tous les mécanismes susceptibles d'intervenir dans le déclenchement et le déroulement du référendum, ainsi que des effets engendrés par l'utilisation de cet instrument de démocratie semi-directe.

A la suite de cet exposé théorique, Mme Guillaume-Hofnung montre comment les Etats démocratiques ont intégré cette procédure institutionnelle, notamment la Suisse, les Etats-Unis et la France.

Le référendum fait son entrée officielle en France avec la Révolution française et son introduction dans la Constitution de 1793 (si l'on excepte le précédent de 1552 relatif au rattachement de la ville de Metz au territoire national). Mobilisateur sous l'Empire, boudé durant la IIe, la IIIe et même la IVe République, en dépit de son utilisation par le général de Gaulle en 1945, il réapparaît avec l'avènement de la Ve République en 1958.

«Le référendum, selon l'auteur, *est et tend à devenir dans les sociétés politiques modernes un phénomène considérable»*, et l'intérêt de la classe politique française pour cet instrument va croissant. Sous les deux dernières législatures (de 1978 à 1986), *«les parlementaires ont déposé vingt-huit propositions de révision constitutionnelle tendant à développer le référendum, y compris sous sa forme la plus audacieuse, le référendum d'initiative populaire»*. Mais il n'a pas été utilisé depuis 1972.

V. D.

★ *Le Référendum*, de Mme Michèle Guillaume-Hofnung. Presses universitaires de France, collection «Que sais-je ?». 125 p., 25 francs.

EN BREF

● **M. Mestre votera la confiance.** – Le député UDF (barriste) de Vendée, M. Philippe Mestre, affirme son intention de voter *« sans l'ombre d'une hésitation »* en faveur du gouvernement lors du vote de confiance prévu pour le 2 avril prochain. *« Je le ferai en avril 1987 comme je l'ai fait en avril 1986. Ce sera une sorte d'anniversaire que je serais même disposé à commémorer tous les mois ou toutes les semaines si le gouvernement estimait nécessaire de le demander à sa majorité »*, ajoute-t-il dans une interview à *Ouest-France*, publiée samedi 26 février.

Interrogé sur les récentes observations de M. Edouard Balladur à ceux qui, dans la majorité, critiquent le gouvernement, M. Mestre déclare : *« Respectant l'obligation morale d'apporter nos voix au gouvernement, j'accepterais mal tout ce qui ressemblerait à des rappels à l'ordre ou à des mises en demeure. » « A ceux qui exigeraient notre approbation immédiate, béate et automatique, je pose la question suivante : Aurions-nous dû applaudir bruyamment au dépôt du projet de loi Devaquet ou à son retrait ou encore aux deux ? »*

● **Prochaine réunion de travail de l'UDF avec MM. Giscard d'Estaing et Barre.** – MM. Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre participeront avec l'ensemble des députés UDF, le mercredi 4 mars, à une réunion de travail à l'Assemblée nationale. Cette mini-journée parlementaire, présidée par M. Jean-Claude Gaudin, sera destinée à faire le point de la situation politique avant la rentrée parlementaire du 2 avril.

MM. Giscard d'Estaing et Barre participeront également, avant la réunion de travail, à un déjeuner du groupe UDF de l'Assemblée, à l'invitation de M. Gaudin. Les ministres UDF seront aussi les hôtes du président du groupe à ce déjeuner. Le lendemain, jeudi 5 mars, ce sera au tour des ministres PR exclusivement de se réunir avec les députés du parti de François Léotard à l'Assemblée nationale pour préparer la prochaine session parlementaire et évoquer les initiatives qui marqueront le dixième anniversaire du PR en juin 1987.

● **Les « gaullistes » hostiles au quinquennat.** – L'Association *nationale pour la fidélité au général* de Gaulle, présidée par M. Pierre Lefranc, estime que *« ceux qui accepteraient de réviser la Constitution en instaurant le quinquennat se placeraient en opposition avec les fondements du gaullisme. » « En favorisant le rétablissement d'un régime d'Assemblée, ils ne seraient plus en mesure de se réclamer du général de Gaulle »*, poursuit l'association dans un communiqué publié à l'issue de la réunion de son comité directeur.

● **Démission du maire de Wahagnies (Nord).** – M. André Laurent, ancien député (PS) du Nord de 1973 à 1986, a adressé au préfet sa démission de maire de Wahagnies (Nord). M. Laurent a invoqué des *« convenances personnelles »* pour expliquer son départ du conseil municipal qu'il dirigeait depuis 1976, date à laquelle il avait succédé à son père, M. Marceau Laurent. Avant l'élection du nouveau maire, les électeurs de Wahagnies devront pourvoir les quatre sièges de conseillers vacants sur les vingt-trois que compte le conseil. Un élu est récemment décédé et deux autres ont également donné leur démission pour raisons personnelles.

Société

Le surprenant réquisitoire de l'avocat général au procès

Une supplication « la mort dans l'âme » pour une peine qui ne soit pas supérieure à dix ans de réclusion

« Je voulais prendre des réquisitions implacables. Mais, à ce poste d'avocat général, je suis un peu dans la situation de l'officier d'état-major qui doit s'adapter au terrain et à l'événement. Je constate, depuis quelques jours, quelques heures, qu'un espoir, une lueur, apparaissent au Liban car, comme vous tous, je suis saisi, chaque soir, en voyant les visages de nos compatriotes retenus là-bas. Il vous appartient, monsieur le président, messieurs, de rendre une justice responsable. L'indépendance qui est la vôtre n'est pas exclusive de la sagesse. Vous ne pouvez éteindre cette lueur, cet espoir. Dans ces conditions, je crois dans l'intérêt de tous pouvoir vous demander, vous conjurer, vous supplier, de ne pas prononcer à l'encontre de l'accusé — et je le dis la mort dans l'âme, mais il est de mon devoir impérieux de le faire, — une peine de réclusion criminelle qui ne soit pas supérieure à dix ans. »

Ah ! cette péroraison de l'avocat général, M. Pierre Baechlin, au terme d'un réquisitoire de vingt minutes au procès de Georges Ibrahim Abdallah ! On n'a pas fini d'en parler. La voilà assurée de demeurer dans l'histoire judiciaire française. Qu'elle ait été celle d'un magistrat du parquet contraint de forcer sa nature, qui pourrait en douter ? M. Baechlin n'a-t-il pas rappelé lui-même, au passage, que pareils propos ne furent jamais dans la manière de l'ancien représentant du ministère public de la défunte Cour de sûreté de l'Etat qu'il fut il y a quelques années ? L'homme, c'est une évidence, a été déchiré, pour ne pas dire humilié, au point de se déclarer prêt à envisager une demande de mutation. On l'a même entendu murmurer plus tard : *« Que ne faut-il pas faire dans l'intérêt de la France ? »*.

« Des armes dérisoires »

Car il savait tout ce qui allait pouvoir se dire et se disait déjà, s'écrire, au sujet de ce discours pourtant si bref, mais dont la brièveté elle-même concourait à la surprise qu'il provoquait. Chacun, c'est sûr, attendait ce réquisitoire, certain d'y trouver l'expression à ce procès d'un point de vue du gouvernement, auquel le parquet est hiérarchiquement soumis. Il n'empêche que selon l'adage, la parole est libre, et que, si M. Baechlin s'était trouvé en charge d'instructions précises, il pouvait, après les avoir fait connaître, y ajouter l'expression de ses propres sentiments sur l'affaire et sur l'homme contre lequel il avait à requérir.

Comme ce ne fut pas le cas, on est en droit de croire que M. Baechlin s'est exprimé, de bout en bout, comme il croyait, par devoir personnel, être tenu de le faire. N'a-t-il pas d'ailleurs glissé à ce sujet une phrase significative en précisant qu'il parlait *« en magistrat libre, mais responsable et n'ayant pour seule cliente que la République »* ?

Cependant, qu'il le veuille ou non, dans l'opinion son propos ne pouvait que donner corps à la version selon laquelle la cessation des attentats de septembre 1986 se trouverait subordonnée à un *« règlement rapide du cas Abdallah »* dans les meilleures conditions judiciaires possible, démentant ainsi les proclamations officielles d'une fermeté sans faille à l'endroit du terrorisme.

Mais, trêve ici de considérations incertaines, chacun pouvant juger à la lumière même du discours tenu et dont voici maintenant l'essentiel. Passons sur une première partie juridique touchant aux définitions de la complicité, pour estimer qu'une revendication d'attentat qui intervient évidemment après le crime, en dépit de son caractère postérieur, peut, en matière de terrorisme, bel et bien constituer un élément de complicité.

C'est ensuite que le réquisitoire a pris son vrai sens : *« En examinant comment la justice appelée à intervenir dans ce conflit larvé qu'est le terrorisme peut agir, quels sont ses moyens, on s'aperçoit d'une chose,* devait dire alors M. Baechlin : *Celui qui va commettre le pire des crimes sur notre territoire, celui qui a abattu Robert-Charles Ray et Yacov Barsimentov, tenté de tuer M. Robert Homme, savait, au moment où il tirait, qu'au pis, s'il était arrêté, il avait encore un avenir, car la plus grave de nos sanctions n'est plus aujourd'hui que la suppression de liberté. Toute condamnation à quelque peine que ce soit, surtout d'une grande importance, transforme le condamné en martyr et, surtout, fait que le pays qui le détient, en l'occurrence la France, devient un otage, autrement dit que sa condamnation elle-même devient pour lui une arme contre la France. Ainsi, nous devons combattre avec des armes dérisoires. C'est dans ces conditions, dans ces circonstances, qu'il m'a été donné de préparer ce réquisitoire. »*

« Comme toutes les démocraties, la France, pour affronter ce fléau impalpable qu'est le terrorisme, n'a que deux moyens : les armes et le droit. Si Georges Ibrahim Abdallah avait disparu dans le combat de l'ombre qui est le sien, c'eût été pour lui une fin honorable et d'aucuns auraient pu proclamer que justice était faite. Ce ne fut pas le cas et, aujourd'hui, il faut décider autre chose. »

« Il ne m'appartient pas de vous dicter, de vous commander un acte de bravoure, a ajouté M. Baechlin, *et, reprenant Churchill, de vous dire que je ne peux que vous promettre du sang et des larmes. Je ne sais pas si la France risque d'être victime, demain, de nouveaux attentats aveugles. Je ne peux que vous dire que la justice ne peut avoir qu'un rôle subsidiaire car, son grand avantage, lorsqu'elle est saisie est d'être mise en face de ses responsabilités. Il faut bien lui demander alors de participer à un acte politique. On vous a dit* [c'était Me Kiejman qui l'avait dit dans sa plaidoirie de partie civile] *qu'une grâce présidentielle peut intervenir à tout moment, ce dont vous n'avez pas à vous soucier. C'est facile à dire. Une décision qui prend autorité des choses jugées devient, qu'on le veuille ou non, un fait politique. Une fois la décision judiciaire rendue, le chef de l'Etat, quelle que soit l'étendue de son droit de grâce, de son pouvoir régalien, ne peut, d'un jour à l'autre, effacer d'un trait de plume un arrêt rendu au nom du peuple français.*

» Alors, sans vouloir être désobligeant pour la partie civile qu'est ici le gouvernement américain, je peux dire que les moyens pour lutter contre les terroristes sont les plus divers. Les pays démocratiques les plus puissants ont dû ranger leur force phénoménale. Les chars ne peuvent rien et les commandos parfois échouent, comme on l'a vu avec la tentative pour délivrer les otages de Téhéran, à tel point que, les méthodes de force classique n'ayant aucun effet, on en vient parfois, pour obtenir des libérations, à l'emploi de moyens insolites qui sèment le désarroi, comme on le voit aujourd'hui aux Etats-Unis avec les ventes d'armes à l'Iran.

> *« Que ne faut-il pas faire dans l'intérêt de la France ? »... La péroraison de M. Baechlin demeurera dans l'histoire judiciaire française.*

Pour un arrêt politique

» C'est pourquoi la France n'a de leçons à recevoir de ses alliés, ni même de sa sœur dans la liberté qu'est l'Amérique. Elle a à employer les moyens qui sont les siens, et la justice, alors, peut un jour se dire que face à une crise, à des difficultés graves, elle se doit d'exercer son pouvoir en rendant une décision conforme à l'intérêt de tous. » Sur quoi s'enchaîna la péroraison déjà citée de M. Baechlin.

Tel fut donc le propos, dans sa construction et son cheminement, achevé par cette supplique pour un arrêt sinon de raison d'Etat, du moins de sens politique. Déjà, les uns en sont consternés, les autres indignés. Car il n'y avait pas assurément matière à se livrer à des exégèses compliquées. Cette peine qui ne soit pas supérieure à dix ans, c'est celle qui pourrait permettre un élargissement d'Abdallah dans un avenir pas trop lointain.

C'est précisément contre une telle éventualité qu'avait guerroyé auparavant Me Georges Kiejman, durant deux heures d'une plaidoirie modèle, parce que sans redites et d'un intérêt constant. Tout y parut parfaitement maîtrisé, depuis l'affirmation d'une totale indépendance de l'avocat à l'endroit des Etats-Unis *« que je ne représente pas ici, mais que j'assiste »*, jusqu'à l'incitation finale, en passant par l'examen du dossier et des charges, marqué par la présentation d'agrandissements de l'écriture de Georges Ibrahim Abdallah de nature à convaincre que la première revendication signée par les FARL fut bien de sa main et qu'elle eut lieu tout de suite après la tentative d'assassinat à Paris contre un autre diplomate américain, M. Christian Chapman, qui fait actuellement l'objet d'une information contre X au cabinet du juge d'instruction Gilles Boulouque.

« Je n'entends pas ignorer, devait dire Me Kiejman, *que ce procès a une dimension politique et qu'il y a ici un enjeu effectif. Mais, contrairement à ce qui a été proclamé par la défense, ce dossier n'est pas vide. Aurait-on d'ailleurs recours à des attentats comme ceux que nous avons connus et qui avaient pour but d'obtenir la libération de Georges Ibrahim Abdallah s'il s'était agi du petit chef minable que l'on a voulu nous dépeindre si complaisamment ? Evidemment, je n'ai pas le film ou la photographie montrant Abdallah en train de passer le revolver au tueur. »*

Mais ce que Me Kiejman a en sa possession, c'est l'ensemble du dossier. Il y relève l'attitude observée par Georges Ibrahim Abdallah, qui commença par dire, tant qu'il ne fut pas identifié, qu'il n'appartenait pas aux FARL, mais à un mouvement, inconnu ailleurs, chargé seulement de définir des « cibles ». Par la suite, plus l'on avançait, plus l'on découvrait, plus il s'enfermait dans le mutisme qui devait devenir le sien.

Me Kiejman : dévoiement

Aussi bien pour Me Kiejman, on peut affirmer qu'Abdallah était bien membre des FARL et, dès lors, les FARL ayant revendiqué tous les attentats reprochés, on ne peut le tenir pour un simple exécutant, mais bien pour un chef, car il fut toujours celui qui ne monte jamais en première ligne, mais demeure en position de retrait, comme un chef d'état-major. Pour cela, il y a, aux yeux de Me Kiejman, des preuves. Car ce n'est pas seulement le Mossad israélien qui a présenté l'accusé comme tel, mais tout autant les services libanais et algériens. Il s'y ajoute la déposition de M. Gilles Sidney Peyroles, enlevé par les FARL dans l'espérance d'obtenir la libération d'Abdallah en échange de la sienne. Et puis, il y a, bien sûr, tout ce qui a été découvert, toutes ces caches d'armes, ces déplacements, ces mouvements de fonds, et surtout ce pistolet trouvé rue Lacroix — où fut bel et bien Abdallah — et identifié comme l'arme utilisée à la fois contre Robert-Charles Ray et Yacov Barsimentov.

Alors ? C'est ici que Me Kiejman devait donner son sentiment sur ce que pouvait avoir à décider la cour d'assises. *« Vous pouvez éprouver, en condamnant comme il convient de condamner, la crainte de nouveaux attentats aveugles. Mais tout démontre depuis quinze ans que la démission judiciaire, dans toutes les affaires où il a été demandé de s'incliner devant la raison d'Etat, n'a pas arrêté le terrorisme. Je suis parfaitement conscient que, demain, nous puissions subir de nouveaux attentats. Mais je pense qu'il faut mettre fin à cette croyance que la France est devenue un sanctuaire, que notre pays a renoncé à exercer ses prérogatives. A chacun sa décision. Si le gouvernement veut, après que votre justice aura été rendue, comme il convient qu'elle le soit, accorder une grâce, fût-elle importante, fût-elle même totale, c'est l'affaire du gouvernement et il s'adressera au président de la République. Ce n'est pas à vous d'accepter, la première fois où un terroriste important vous est déféré, de faire le service de l'Etat. Sinon, vous entreriez dans un dévoiement qui consiste à innocenter un coupable et qui serait le même, mais à rebours, que celui qui fut demandé aux sections spéciales de Vichy pendant l'Occupation, de déclarer coupables des innocents. C'est cela le caractère insidieux de la raison d'Etat. Votre mission est de rendre la justice et non de rendre des services. Le seul Etat dont vous ayez à rendre compte, le seul qui mérite par vous d'être respecté, c'est l'Etat de droit. »*

Me Jacques Vergès, qui devait terminer sa plaidoirie samedi, entendait, à sa place de défenseur *« revenir aux faits »*, trop négligés selon lui jusqu'à présent. Il n'en afficha pas moins une belle violence contre *« la partie civile américaine. » « En critiquant l'enquête comme l'a fait,* dit-il, *Me Kiejman ne vous a-t-il pas donné l'impression de scier la branche sur laquelle il est assis ? Mais, parce que le gouvernement américain exige une peine maximale, parce que Reagan a parlé, il ne resterait plus qu'à obéir ? »*

Pour Me Vergès, ce dossier de complicité d'assassinat est donc *« totalement vide »*. Tout ce que l'on pourrait y trouver a fait l'objet du procès de Lyon, pour association de malfaiteurs, en juillet 1986, et l'on ne peut plus y revenir. Le pistolet saisi rue Lacroix ? A cette adresse, d'autres ont pu se présenter entre le moment où fut arrêté Abdallah (25 octobre 1984) et le jour où l'on y a perquisitionné, quatre mois plus tard. Le plan de Strasbourg où figure un point indiquant la rue où habitait M. Robert Homme ? Les graphologues ne peuvent dire si ce point est de la main d'Abdallah.

La revendication de l'assassinat de Yacov Barsimentov dont Abdallah aurait remis le texte à Mme Martine Toulotte à Grenoble en vue de son impression par la Documentation communiste ? Si la justice avait la certitude de cette remise, Mme Toulotte serait aujourd'hui inculpée d'association de malfaiteurs et non pas simplement de recel de malfaiteur, car, effectivement, il semble bien qu'elle ait un jour ou un autre rencontré Abdallah. Conclusion : *« Mon rôle était d'établir que rien n'est établi, voilà qui est fait. »*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

● **M. Baechlin a déclaré à l'AFP, samedi 28 février :** *« Je confirme avoir requis, libre de toutes instructions. Mais je suis un magistrat de haut niveau, capable de se renseigner. C'est ce que j'ai fait au cours des dernières quarante-huit heures, et c'est ce qui a dicté ma conduite. Vendredi matin, j'ai eu accès à des informations — je n'en dirai pas plus — et j'ai pris mes responsabilités. »*

« Condamnez-le pour la forme, sinon... »

M. Albin Chalandon n'a donné *« aucune consigne »* de clémence à M. Pierre Baechlin, l'avocat général chargé de requérir contre Georges Ibrahim Abdallah. La chancellerie l'assure et voudrait qu'on la croie malgré les apparences et la logique.

Cela fait plusieurs mois que le scénario d'une condamnation pour la forme du chef présumé des FARL avait pris corps. Le verdict appartenait à des magistrats réputés indépendants, mais il n'était pas interdit au pouvoir politique d'avoir une opinion sur la sanction à infliger à Georges Ibrahim Abdallah et de le faire savoir plus ou moins discrètement.

Le gouvernement a d'abord eu la tentation de céder aux menaces. Puis sont venus les attentats de l'automne, suivis d'une trêve dont chacun redoutait la précarité, trêve assortie de ce message des amis du chef présumé des FARL : *« Jugez-le vite, condamnez-le pour la forme, sinon... »*

Message reçu. Restait à donner à la hâte gouvernementale les apparences d'une justice suivant normalement son cours. Première entorse à cette sérénité affichée, premier symptôme de la nervosité du pouvoir politique : M. Chalandon annonce, fin septembre, que Georges Ibrahim Abdallah sera jugé dès le mois de février. Personne ou presque ne croit que ce délai sera tenu. D'ordinaire, la justice prend davantage son temps. Mais on s'active à la chancellerie ainsi qu'à la cour d'appel de Paris et le procès a lieu à la date prévue. Il est vrai que l'ultimatum des amis de Georges Ibrahim Abdallah expirait fin février...

M. Chalandon minimise cette concession en déclarant que le gouvernement est partisan de la fermeté. De là à penser que le moment venu le parquet recevra des consignes de sévérité... On a vu vendredi qu'elles n'avaient pas été données. Plus curieux encore, l'avocat général a paru réclamer — sur ordre — l'indulgence des juges. Il n'a pas dit qu'un tel ordre lui avait été transmis, mais a fait seulement état de son déchirement face à ce dilemme : *céder ou résister*, pour conclure en substance qu'il valait mieux plier.

Chacun sait bien cependant que les représentants du parquet n'en font pas qu'à leur tête. Ils sont tenus de requérir selon les consignes venues d'en haut quand ces consignes leur sont données. *« Il en a pas eu cette fois-ci,* affirme la chancellerie, *ni de la part du ministre, ni d'un membre de son cabinet, ni du procureur général de Paris. »* La consigne était, paraît-il, de ne pas en donner. M. Chalandon était, dit-on, partisan que la justice suive son cours sans intervention de lui-même. Aux diplomates ensuite de se débrouiller.

Un « effet déplorable »

Si cette version est la bonne, avoir choisi M. Baechlin comme avocat général apparaît comme une erreur. Il a en effet accrédité l'idée qu'on lui avait recommandé l'indulgence, ce qui est fâcheux si on ne lui a rien dit. Et si une telle recommandation lui a été faite ou s'il a cru qu'on la lui faisait, quelle maladresse dans l'exécution !

Bref, un avocat général n'a pas à afficher d'états d'âme comme ceux, estimables, dont M. Baechlin a fait étalage vendredi. *« L'effet est déplorable »*, commentait peu après un haut fonctionnaire du ministère de la justice, préoccupé par la tournure prise par les événements.

Qu'elle ait ou non donné des consignes, la chancellerie est bien embarrassée. La *« sortie »* de M. Baechlin rappelle trop les recommandations d'indulgence que le parquet de Lyon avait reçues du ministère de la justice lors du premier procès d'Abdallah au mois de juillet. Résultat : quatre ans d'emprisonnement seulement. De même, le parquet de Paris avait-il reçu ordre, peu après, d'étudier un non-lieu en faveur du chef présumé des FARL pour certains faits jugés par la cour d'assises ? Il est vrai qu'à cette époque il n'y avait pas encore eu les attentats aveugles de la capitale, onze morts en quelques jours...

M. Chalandon ayant, depuis, éprouvé les inconvénients qu'il y a à donner l'impression de vouloir ménager les terroristes, aurait juré qu'on ne l'y prendrait plus. Pas de consignes donc cette fois-ci et pas davantage de réactions officielles après l'incident Baechlin, sinon pour regretter *mezza voce* que l'avocat général ait *« craqué »* au moment où il aurait dû faire preuve de la plus grande habileté. C'est malheureusement ce qui peut arriver lorsqu'on laisse un homme seul face à de telles responsabilités. Et, par son verdict sévère, la Cour d'assises a, à sa façon, sanctionné ce choix.

BERTRAND LE GENDRE.

Au Conseil d'Etat

Deux extraditions contestées

Par une décision du 27 février, le Conseil d'Etat a annulé un décret du 10 avril 1986, accordant l'extradition de M. Memik Fidan, ressortissant turc, à la suite d'une demande du gouvernement turc.

La demande d'extradition était fondée, notamment, sur des faits d'homicides punissables, selon le code pénal turc, de vingt-quatre à trente ans de réclusion, mais il n'était pas exclu que la qualification d'homicide avec préméditation, passible en Turquie de la peine de mort, soit finalement retenue par la justice turque.

Le Conseil d'Etat a estimé que en vertu de l'abolition de la peine de mort en France par la loi du 9 octobre 1981, confirmée par l'adhésion de la France, en décembre 1985, au protocole nº 6 à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, l'application de cette peine à une personne ayant fait l'objet d'une extradition accordée par le gouvernement français serait contraire à l'ordre public français.

Or, en l'espèce, si le gouvernement français n'avait accordé l'extradition que sous réserve d'une non-application de la peine de mort, cette réserve ne pouvait lier les juridictions turques.

En revanche, par une décision du même jour, le Conseil d'Etat a rejeté une requête tendant à l'annulation d'un décret du 22 avril 1986, accordant, sur demande des autorités italiennes, l'extradition de M. Fiorenzo Tricanato, ressortissant italien, condamné en Italie à plusieurs années de prison pour vol à main armée et séquestration.

Le Conseil d'Etat a estimé que les condamnations prononcées à l'encontre de M. Tricanato, selon la procédure italienne de contumace, ne l'avaient pas été dans des conditions contraires à l'ordre public français. En effet, cette procédure, bien qu'elle ne comporte pas de mécanisme de purge de la contumace, similaire à celui du droit pénal français, prévoit la représentation de l'accusé par un défenseur et lui ouvre une voie de recours contre la condamnation prononcée.

En Seine-Saint-Denis

Un commissaire de police écroué pour « trafic d'influence »

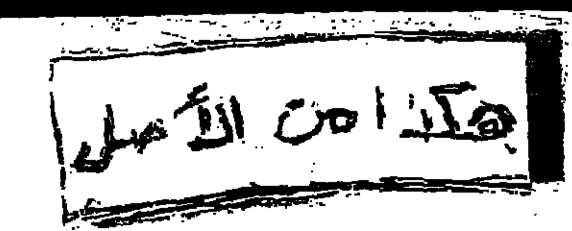
Le parquet de Bobigny a ouvert une enquête sur un commissaire de police, M. Alain Parra, trente-six ans, officier de police judiciaire du commissariat de Montreuil (Seine-Saint-Denis), inculpé jeudi 26 février de *« trafic d'influence »* et placé en détention pour avoir soutiré 10 000 francs à un chauffeur de taxi qui craignait un retrait de permis de conduire.

C'est sur dénonciation de la victime de cette transaction que M. Parra avait été interpellé en flagrant délit, mardi soir, pas ses collègues de l'Inspection générale des services (IGS).

Le chauffeur de taxi s'était ému, dans un bar de Montreuil, d'une menace de retrait de permis de conduire qui pesait sur lui pour conduite en état d'ivresse. Le patron de l'établissement, M. Alain Slamat, lui avait proposé d'intervenir et avait joué le rôle d'intermédiaire entre le commissaire et le chauffeur de taxi. M. Slamat a été lui-même inculpé de complicité de trafic d'influence et écroué.

● **Trois nouvelles expulsions de Basques espagnols.** — Trois Basques espagnols ont été expulsés, le vendredi 27 février, à midi, du territoire français (Pyrénées-Atlantiques) vers l'Espagne. M. José Alberdi Puy, trente ans, auteur de plusieurs bandes dessinées a été arrêté en début de matinée à Mauléon. M. Francisco Aduriage Perrondo, trente ans, a été appréhendé à Saint-Jean-de-Luz et M. Jesus Maria Arrillaga Albisu, trente-trois ans, à Hendaye. De son côté, Mme Céres Goyetchea, née Edart, trente-cinq ans, interpellée à Bayonne a été relâchée.

Ces trois expulsions portent à trente-neuf le nombre des réfugiés basques expulsés depuis le 19 juillet 1986 ; trente-sept d'entre eux ont fait l'objet de la procédure d'urgence absolue.



تكملة من الأصل

Société

de Georges Ibrahim Abdallah

« Le gouvernement ne cédera pas au chantage » *réaffirme M. Chirac*

M. Jacques Chirac a de nouveau souligné, vendredi 27 février, à Provins, que, face à *« la stratégie de la violence aveugle, le gouvernement – il l'a prouvé – ne cédera pas au chantage que certains veulent exercer sur lui. » « Après le succès obtenu par la police, il y a moins d'une semaine, et au moment où pèsent par ailleurs certaines menaces, je voudrais redire solennellement que nous avons raison d'avoir foi en nous-mêmes, en nos institutions, en nos concitoyens, pour vaincre la barbarie »*, a ajouté le premier ministre.

M. Chirac a tenu ces propos à Provins à l'occasion de la remise, à titre posthume, de l'insigne de chevalier de la Légion d'honneur à Serge Langer, employé municipal de la ville, tué lors de l'attentat à l'explosif qui visait, en décembre dernier, M. Alain Peyrefitte.

D'autre part, M. Chirac a précisé que *« des projets de loi seront soumis au Parlement dès la prochaine session afin de permettre la ratification, souhaitée par le gouvernement, des conventions européennes pour la répression du terrorisme. »*

De son côté, M. Charles Pasqua, qui était le même jour à Saint-Omer (Pas-de-Calais), a simplement déclaré : *« Je ne suis pas en charge de juger, mais d'arrêter les terroristes. Notre devoir, c'est d'abord d'arrêter les terroristes, et ensuite de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'attentats. »*

En revanche, M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front national, a estimé, samedi 28 février, que, *« si le chef terroriste Georges Ibrahim Abdallah n'est pas condamné à la peine maximale, cela démontrera que les juges ont prêté l'oreille aux recommandations d'un gouvernement qui a cédé au chantage du terrorisme international. Les parents de la quinzaine de victimes des FARL et du CSPPA sauront que ce n'est pas en France que justice leur sera rendue »*.

M. Le Pen, président du FN, a parlé, lui, d'une *« capitulation ». « La faiblesse, face au chantage, est un crime »*, a-t-il dit.

Enfin, M. Georges Sarre, membre du secrétariat national du PS, a déploré vendredi que le réquisitoire du ministère public soit d'une *« indulgence stupéfiante »*.

« C'est bien un terroriste international que le gouvernement s'apprête à relâcher, j'attends les réactions de Jacques Toubon devant ce recul », a ajouté le député de Paris.

Enfin, M. Bernard Delaplace, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), estime, dans un interview au *Parisien libéré* du 28 février, que *« si Abdallah n'est pas sévèrement condamné, on se sera déjugé »*.

La tentation du sanctuaire

ARRESTATION des dirigeants d'Action directe, procès de Georges Ibrahim Abdallah. Eloge de la fermeté d'un côté, appel à la clémence de l'autre. Lors de la semaine écoulée, en s'empêtrant dans ses propres contradictions, la majorité a joué devant l'opinion la scène de l'arroseur arrosé. Après la violente *polémique provoquée par certains* responsables du RPR contre la gauche, accusée de laxisme face au terrorisme interne, voici l'inhabituelle invocation de la raison d'Etat auprès d'une justice supposée indépendante, afin de lui suggérer un renoncement devant le terrorisme international. Le gouvernement n'aurait pu souhaiter plus mauvais effet, la majorité plus explicite démenti de ses proclamations volontaristes, parfois excessives, en matière de sécurité. Et voici que la cour d'assises, elle-même, lui inflige un démenti inverse *en se refusant à suivre l'avocat général*.

Le réquisitoire concis de l'avocat général Pierre Baechlin, assurant que *« toute condamnation sévère »* d'Abdallah *« transformerait la France en otage »*, fut une surprise... sans en être une ! La conclusion – pas plus de dix ans de prison – n'a pas surpris, mais les attendus ont étonné par leur franchise même. Il est peu coutumier, en effet, qu'un représentant du ministère public reconnaisse ainsi l'impuissance du droit, prenne le risque de discréditer l'institution *qu'il représente* et conjure *implicitement* la justice de se plier aux engagements de l'Etat plutôt qu'aux lois de l'état de droit. D'ordinaire, les formes sont mieux respectées, les propos mieux enrobés.

Cependant tout annonçait un semblable réquisitoire : l'effacement de l'avocat général tout au long des débats, laissant à la partie civile américaine le soin de guerroyer sur les faits ; le soudain revirement de la DST, contredisant tout ce que son enquête sur les FARL tendait à prouver, à savoir que Georges Abdallah *en était le chef, au moins en Europe* ; l'aval donné, *sur* TF 1, par le ministre de l'intérieur à ce tournant policier, renforcé d'une mise en garde aux Américains qui *« n'ont aucun droit de s'immiscer dans les affaires de la justice française »*.

Comment le gouvernement pourrait-il, malgré les dénégations du garde des sceaux, échapper au soupçon d'immixtion dans le cours normal de *la justice ? Comment éviter*, alors, qu'un autre propos de M. Pasqua, détaché de son contexte, ne devienne l'objet de polémique : *« La démocratie s'arrête où commence l'intérêt de l'Etat » ?* La déclaration a été immédiatement critiquée, pour *les socialistes, par M. Pierre Bérégovoy*. Au bout du compte, le gouvernement aura géré fort maladroitement, à l'égard de l'opinion et, aussi, envers sa propre majorité, *l'engagement* qu'il a pris, à l'automne dernier, envers les soutiens proche-orientaux d'Abdallah.

La promesse remonte à l'automne, après la vague d'attentats de septembre dans des lieux publics de la capitale. Pour les policiers, il ne faisait pas de doute que leur enjeu était la libération d'Abdallah, par *deux fois plus* ou moins promise et annulée, en mars 1985 (enlèvement de Gilles Sidney Peyroles) en juillet 1986 (jugement clément d'Abdallah à Lyon et non-lieu envisagé à Paris). Une trêve fut donc conclue, par l'intermédiaire, notamment, de l'Algérie auprès de la Syrie, Etat mentor du clan Abdallah avec, comme échéance, le jugement fixé à février 1987, au plus tard. Pronostic : *six ans ferme d'emprisonnement* maximum confondus avec la peine lyonnaise permettant une libération dans l'année, en octobre 1987, Abdallah ayant alors effectué la moitié de sa détention. Mécanisme : une remise de peine légale, dont ont bénéficié, en février 1986, sous la gauche, deux membres du groupe Abou Nidal, meurtrier d'Ezzedine Kalak, représentant de l'OLP à Paris.

« Petite flamme d'espoir »

Ce choix aura entraîné la France dans un dialogue renforcé avec l'Etat syrien, M. Hafaz El Assad devenant un interlocuteur privilégié ; et la France semble attendre des nouvelles avancées syriennes au Liban, qualifiées d'ailleurs indirectement par *l'avocat général de « petite flamme d'espoir qui semble s'être ranimée depuis quelques jours »*, des conséquences favorables sur le sort des otages. Cette tendance à ménager Damas avait déjà été illustrée en novembre 1984 avec l'hommage rendu au président syrien par M. Mitterrand, lors d'un voyage à Damas, malgré l'assassinat, en août 1981, de l'ambassadeur de France à Beyrouth, imputé, sinon à la Syrie, du moins à ses alliés. Mais la majorité actuelle ne saurait oublier non plus qu'en novembre 1983, par la voix de M. Pasqua, au Sénat, elle demandait au gouvernement socialiste ce qu'il attendait *« pour rappeler notre ambassadeur en Syrie et pour déclarer les diplomates et les employés de l'ambassade de Syrie indésirables à Paris »*.

Cruel rappel d'une philippique où le futur ministre de l'intérieur accusait la diplomatie française d' *« insuffisance*, [elle] *qui se cantonne dans une attitude défensive et passive quand, pour être efficace, il faudrait qu'elle soit dynamique et offensive »*.

Que pouvait espérer le gouvernement *en échange de ces ouvertures*, aujourd'hui déstabilisées par le verdict de Paris ? C'était la question posée par nombre de responsables policiers qui jugent cette politique illusoire. Des libérations d'otages ? Mais ce n'est en rien se prémunir contre de nouveaux enlèvements. La « non-reprise » des attentats, comme l'a suggéré, vendredi, M. Pasqua ? Mais les amis d'autres détenus *proche-orientaux ne seront-ils pas* tentés de suivre l'exemple du clan Abdallah ? Au-delà, c'est la philosophie même de cette orientation qu'ils mettent en cause : cette tentation du sanctuaire, qu'un porte-parole du groupe Abou Nidal, lié à la Syrie, traduisait, à *l'automne 1986, en « politique de neutralisation du territoire français »*. Une France « neutre », au profit des ambitions syriennes, sous la pression d'un terrorisme qui, sous le couvert de causes qu'il dessert, est avant tout un terrorisme d'Etat.

EDWY PLENEL.

PARIS

Le préfet poursuivi par les défenseurs du bois de Vincennes

Le préfet de Paris sera-t-il condamné à verser 1 franc symbolique de dommages et intérêts à l'association Sauvons le bois de Vincennes comme celle-ci le demande au tribunal administratif de Paris ? Selon l'association, le préfet n'a pas fait *son travail en laissant la Ville* ouvrir une carrière illégale au milieu du bois de Vincennes, en février 1986. Il n'y avait eu alors ni enquête publique, ni étude d'impact, ni versement de la taxe sur les granulats. Pourtant, les services préfectoraux avaient laissé la Ville extraire et vendre 600 000 tonnes de sable pour financer le réaménagement en terrains de sport des 11 hectares de la plaine Saint-Hubert.

Non au béton dans le 17e

Plusieurs centaines d'habitants du 17e arrondissement de Paris, groupés au sein de l'association SOS Environnement, viennent d'écrire à M. Jacques Chirac pour lui demander de renoncer aux constructions prévues sur la dalle couvrant la ligne Er-mont-Invalides, près de la place Péreire. Les riverains de la tranche ferroviaire s'aperçoivent aujourd'hui, après une « enquête publique » plus que discrète, qu'au lieu de la coulée vertde promise on veut *élever sur deux étages une crè*che et un club de tennis privé. L'association réclame au contraire un jardin pour les enfants et les personnes âgées.

Des travaux pour la pureté des eaux

La mairie de Paris annonce qu'elle va dépenser 1,3 milliard de francs en cinq ans pour *« améliorer la sécurité de la distribution de l'eau en quantité comme en qualité »*. Il s'agit de moderniser les usines situées à Ivry, à Saint-Maur et à Orly, qui pompent dans la Seine et la Marne 800 000 mètres cubes *d'eau par jour, soit* 40 % de la consommation quotidienne des Parisiens. Objectif affirmé par M. Lucien Finel, adjoint au maire : *« Arriver à une sécurité totale de l'approvisionnement en cas de pollution de la Seine ou de la Marne. »* Puis on réparera les 500 kilomètres d'aqueducs datant du Second Empire qui apportent à Paris l'eau des sources du Morvan.

Par ailleurs, une enquête publique sera ouverte en mars prochain dans l'Aube sur les rejets en Seine des deux réacteurs de la centrale *nucléaire de Nogent-sur-Seine*, située à 100 kilomètres en amont de l'agglomération parisienne et qui doivent démarrer en 1987 et 1988.

Fonctionnaires étrangers dans la capitale

L'immigration dorée

Dix à quinze milliards de francs, telles sont les dépenses faites annuellement par les deux cent-quatre-vingts ambassades, consulats et organisations internationales installés à Paris. Voilà une estimation, établie par divers recoupements, qui n'apparaît jamais dans la comptabilité des activités parisiennes. Le petit monde des ambassades déteste la publicité et plus encore qu'on parle de « gros sous ». Pourtant cette manne dépasse la totalité des devises apportées par les touristes visitant notre cité. Le statut de capitale ne confère pas seulement prestige et puissance politique. Il rapporte.

Il est vrai que si les diplomates sont des hôtes discrets, ils sont aussi encombrants. D'*abord*, ils n'aiment que les « beaux quartiers » – 7e, 8e et surtout 16e arrondissements – où ils *occupent des centaines d'immeubles*. Ceux-ci sont autant d'enclaves aux grilles desquelles s'arrêtent les pouvoirs des autorités françaises. Tout ce qui s'y passe relève de législations étrangères.

La prolifération des nations indépendantes et le formidable essor des échanges internationaux multiplient sans cesse ces inclusions. Autant de bonnes affaires pour les agents immobiliers qui ont à placer un hôtel particulier, un terrain bien situé, un immeuble de standing ou un appartement haut de gamme. Et l'on se doute qu'une telle demande ne fait pas précisément baisser les prix. Il faut même par*fois renoncer à nos règles d'urba*nisme. Après des années de négociations et malgré l'opposition de tout un quartier, l'ambas*sade soviétique s'est finalement* installée en bordure du bois de Boulogne, sur plus d'un hectare de l'ex-ceinture verte, évidemment non constructible.

Pas question, bien entendu, de gêner la circulation et le stationnement des 15 000 voitures immatriculés en CD, C et K. Chaque semaine, *la* préfecture de police met au panier un petit paquet de contraventions « diplomatiques ». Mais au moindre accrochage, le commissaire du quartier doit se déplacer en personne pour établir le constat. En revanche, la protection des personnels et des intérêts étrangers à Paris est devenue le cauchemar *des forces de sécurité depuis* la vague d'attentats qui, en 1982, a causé la mort de deux diplomates et de deux démineurs français.

La police estime à deux *mille* le nombres des ambassades, consulats, sièges de compagnies aériennes, centres culturels, lieux de culte et résidences étrangères à Paris. Comme il est impossible de les surveiller simultanément, on plante des fonctionnaires aux points les plus menacés et on lance des patrouilles qui passent à intervalles irréguliers. C'est le plan Anjou. Il mobilise tout de même des milliers d'hommes. Conséquence heureuse : les douairières ravies constatent que les voyous ont déserté leurs quartiers devenus « de haute surveillance ».

Domesticité française

Mais la présence diplomatique a des effets plus tangibles. Selon les estimations du Quai d'Orsay trente mille diplomates et fonctionnaires étrangers gravitent autour des ambassades et des organisations internationales à Paris. Ce nombre triple avec les familles. Le total de leurs salaires, loyers, frais de déplacement et factures d'entretien des immeubles dépasse certainement 10 milliards de francs par an. En outre, à l'exception des pays de *l'Est, la plupart des consulats et* organismes étrangers recrutent sur place leurs employés de bureau : salaires moyens, discrétion exigée, mais des milliers d'emplois stables. *« Sur les treize personnes de mon service,* dit Patrick Roberts, de l'ambassade britannique, *la moitié sont françaises. Certaines en place depuis vingt-cinq ans sont les éléments les plus permanents, la mémoire de la maison. »*

Autre retombée, tout à fait profitable pour le décor parisien : *en s'installant systématiquement* dans des demeures de prestige, les gouvernements étrangers ont sauvé les vieux hôtels particuliers *de la* capitale. Les Anglais *celui* de Pauline Borghèse, les Allemands celui des Beauharnais, les Espagnols la résidence des princes de Wagram. Et ils les restaurent à grand-frais. Les Soviétiques ont fait venir des spécialistes de Leningrad qui ont travaillé plusieurs années pour redonner tout son lustre à l'hôtel d'Estrée, superbe demeure dix-huitième de la rue de Grenelle. Piqués au vif, les Américains ont englouti des millions de dollars dans la réhabilitation de l'hôtel de Talleyrand, leur consulat de la *rue* Saint-Florentin. L'édifice chargé d'histoire en avait aussi subi les avanies. Mais on a tout respecté, y *compris les impacts des projec*tiles tirés contre la façade à la Libération. Cette « possession » américaine est le seul endroit de Paris qui conserve les plafonds peints et les décors en trompe l'œil du décorateur français Barthélemy.

Pour les admirer, il suffit de se faire inviter à une soirée culturelle. Car si la vie mondaine des ambassades d'antan a complètement périclité – les banquets du corps diplomatique à l'Elysée et à l'Hôtel-de-Ville ont vécu, – des activités plus enrichissantes l'ont avantageusement remplacé. Il n'est plus une nation qui ne rêve d'ouvrir un centre culturel à Paris. Le Bristish Council, le Goethe Institut, l'Institut italien ont, depuis *longtemps, montré l'exemple*. D'autres leur emboîtent le pas. Les Allemands de l'Est ont pignon sur rue au faubourg Saint-*Germain, les Hongrois rue Bona*parte, les Finlandais prospectent le quartier Latin, les Japonais lorgnent sur le boulevard de Grenelle. L'*Institut du monde arabe*, en construction à la porte orientale du boulevard Saint-Germain, sera le plus spectaculaire. Comme le centre suédois, niché dans le Marais et celui de la Belgique, situé près de Beaubourg, il témoigne du placement progressif des antennes étrangères vers les quartiers les plus animés de la capitale. A leur manière, ils participent au rééquilibrage de Paris vers l'est.

En tout cas, chaque pays semble s'ingénier à enrichir encore les nuits et les week-ends des Parisiens. En 1985, l'Année de l'Inde leur a offert le grand Mela, étonnante fête populaire qui a rassemblé trois cent mille personnes au Trocadéro. Puis ont déferlé une succession encore jamais vue de 150 manifestations en quelques mois. En 1986, ce fut l'Année japonaise, ce qui n'a pas empêché les Saoudiens de faire un tabac avec une exposition au Grand Palais. On annonce pour 1987 une année à la fois espagnole et brésilienne. L'univers semble *déposer aux pieds des Parisiens* ce qu'il a de meilleur.

Derrière ces avant-gardes culturelles, les attachés commer*ciaux s'engouffrent pour promou*voir leurs produits nationaux. Résultat : ils attirent leurs firmes vers les congrès et les foires internationales qui se succèdent sur les rives de la Seine. Leurs efforts contribuent donc à renforcer la place déjà prééminente que Paris occupe sur ce créneau. Jamais au cours de son histoire, la capitale n'avait autant mérité sa réputation de place internationale. Jamais non plus elle n'en avait tiré de tels bénéfices.

MARC AMBROISE-RENDU.

RELIGIONS

Reçus par Jean-Paul II

Les évêques d'Ile-de-France défendent le catéchisme du mercredi

Les évêques de la région Ile-de-France ont été reçus au Vatican, du 23 au 28 février, en visite *ad limina*. S'exprimant en leur nom, le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, a évoqué, vendredi 27 février, devant le pape, plusieurs questions d'actualité, dont l'éventualité d'une suppression de la *« pause du mercredi »* dans les établissements scolaires et les conséquences qui en découleraient pour l'enseignement du catéchisme.

ROME
de notre correspondant

La présence à Rome des évêques des huit diocèses de l'Ile-de-France était évidemment un peu plus qu'une visite *ad limina* parmi celles des neuf régions apostoliques de l'Hexagone. Un Français sur cinq vit en effet à Paris ou dans sa banlieue, et la capitale, même en matière religieuse, pèse d'un grand poids. Que le président de cette région soit le cardinal Lustiger, dont l'influence au Vatican est considérable, ajoute à cette évidence.

L'archevêque de Paris a, devant le pape, énuméré quelques problèmes emblématiques. Rapprochant d'abord les manifestations faveur de l'école privée de 1984 et celles des jeunes à la fin de 1986, il y constate cette contradiction : les parents se sont mobilisés pour *« leur droit à transmettre en toute liberté à leurs enfants des valeurs fondamentales »*, alors que leurs enfants, eux, ont exprimé *dans la* rue leur inquiétude face auxdites valeurs. L'explication est que la jeune génération, *« ignorante de son passé, ne sait comment déchiffrer son avenir »*. L'Eglise a donc le devoir de lui *« apprendre l'histoire de notre salut et la mémoire de notre espérance »*.

Les évêques d'Ile-de-France accordent une grande importance à la *« question du mercredi »* : ils se battent avec une grande énergie – soutenus, observent-ils avec satisfaction, par la majorité des médecins scolaires – pour que ce jour *« non travaillé »* en classe reste aussi celui du catéchisme.

A propos des immigrés, le cardinal Lustiger estime que *« les réelles difficultés de cohabitation »* ont été amplifiées *« par l'excitation des réflexes de défense et d'agressivité »*. Là encore, *« la jeunesse a joué un rôle déterminant : elle a aidé le pays tout entier à mesurer la gravité des enjeux moraux de ce débat »*. Elle a manifesté son *« désir de fraternité »* à l'égard de ses *« contemporains, enfants d'immigrés »*.

Evoquant la crise économique, dont beaucoup comprennent *« qu'il ne s'agit pas d'un accident de la conjoncture »*, l'archevêque de Paris se réjouit des *« grands courants de solidarité que connaît notre pays »* et qui ne sont pas *« des émotions fugitives »* mais une conversion *« à une plus grande pauvreté »* de *« cœurs qui semblaient étouffés par les séductions de la richesse »*.

Le cardinal Lustiger croit pouvoir parler de *« renouveau catholique »*. Il observe que dans les sondages une *immense majorité* de Français se déclarent désormais spontanément catholiques – même s'ils ne sont évidemment pas pour autant *« complètement fidèles à la foi et aux exigences sacramentelles ou morales »* qu'elle implique. Mais il y a désormais *« chez de nombreux fidèles une vision plus sacramentelle de la communion de l'Eglise, ainsi que de sa place visible dans la société française »*.

Dans la période qui s'ouvre pour le pays, propice aux célébrations historiques de diverses natures, l'Eglise entend se souvenir et faire savoir qu'elle *« a contribué de façon décisive à la genèse de notre nation »*.

Ce discours ne pouvait que plaire à Jean-Paul II, qui, en 1980, avait rudement demandé : *« France qu'as-tu fait des promesses de ton baptême ? »*. Il a constaté cette fois avec bonheur que le pays *« n'a pas vraiment renié son histoire chrétienne »* et que les jeunes *« manifestent le désir d'une parole forte qui les oriente »*.

Vous devez, a-t-il adjuré les évêques, *« parler à temps et à contretemps ; nous croyons que la chance d'une société libre est de pouvoir entendre une parole de foi »*, dès lors que *« les chrétiens sont présents... sur tous les chantiers de la vie associative et publique, à tous les échelons »* – et à la fois *« respectueux de ceux qui n'adhèrent pas à leur foi, sans cesser de désirer qu'ils la partagent à leur tour »*. Cette vitalité doit naturellement se manifester d'abord *« dans le corps ecclésial »*, lequel doit proposer des *« communautés repérables, publiques et facilement accessibles »*.

J.-P. C.

REPÈRES

Université

Mme Francine Demichel présidente de Paris-VIII

Mme Francine Demichel, professeur de droit public et de sciences politiques, a été élue présidente de l'université Paris-VIII-Saint-Denis, par 65 voix sur 107 votants. Elle remplace M. Claude Frioux, dont le mandat vient à expiration.

[Née en 1938 à Marseille, Mme Francine Demichel est agrégée des facultés de droit. Elle a soutenu sa thèse d'Etat en 1964 sur « le Conseil d'Etat, juge constitutionnel ». Elle a enseigné à l'université de Lyon-II, puis à celle de Paris-VIII depuis 1982. Elle est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages dont *La lutte idéologique dans la France contemporaine* (1982) et *Eléments pour une théorie des relations internationales*.

Huit nouveaux départements d'IUT

M. Jacques Valade, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, a annoncé le 26 février la création de huit nouveaux départements d'IUT (Institut universitaire de technologie) qui vont être ouverts dès la rentrée prochaine. Il s'agit de départements de maintenance industrielle, à Périgueux et Châtellerault ; de génie électrique et informatique industrielle, à Valenciennes et Cergy-Pontoise ; de transports logistiques, à Mulhouse ; d'organisation et gestion de la production, à Annecy ; de biologie appliquée, à Amiens ; et enfin de génie mécanique et productique, à Tarbes. Ces nouvelles implantations seront financées grâce aux 50 millions de francs de crédits supplémentaires que M. René Monory, ministre de l'éducation nationale, avait obtenus au début de l'année (*le Monde* du 23 janvier).

Culture

THÉA'

La saison à Berlin

Sang neuf

re demeure
Lif à Berlin
es héros
lent fatigués.
ublic va vers
musique et l'insolence
ême si Bob Wilson
occupe la Schaubühne

Ni la neige qui verglace ni la boulimie cinématographique qui s'empare de Berlin au moment du Festival n'affectent les différentes activités artistiques de la ville la plus culturelle d'Europe. Mais les théâtres, les institutions majestueuses, chargées avec l'Orchestre philharmonique et l'Opéra d'assurer le luxe du prestige, connaissent une période de fatigue. La Freie Volksbühne s'est embourbée dans une ornière dont elle a du mal à se dégager.

Saved, d'Edward Bond, production de son directeur Hans Neuenfels, a été mal accueillie. Le Schiller Theater fait venir des metteurs en scène – Bernard Sobel a monté *Nathan le sage* dans les décors que l'on va voir à Gennevilliers, Gert-Hagen Seebach vient de présenter la *Judith* de Hebbel, Hans Peter Cloos répète *Richard II* – pour tenter d'accélérer le mouvement de l'imposante machine.

La Schaubühne elle-même souffre de morosité. Son directeur, Luc Bondy, a été malade et n'a pas réussi son dernier spectacle, *les Cœurs brûlés*, d'Ostrovski. Le *Prométhée* vu par Klaus Grüber, avec Bruno Ganz, dans la version lourde donnée à Salzbourg, n'a pas soulevé l'enthousiasme du public. Même le retour de Peter Stein juste pour *le Singe velu* d'O'Neill s'est soldé par une déception.

C'est à Bob Wilson que revient la tâche de remonter le moral de la glorieuse troupe. Avec Heiner Müller, il a entrepris le second *D(eath) D(estruction) D(etroit)*. Le premier, inspiré par Rudolf Hess, a été créé en 1979, à la Schaubühne, mais dans l'ancienne salle, petite et spartiate, attribuée depuis à la Manufaktur – troupe engagée dans des utopies quelque peu dépassées. Cette fois, Bob Wilson bénéficie de ce que la machinerie théâtrale offre de plus mobile : les murs et le plafond sont formés de plaques qui peuvent s'éccarter et se fermer, séparément ou d'un seul tenant, se lever, se baisser avec effets d'ascenseur. Les spectateurs sont assis sur des tabourets qui ressemblent à des selles de vélo, et permettent de se tourner de tous les côtés, car ils sont littéralement encerclés d'images sur les quatre côtés de la salle et même au plafond. Bob Wilson retrouve ses opéras visuels autour d'un personnage qui le fait rêver ; et ainsi, après Joseph Staline, Einstein, Edison, Rudolf Hess, au centre de *DDD 2*, il y aura Kafka.

En attendant, il y a quand même des spectacles qui marchent très fort à Berlin, comme *Ligne 1*, au Grips Theater. Un théâtre extrêmement sérieux, habituellement réservé au public jeune et qui, d'ailleurs, a servi de modèle à bien des troupes spécialisées. Cette fois – la représentation dure plus de trois heures et demie, – il vise les adolescents et les adultes.

La Cage aux folles

La Ligne 1 du métro berlinois traverse les quartiers à problèmes. L'intrigue – une jeune fille cherche le chanteur rock dont elle attend un enfant – est prétexte à en montrer les différents types sociaux, leur promiscuité, leurs frictions, le désarroi des jeunes suicidaires, les immigrés, les clochards, les « wissies » (les Allemands touristes à Berlin, autant dire les ploucs), les familles, les minettes branchées, les nanas et ces indestructibles vieilles dames de Berlin, d'Ouest et d'Est (à partir de soixante-cinq ans, elles ont le droit de passer la ligne), qui occupent les pâtisseries comme des bunkers, veuves de guerre à la nostalgie agressive. Il y a le racisme quotidien, le chauvinisme, mais aussi la générosité, la gentillesse des loubards sympas. Car il s'agit d'un conte de fées avec une morale : l'idéalisme doit primer les plaisirs factices.

C'est un peu ambigu, la musique plane, mais la dizaine de comédiens qui interprètent tous les personnages sont épatants. Ils changent de rôle, d'allure à une vitesse folle. Ce n'est pas tellement le maquillage qui y fait, ce sont les attitudes, les manières de parler, de bouger, et les costumes, d'une minutieuse exactitude. Par instants on pense au Campagnol.

Autre grand succès, au Theater des Westens – une sorte de Châtelet, – la comédie musicale de Broadway est adaptée au style berlinois, moins luxueuse, plus insolente, plus grinçante, mise en scène par le directeur du théâtre, Helmut Baumann, qui joue également Zaza. Il en fait un personnage fin, lucide, qui vit pleinement la tendresse du couple. Tonsure, œil oblique, sourire aigu, il est en définitive plus proche de Michel Serrault que de l'interprétation Broadway, qui joue beaucoup sur la grace précieuse.

Helmut Baumann vient de la danse. Et quand il était danseur son angoisse c'était : *« Qu'est-ce que je ferai après ? »* Son hobby était la chorégraphie. Le reste est venu par hasard grâce à un comédien de Hambourg qui jouait le diable dans *l'Histoire du soldat*, à l'Opéra de Berlin. Il a proposé à Helmut Baumann, qui dirigeait les ballets, de monter une revue de music-hall autour de l'empereur Guillaume II, le chorégraphe s'est donc lancé dans la mise en scène. Il y a deux ans, il a pris la direction du Theater des Westens, et apprend tous les jours à équilibrer ses programmes et ses budgets.

L'an dernier, il a connu un échec avec *Mahagonny* et un triomphe avec une *Revue Kurt Weill* en trois parties : la période allemande, la française, l'américaine. Il compte monter en mai un *Opéra de quat'sous*, *« qui retrouve le choc de 1928, il y aura un grand escalier qui monte jusqu'aux cintres, de l'eau et c'est tout. Les héritiers nous ont autorisés à modifier l'orchestration. C'est toujours Kurt Weill, bien entendu, mais avec des instruments contemporains, un feeling rock »*.

Et en septembre, pour les fêtes du sept cent cinquantième anniversaire, Helmut Baumann présentera *Cabaret* – c'est décidément l'année du grand revival – mais n'y jouera pas. Le spectale s'est donné à Berlin il y a dix ans, Helmut Baumann l'a déjà monté à Zurich : *« Cette fois*, dit-il, *ce sera plus précis, plus brutal. Ce sera pour le public allemand. »*

COLETTE GODARD.

PHOTO

L'agence Vu, au centre de la Vieille-Charité à Marseille

L'image au quotidien

Le punch d'une génération à maturité, la diversité et l'autonomie d'expression, sont les atouts maîtres de l'agence Vu.

Lorsqu'en janvier 1986 Christian Caujolle crée l'agence Vu, ainsi dénommée en hommage au magazine célèbre fondé par Lucien Vogel en 1928, son intention est claire. Il ne s'agit pas uniquement de constituer une agence concurrente de celles qui, comme Sygma, Gamma ou Sipa, sont déjà connues en France, mais de rénover le paysage photographique en adoptant une politique d'auteurs.

Si l'agence est une filiale à 100 % de *Libération*, le journal n'y a pourtant pas investi un sou. Formé avec des prêteurs, composé d'un groupe de dix-sept photographes (moyenne d'âge trente-cinq ans) et employant sept salariés permanents, Vu fonctionne par ses propres moyens, en toute indépendance.

Globalement positif, ce premier bilan n'empêche pas la définition de nouveaux objectifs. D'une part, conquérir d'autres marchés, principalement les Etats-Unis, et, d'autre part, s'affranchir de l'étiquette *Libération* qui, sans nécessairement constituer un atout, continue de lui coller à la peau.

C'est en ce sens que, si la presse demeure un support essentiel, l'édition et l'exposition représentent pour Vu une plate-forme d'expression privilégiée.

La meilleure preuve en est donnée à Marseille, à la Vieille-Charité entièrement rénovée où, dans un accrochage sobre et bien rythmé, parfois un peu serré, sous le titre « De *Libération* à Vu », cent quatre-vingt-trois images, uniquement en noir et blanc, ce qui accentue encore l'unité de l'ensemble, retracent, par les travaux de treize de ses membres, les six années d'existence de l'agence.


F. HUGUIER/VU

Abordant tous les genres, alternant l'image unique et la séquence, les grandes séries et les petits reportages, les sujets de société comme cinquante ans de congés payés, le scoutisme ou le métissage culturel, tous démontrent qu'il est possible de raconter avec pertinence, humour et même une part de rêve la chronique de la vie courante.

PATRICK ROEGIERS.

★ De *Libération* à Vu, co-produit et monté par le musée de l'Elysée de Lausanne, Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, Marseille, jusqu'au 31 mars.

NOTES

Prélude expérimental au Festival du son

Le Festival du son et de l'image enregistrée ouvre ses portes au public du 11 au 15 mars, après les journées consacrées aux professionnels. Au préalable, une opération d'information est organisée dans l'auditorium de la FNAC Forum. Il s'agit de tester, à partir d'auditions commentées, des enceintes acoustiques disponibles sur le marché français : les performances des haut-parleurs Allison, B&W, Cabasse, Celestion, Elipson, JLB, JM LAB, Kef, Luxman, Magnat et Yamaha pourront être appréciées, d'après un programme musical de disques compacts, préparé et commenté par les critiques du *Monde de la musique*. Auditions les 2 mars, de 15 heures à 17 heures et 3 mars, de 11 heures à 19 heures ; débat-rencontre le 2 mars à 17 h 30.

★ CNIT-La Défense (pour le Festival du son). Auditions à la FNAC Forum, 1 à 7, rue Pierre Lescot, 75001 Paris.

Danse indienne

Trois Françaises acquises à la danse indienne et s'y consacrant exclusivement sont programmées actuellement à Paris.

Malavika a fait ses premières classes avec la troupe de Ram Gopal. Elle reprend, au Théâtre du Rond-Point, *le Ramayana*, version picaresque des aventures de Rama qu'elle a chorégraphiée et mise en scène avec sa sœur Nita Klein (jusqu'au 11 mars 21 heures, dimanche matinée 15 heures). Shakuntala donne un récital à la salle Adyar, 4, square Rapp, le 28 février à 17 heures.

Elisabeth Petit se consacre exclusivement au Bharata Natyam (danse du sud de l'Inde), qu'elle restitue dans sa pureté classique (jusqu'au 1er mars à l'Espace Marais, rue Beautreillis, à 18 h 30, relâche le lundi).

M. M.

● **Les biens d'Andy Warhol légués pour la création d'une fondation.** – Andy Warhol a assigné pratiquement l'intégralité de ses biens immobiliers, de ses actions et de ses œuvres d'art, évalués à 15 millions de dollars, à la création d'une fondation sur les arts visuels, selon un testament remis à la justice new-yorkaise.

MUSIQUES

Dutilleux et Schubert à l'Orchestre de Paris

Le grand lyrisme

C'est une œuvre très dense et mystérieuse qu'Isaac Stern a donnée avec l'Orchestre de Paris. Le Concerto pour violon *d'Henri Dutilleux, dont il est le dédicataire, lui est réservé en exclusivité pour trois ans.*

C'est une chance que de réentendre, à quinze mois d'intervalle, une œuvre nouvelle telle que le *Concerto pour violon* d'Henri Dutilleux. Isaac Stern l'a laissé mûrir et la reprend avec cette fois l'Orchestre de Paris, dirigé par Daniel Barenboïm, rivalisant d'intensité avec l'Orchestre national et Lorin Maazel (*le Monde* du 8 novembre 1985).

Sans revenir sur la structure de l'œuvre, que nous avions longuement analysée, disons qu'elle nous a paru aussi complexe et profonde, d'un abord moins direct, que les symphonies ou *Timbres, Espace, Mouvement*, comme si la recherche de Dutilleux, tenaillée par son souci de la perfection, devenait avec l'âge plus angoissante et mystérieuse.

La densité du langage est toujours aussi grande, mais le parcours se fait plus sinueux, riche en ramifications souterraines, avec d'admirables éclaircies, où la lumière jaillit comme une flèche au sein de développements très intériorisés, des interludes de rêve, des périodes de grande tension, dans un va-et-vient de la pensée qui s'exprime à travers le dialogue complémentaire du soliste et de cet orchestre en perpétuelles mutations, aux alliages d'une délicatesse extrême, de velours scintillant.

Pourtant, le rapport du violon à l'orchestre semble encore problématique, bien davantage que dans *Tout un monde lointain* où le violoncelle de Rostropovitch planait souverainement. Il faudra attendre que d'autres interprètes s'emparent de l'œuvre (après les trois ans d'exclusivité qui reviennent à Stern) pour savoir si le compositeur n'a pas présumé des forces du violon ou si, comme je le pense, la partition exige une puissance lyrique aussi rayonnante que certains grands concertos du répertoire.

Au même concert, Daniel Barenboïm donnait une interprétation bien personnelle de la *9e Symphonie en ut* de Schubert. Dans cette œuvre sublime, mais si longue et répétitive, il juge à bon droit nécessaire de soigner l'architecture, de varier la dynamique, le relief sonore, les phrasés, mais, en dépit d'une incontestable splendeur orchestrale, il en fait trop et bride l'élan par un modelage ampoulé des thèmes, une accentuation violente, un constructivisme outrancier, qui tirent abusivement Schubert du côté de Bruckner. Barenboïm paraît de ce fait en porte-à-faux avec cette musique qui, malgré l'ampleur du cadre, est toute fraîcheur et déborde du trop-plein du cœur. Et le final, beaucoup trop rapide, ne rachète en rien les précédents mouvements en général trop lents et concertés.

JACQUES LONCHAMPT.

Vingt-cinq ans après

Le « Rêve » des Beatles en compact

Le 12 septembre 1962, quatre petits « prolos » de Liverpool entrent dans un studio londonien où les attend un alchimiste de génie, un grand et élégant jeune homme de vingt-neuf ans à l'esprit curieux et à l'intelligence vive, à la fois enthousiaste et pondéré, producteur et musicien : George Martin. Les quatre garçons ont auditionné devant lui juste avant l'été. Chacun a joué d'abord séparément, puis ensemble. A la fin de la séance, Martin s'est borné à dire *« peut-être »*, à une condition cependant, c'est qu'ils se séparent de Pete Best, le batteur, du moins pour enregistrer un disque.

En ce jour de septembre, John Lennon, Paul McCartney et George Harrison arrivent avec un nouveau batteur : Ringo Starr. Deux chansons de Paul McCartney, améliorées par des harmonies particulières de George Martin, vont être enregistrées : *Love me do* et *PS I Love you*. L'aventure des Beatles commence. Elle va révolutionner la musique populaire dans les années 60. Entre 1962 et 1968, John Lennon et Paul McCartney imaginent cent cinq chansons qui attrapent par magie le tempo d'un monde déjà en mutation.

Vingt-cinq ans après ce qui fut le début d'un phénomène social énorme, la firme EMI lance quatre compacts qui sont les premiers de la discographie d'un des groupes les plus célèbres de l'histoire : *Please, Please me, With the Beatles, A Hard Day's Night* et *Beatles for Sale*. Les enregistrements datent des années 1962, 1963 et 1964. Les autres albums, avec *Yesterday, Lucy in the Sky, Sergeant Pepper's, A Day in the Life*, sortiront en compact, échelonnés dans le temps, par ordre chronologique.

Au lendemain de la séparation des Beatles, John Lennon avait chanté *Le rêve est fini*. C'est ce rêve que le compact nous invite à revisiter ou à découvrir.

C. F.

Communication

La crise de « Lyon-Libération »

Coup de poker ou lent enracinement ?

LYON
de notre correspondant régional

La crise de *Lyon-Libération*, qui s'est traduite par le licenciement de dix-sept personnes *(le Monde* du 11 février), était d'abord financière. C'est, en substance, le message qu'a tenté de faire passer M. Serge July, le gérant de *Libération*, au cours d'une réunion tendue avec le personnel maintenu (trente-quatre salariés) ou licenciés.

La défaillance des partenaires-investisseurs traditionnels du quotidien a entraîné des difficultés de trésorerie. La « maison-mère » a tenu ses engagements à hauteur de 12 millions de francs, mais les investisseurs pressentis pour un effort de l'ordre de la moitié de cette somme, qui aurait entraîné une prise de risque équivalente des banques, se sont récusés.

Cette explication a choqué l'équipe lyonnaise en raison de son caractère tardif... De même qu'on été jugées sévèrement les conditions dans lesquelles la liste nominative des licenciés a été connue. Sur intervention pressante d'un chef de service, le rédacteur en chef, M. René-Pierre Boullu, a lu une liste non négociable de dix-sept noms au cours d'une assemblée générale. *« Aucun patron lyonnais n'oserait procéder de la sorte ! »* s'indignait une journaliste licenciée...

Cette remarque met l'accent sur *l'incompréhension latente* qui semble s'installer entre des décisions « parisiennes » et un vécu « lyonnais ». Là où Serge July parle de *« pari »* ou de *« coup de poker »*, les journalistes locaux préféreraient parler d'un *« lent enracinement »*. Le clivage semble encore réel, au moment de la mise en place d'une nouvelle pagination, entre ceux qui ne désespèrent pas de retrouver à terme une place privilégiée pour l'information locale et les partisans d'une recherche axée sur le monde des « décideurs » de la « high tech ».

Six salariés – trois licenciés et trois membres de l'équipe actuelle – ont créé un comité de surveillance des licenciements à *Lyon-Libération*, pour *« faire valoir leurs droits »*, bien sûr, mais aussi pour faire connaître leur position sur la politique rédactionnelle. *« Demain, semble-t-il,* Lyon-Libé *ne s'adressera plus qu'aux décideurs. Des hôtesses aux couleurs du journal le vendront peut-être dans le TGV. Cette ville regorgerait-elle à ce point de grosses têtes qu'on puisse en faire une clientèle ? »*, s'interrogent – dans un texte collectif – quelques « pigistes » remerciés.

« On voulait se « payer » la PQR (presse quotidienne régionale), reconnaît *mezzo voce* un des responsables de *Lyon-Libération, et nous nous sommes trompés. »* Mais le *produit, allégé de quatre pages*, est estimé encore capable de conserver son créneau et – au moins – dix mille acheteurs quotidiens. La nouvelle échéance pour l'équilibre financier est fixée à la fin de cette année. On espère que les effets cumulés des économies de personnel et de papier, de la diminution des *frais de gestion*, du démarrage de la publicité et de la hausse des ventes en liaison avec le quotidien national (plus 10 % espérés en 1987) assureront la pérennité du titre lyonnais.

CLAUDE RÉGENT.

L'offensive des publicitaires contre Havas

Crise à l'AACP

Démissions en chaîne à l'Association des agences conseils en publicité (AACP), création d'une association destinée à accélérer le vote d'une loi anti-trust dans le domaine de la publicité : la campagne *« France, ta liberté de communication est en danger »* continue à faire des vagues. Lancée à l'initiative de trois publicitaires – Jean-Claude Boulet (BDDP), Philippe Calleux (FCA) et Jacques Séguéla (RSCG), – elle dénonçait par voie de presse l'omniprésence du groupe Havas dans les secteurs de la publicité et de la régie.

Le groupe Havas a d'abord riposté par une assignation en référé puis par une plainte au pénal *(le Monde* du 18 février). Il estime que des chiffres cités par les trois publicitaires français, sont erronés. Et qu'il y a là *« dénigrement et diffamation »*.

L'affaire prenait un tour tel que l'AACP, qui regroupe 85 % des agences publicitairs, a tenté de jouer le juge de paix. Le 18 février, elle publiait donc un communiqué. Elle prenait à la fois acte du retrait d'Havas de la reprise de TF 1 et *« se félicitait qu'un risque supplémentaire de concentration ait ainsi pu être évité »*. Mais elle indiquait que *« Havas cumule historiquement diverses fonctions dont la comptabilité peut être discutée »* tout en critiquant par ailleurs *« les regrettables excès de langage et une campagne dont le ton porte atteinte à l'unité de la profession »*.

Deux jours après la parution de ce communiqué, les groupes et les agences publicitaires liées à Havas – qui représentent au total 20,7 % des cotisations annuelles versées à l'AACP – annoncent leur départ de l'association. Bélier-conseil amorce le mouvement, suivi d'Havas-Conseil-Marsteller (HCM). A l'AACP, on s'attend dans les jours qui viennent à un départ massif des autres groupes dépendant d'Havas (Polaris, Ecom-Univas, Robert et Partners, etc.) et de leurs agences. En outre, M. Bernard Brochand, président du directoire d'Eurocom, démissionne de ses fonctions de vice-président de l'AACP, tandis que des dirigeants d'agences publicitaires liés à Havas abandonnent leur mandat d'administrateur de l'association.

Un coup dur pour l'AACP mais que celle-ci prend avec philosophie : *« Ils reviendront »*, assure un de ses responsables, qui estime *« que l'association a été choisie comme terrain de bataille pour une guerre qui oppose un groupe à d'autres depuis longtemps »*.

Du côté des initiateurs de la campagne anti-Havas, on ne désarme pas. Les trois agences ont en effet décidé de créer l'association « Démocratie et communication ». Cette dernière *« se fixe l'objectif de lutter contre les concentrations abusives sur le marché de la communication »* et s'appuie sur la proposition de loi de deux députés barristes, MM. Bruno Durieux (UDF-CDS, Nord) et François d'Aubert (UDF, Mayenne), qui vise à limiter la concentration dans le domaine de la publicité *(le Monde* du 16 février).

Cette proposition pourrait être enregistrée le 2 avril, lors de la rentrée parlementaire. En tout cas, les publicitaires comptent y contribuer par diverses actions de sensibilisation.

YVES-MARIE LABÉ.

M. Michael Checkland

Nouveau directeur général pour la BBC

M. Michael Checkland, un comptable de cinquante ans, a été nommé directeur général de la British Broadcasting Corporation (BBC) le 26 février, en remplacement de M. Alasdair Milne, qui avait démissionné il y a un mois. M. Checkland était directeur général adjoint, et assure l'intérim depuis le départ de M. Milne.

[Entré à la BBC comme comptable en 1964, M. Checkland est connu pour avoir imposé un « plan de rigueur » à l'entreprise au début des années 80. Il s'est récemment exprimé pour défendre le concept de service public, en préférant *« un service de qualité »* aux programmes plus *« populaires »*. L'une des priorités du nouveau directeur général sera de réaffirmer l'indépendance politique de la BBC, mise à mal ces dernières années par plusieurs polémiques avec le gouvernement conservateur de Mme Thatcher.]

Les syndicats dénoncent le manque de concertation après la suppression de Radio 7

Des bulletins d'information de sept minutes renouvelés toutes les demi-heures ; les titres de l'actualité repris tous les quarts d'heure, l'annonce à tout moment des événements importants ; des rubriques fixes d'« information service » (métro, Bourse) ; de brefs reportages que vingt-sept journalistes puisent et *« retravaillent »* à volonté dans les documents des rédactions d'Inter et de Culture-Musique. Tel est le projet de « chaîne d'information continue » que le PDG de Radio-France, M. Roland Faure, et son équipe préparent pour le 1er juin prochain *(le Monde* du 24 février).

Mais fallait-il pour lancer Radio-France-Info, fermer Radio 7 ? Non, s'insurgent les syndicats CFDT, CGT, SNJ et SUPART (artistes), qui regrettent que le nouveau projet *« serve de prétexte à la suppression d'une radio non commerciale »*, et appellent à la grève le 3 mars *« pour une durée indéterminée »* afin de protester contre *« l'abandon d'une pionnière de la bande FM »*. Oui, répond M. Roland Faure : les 50 millions de francs d'économies imposées à Radio-France, les cent suppressions d'emplois, la rareté des fréquences disponibles sur la capitale, condamnent tout nouveau projet à se bâtir sur les décombres d'un ancien. Radio-France-Info ne pouvait se faire sans reprendre à Radio 7 ses 4 millions de budget annuel (salaires non compris) et sans le redéploiement d'une partie de ses personnels (dix techniciens et huit journalistes). Bref, pour la présidence, *« la facilité, c'est ne rien faire. Le risque, c'est entreprendre »*. Un discours qui a reçu le soutien inattendu du... Syndicat général des journalistes Fo, qui juge *« difficile de contester le remplacement d'une radio sans auditeurs par une radio d'avenir »*.

Mais FO, qui refuse de se joindre au mouvement de grève, se retrouve aux côtés des autres organisations syndicales pour condamner *« la hâte et la non-concertation dans laquelle s'est effectué ce changement »*. Des accusations auxquelles la direction se contente de répondre que *« les règles ont été respectées »* : le conseil d'administration a donné son approbation le lundi 23 février, le *comité d'entreprise en a été informé* mercredi et la station a fermé... vendredi à minuit !

Même justifié par la nécessité d'adapter les studios aux besoins de la nouvelle station, la célérité ne peut que surprendre.

Les chaînes françaises et le câble belge

Les télévisions privées devront négocier un droit d'accès

BRUXELLES
de notre correspondant

Les téléspectateurs belges seront-ils privés de TF 1 lorsque la chaîne sera privatisée ? La question posée par le quotidien wallon *la Meuse-la Lanterne* n'est pas encore d'une brûlante actualité, les autorités belges compétentes estimant possibles plusieurs formules de compromis.

La loi sur l'audiovisuel prévoit que les chaînes commerciales peuvent pénétrer sur le territoire belge – le plus câblé au monde – à la condition d'aider, sous une forme ou sous une autre, la promotion de la culture du pays. Ainsi TV 1, la future chaîne commerciale belge, a dans son cahier des charges l'obligation de consacrer une partie de ses programmes à des productions belges.

De même Sky Channel, la chaîne musicale, doit programmer un certain nombre de groupes de chanteurs belges. De plus, elle doit verser une contribution d'environ 10 millions de francs belges (1,5 million de francs) par an.

TF 1 qui, en tant que chaîne publique, avait droit de cité sur le câble devra-t-elle en passer par là et négocier avec les responsables belges ? C'est ce qu'avaient entrepris les anciens propriétaires de la Cinq. M. Robert Hersant compte reprendre les discussions pour que sa télévision soit reçue en Belgique. En revanche, la sixième chaîne ne souhaite pas être diffusée sur le câble belge. Il est vrai que la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, nouveau propriétaire de la Six, contrôle déjà TV 1 en Belgique.

Précisons que les téléspectateurs belges, qui reçoivent plus de vingt chaînes de télévision, consacrent 90 % de leur audience aux deux chaînes locales, la RTBF et RTL-Télévision. Sur les 10 % restants, la moitié va aux chaînes françaises publiques.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

● *Le Courrier de l'Ain* **en liquidation judiciaire.** – Le tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse (Ain) a prononcé, le vendredi 27 février, la mise en liquidation judiciaire du quotidien *le Courrier de l'Ain* (cinq mille exemplaires). Ce jugement est toutefois assorti d'une autorisation « exceptionnelle » de parution permettant au journal de *« conserver l'habilitation à la publication d'annonces légales »*. Les actifs du quotidien – en règlement judiciaire depuis le 10 octobre 1986 – seront vendus au plus offrant. Deux groupes de repreneurs seraient actuellement sur les rangs : le groupe « Tout Lyon » (une publication lyonnaise d'annonces légales), d'une part, et des représentants de l'actuelle direction associés à la famille propriétaire du titre, d'autre part. Ces deux groupes proposent la transformation du quotidien en hebdomadaire.

M. de Leusse mettra en place l'observatoire de la publicité

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a chargé M. Jean-Frédéric de Leusse, auditeur au Conseil d'Etat, de la mise en place de l'observatoire de la publicité. *Cet observatoire*, dont la création avait été suggérée par M. Jean Cluzel, sénateur Union centriste de la Haute-Vienne, étudiera *« les transferts qui pourraient s'opérer au sein du marché publicitaire devant la multiplication des services de radio et de télévision et des phénomènes de transferts de ressources d'un secteur à l'autre qui pourraient en résulter »*, a indiqué M. Léotard.

M. Jean-Frédéric de Leusse est chargé de *« préciser les fonctions de cet observatoire et d'en proposer les structures »* en faisant le recensement de tous les partenaires de ce projet (presse écrite, radios, télévision, annonceurs, agences publicitaires, affichage cinéma). Le bilan des données recueillies fera l'objet d'un prérapport au ministre de la culture et de la communication qui informera alors le Parlement et les secteurs concernés de ses propositions.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

VERA BAXTER, Théâtre Jean-Marie-Serreau (45-45-49-77), sam. 20 h 45, dim. 17 h.
LE ROI LEAR, Théâtre de Bobigny (48-31-11-45), 19 h 30.
LE TOURNIQUET, Théâtre des Bouffes parisiens (42-96-60-24), 18 h et 21 h 30.
ALLEZ HOP, Ménagerie de verre (43-38-33-44), 21 h.
VISITE INTERDITE, Studio-théâtre du TEM (48-58-65-33), 21 h.
BRITANNICUS, Carré Silvia-Monfort (45-31-28-34), 20 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), sam. 20 h 30 : Cendrillon.
SALLA FAVART (42-96-06-11), sam. 19 h 30 : les Puritains.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), sam. + dim. à 11 h 30 ; dim. 20 h 30 : Turcaret ; sam. 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre, sam. 20 h + dim. à 15 h : le Mariage de Figaro ; Théâtre Gémier : sam. à 20 h 30 + dim. à 15 h : les Désossés.
ODÉON (Relâche).
PETIT ODÉON (43-25-70-32), sam. 18 h 30 : Paysages humains, de Nazim Hikmet.
BEAUBOURG (42-77-12-33), Cinéma-Vidéo : Cinéma et littérature au Japon ; se reporter à la rubrique Films/Cinémathèque ; Vidéo-information, à 13 h, Le bébé est une personne, de B. Martino ; à 16, Chagall le peintre à la tête renversée, de D. Rimbault ; à 19 h, De la sainteté, de J.-M. Berzosa ; Vidéo/Musiques, à 13 h, Samson et Dalila, de Saint-Saëns ; à 16 h, Fala Mangueira, de F. Confalonieri ; à 19 h, la Bohème, de Puccini ; Cinéma du Musée (lun., mar.), à 15 h, Dernières acquisitions du MNAM ; 18 h, Rose Lowder ; Concerts/Débats : dim. à 16 h : compositeurs d'aujourd'hui à l'ARC ; Une heure avec les solistes de l'EIC (œuvres de Marc Battier, Marco Stroppa).
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) : sam., à 20 h 30 ; dim. à 16 h : Britannicus.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), sam. 20 h 30 : la Divine Clownerie.
ANTOINE (42-08-77-71), sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.
ARCANE (43-38-19-70), sam. 20 h 30 : Contes de Maupassant.
ARLEQUIN (45-89-43-22), sam. 20 h 30 : Th. de Chambre.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (43-55-27-10), sam. 17 h et 21 h, dim. 17 h : Circuits clandestins (dern. le 1er).
ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23), sam. 17 h et 21 h ; dim. 15 h : Adorable Julia.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Mon Ismenie.
ATELIER (46-06-49-24), sam. 21 h : Adriana Monti (dern. le 28).
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet.
CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (43-28-36-36), sam. 21 h : la Dernière Bande (dern. le 28) ; Aquarium (43-74-99-61), sam.-dim. 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung ; Epée de bois (48-08-39-74), sam. 20 h, dim. 15 h 30 : Caligula.
CARREFOUR DE LA DIFFERENCE (43-72-00-15), sam. 21 h : Milena la vie.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Galerie, sam. 20 h 30 : la Religieuse (dern. le 28).
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 19 h : Mam'zelle Julie (dern. le 28) ; sam. 21 h, dim. 15 h 30 et 18 h 30 : la Leçon des aloès (dern. le 1er).
DAUNOU (42-61-69-14), sam. 20 h 30, dim. à 15 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), sam. 18 h 30, dim. 15 h : Sidonie ; 20 h 30, dim. 15 h : Nos hommages Miss Emily.
DIX HEURES (42-64-35-90), sam. 20 h 30 : la Magie d'Abdul Alafrez (dern. le 28).
EDOUARD VII (47-42-57-49), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.
ESSAÏON (42-78-46-42), sam. 19 h, dim. 15 h : les Contre-jours d'une contrebasse ; sam. 17 h + 21 h, dim. 17 h : Papiers d'Arménie.
FONTAINE (48-74-74-40), sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56), sam. 21 h, dim. 15 h : Bonsoir maman.
GALERIE 55 (43-26-63-51), sam. 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the Boys.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), sam. 20 h 15 : la Drague (dern. le 3).
GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), sam. 20 h 45, dim. 18 h 30 : La diligence de l'Ouest avait perdu le nord.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam. 19 h : le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.
HUCHETTE (43-26-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.
LA BRUYÈRE (4.-74-76-99), sam. 21 h, dim. 15 h : la Femme sauvage.
LIERRE THÉATRE (45-85-55-83), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Electre.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.
MADELEINE (42-65-07-09), sam. 16 h 30 + 21 h, dim. 15 h 30 : Deux sur la balançoire (dern. le 1er).
MARAIS (42-78-03-53), sam. 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 20 h 15, dim. 15 h 30 : Interview de Miss Morte Schmitt par ses fantômes ; 22 h : Mosus de mosus.
MARIGNY (42-56-04-41), 20 h, sam. 14 h 30 + 20 h, dim. 14 h 30 : Kean ; Petite salle, 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : la Galipette.
MATHURINS (42-65-90-00), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.
MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44), sam. 21 h : Allez, hop !
MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double mixte.
MODERNE (48-74-10-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : l'Effet Glapion.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Ce sacré bonheur. Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Conférence au sommet.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-93) (D. soir, L., mar.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : les Yeux d'Agathe.
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), sam. 21 h : Une mouche dans la tête (dern. le 28) ; II : sam. 21 h, dim. 15 h : S. Joly.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
PLAINE (42-50-15-65), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Images de Mussolini en hiver.
POCHE (45-48-92-97), sam. 21 h, dim. 17 h 15 : Amédée ou comment s'en débarrasser ; sam. 18 h 30, dim. 17 h 15 : Dernières lettres d'une mère juive à son fils.
RENAISSANCE (42-08-18-50), sam., dim. 21 h : Y'a pas qu'Agatha.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20), sam. 19 h, les jours pairs : Armandine.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : les Seins de Lola.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Voyage au bout de la nuit.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h, dim. 17 h : l'Écume des jours ; sam., 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Samedi 28 février - Dimanche 1er mars

TH. D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. DE L'HEURE (45-41-46-54), sam. 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.
TH. 14 (45-45-49-77), sam. 20 h 45, dim. 17 h : Vera Baxter.
TH. DU LIERRE (45-86-55-83), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Electre.
THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39), sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : les Brumes de Manchester.
TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), sam. 21 h, dim. 16 h 30 : Conversations après un enterrement.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), sam. 20 h 30 : Antigone.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grand Théâtre : le 1er à 15 h : Mon Faust ; Petit Rond-Point, dim. 18 h 30 : Une soirée en Provence ; MIT, sam. 21 h, dim. 15 h : le Ramayana.
TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30 : Babiboum, sam. 18 h 45 : la Fête à E. Guillevic.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 17 h 15 et 21 h, dim. 15 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Les concerts

SAMEDI 28 FÉVRIER

Lucernaire, 18 h 30 : V. Stoupel (Schubert, Liszt).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Krivine (Poulenc, Honegger, Brosse...).
Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : A. Kremski ; J.-L. Philippe (rencontre Liszt-Baudelaire).
Eglise Saint-Merri, 21 h : J.-L. Mas (Rozen, Kuriag, Radulescu).
Théâtre 18, 16 h 30 : M. Llerena (Dowland, Bach, Giuliani).

DIMANCHE 1er MARS

ARC, Auditorium, 16 h : P.-L. Aimard (Battier, Stroppa).
CC Suisse, 17 h : Ch. Brugisser, J. Bachmann, L. Wicki, W. Lang (Lejeune, Gervaise, Passereau...).
Th. du Rond-Point, 11 h : Quatuor Melos (Cherubini, Beethoven).
Eglise Saint-Merri, 16 h : Trio Marchesini (Beethoven, Smetana).
Salle Pleyel, 20 h 30 : I. Stern, D. Barenboïm (Schubert).
Temple des Billettes, 10 h : M. Leclerc (Bach, Demessieux, Dubois...).
Eglise de la Trinité, 21 h : Chœur et Orchestre franco-allemand, dir. Ch. Kuhlewein (Monteverdi).
Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : D. Di Fiore (Vierne, Franck, Bossi...).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 28 FÉVRIER

15 h, Raboliot, de J. Daroy ; 17 h, Le Voile bleu, de J. Stelli ; Hommage à F. Rosi : 19 h, Cadavres exquis ; 21 h 30, Le Christ s'est arrêté à Eboli.

DIMANCHE 1er MARS

15 h, Le Secret de Monte-Christo, d'A. Valentin ; 17 h, Un homme marche dans la ville, de M. Pagliero ; Hommage à F. Rosi : 19 , Les Trois Frères ; 21 h, Carmen.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 28 FÉVRIER

15 h, La Chienne, de J. Renoir ; 17 h, Histoire d'un acteur ambulant, de Yasujiro Ozu ; 19 h, Chronique d'Anna Magdalena Bach, de J.M. Straub et D. Huillet ; 21 h, Les Demoiselles de Wilko, de A. Wajda (Vostf).

DIMANCHE 1er MARS

15 h, L'Amant de Lady Chatterley, de M. Allegret ; 17 h, La Caida, de L. Torre-Nilsson ; 19 h, Le Héros sacrilège, de K. Mizoguchi ; 21 h, Derrière le miroir, de N. Ray.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Cinéma et littérature au Japon

SAMEDI 28 FÉVRIER

14 h 30, Le Traquenard, de H. Teshigahara ; 17 h 30, La Face d'un autre/Le Visage d'un autre, de H. Teshigahara.

DIMANCHE 1er MARS

14 h 30, Il était une guerre dans mon enfance, de S. Saito ; 17 h 30, Les Hommes du Nord/Les Hommes de Tohoku, de K. Ichikawa ; 20 h 30, La Ballade de Narayama, de S. Imamura.

Les exclusivités

LES ADIEUX A MATIORA (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37), jusqu'au 28 ; Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82), h.sp.
AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-33-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (53-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BLUE VELVET (A., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Arg., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LE CŒUR MUSICIEN (fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) (à partir de vendredi) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.o. et v.f. : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.o. : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-06-10-96).
CROSS (*) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LE DIEU DE LA DANSE (Fr.) : Pagode, 7e (47-05-12-15).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
EMMANUELLE V (Fr.) (**) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).
L'ENJEU (Turc, v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34).
L'ÉTAT DE GRACE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UCG Normandie, 8e (45-63-16-16).
FIÉVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).
LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
GOTHIC (Brit*, v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
JUMPING JACK FLASH (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
LABYRINTHE (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-52-43) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LÉVY ET GOLIATH (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (43-36-23-44) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-75-75).
MASQUES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE MIRACULÉ (Fr.) : Forum 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (45-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
MISSION (A. v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34), George-V, 8e (45-62-41-46) – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
MISS MONA (*) : Luxembourg, 3e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19)
LA MOUCHE (A. v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LES MURS DE VERRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PASSAGE (Fr.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).
PROMESSE (Jap., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).
LA RUMBA (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (43-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).
SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).
LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).
LE TEMPLE D'OR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
TETE DE TURC (All., v.o.) : St-André des Arts, 6e (43-26-48-18).
THÉRÈSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
27 HORAS (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88).
WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (43-66-97-77).
WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX. Film polonais d'A. Wajda. V.o. : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
DANS LES MONTAGNES SAUVAGES. Film chinois de Y. Xueshu. V.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).
GRAND GUIGNOL. Film français de J. Marbœuf. Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59).
MOSQUITO COAST. Film américain de P. Weir. V.o. : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-18-03) ; George-V, 8e (46-62-41-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler, 18e (45-22-46-01).
STAND BY ME. Film américain de R. Reiner. V.o. : Cinéma-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-79-75-75). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).



PARIS EN VISITES

LUNDI 2 MARS

«Les sculptures et les rosaces du treizième siècle à Notre-Dame», 14 h 30, façade portail central (Mme Romann).

«Promenade parisienne des abbesses à Pigalle», 14 h 30, métro Abbesses (V. de Langlade).

«La cour Carrée et les travaux du Louvre», 15 heures, métro Louvre, et «A Saint-Denis, les cellules du carmel de Louis de France reconstituées», 15 heures, sortie métro Saint-Denis-Porte de Paris (Paris et son histoire).

«Vestiges et curiosités de la montagne Sainte-Geneviève», 15 heures, métro Cardinal-Lemoine (M. Ragueneau).

«Hôtels de l'île Saint-Louis», 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«Le musée Picasso à l'hôtel Salé», 12 heures, 5, rue de Thorigny, et «L'hôtel de Lauzun», 15 heures, 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

«Visite des nouveaux appartements d'été restaurés du roy au Louvre. Du billard de Concini à la salle des maîtres en faits d'armes du grand monarque», 14 h 30, sortie métro Louvre (I. Hauller).

«Le palais de justice en activité», 14 heures, devant les grilles du palais (M. Pohyer).

«L'Opéra et ses souterrains», 14 heures, hall d'entrée (P.-Y. Jaslet).

«Piscine olympique et jardin tropical, trompe-l'œil aux Halles», 15 heures, parvis Saint-Eustache (AITC).

«A Versailles : grande et petite écurie, collections de moulages antiques grecs et romains», 14 h 30, grilles petite écurie (B. Massot).

«Musée Rodin», 14 h 30, 77, rue de Varenne, caisse (V. Turpin).

«Le dix-septième flamand : de Bruegel à Van Dyck», 14 h 30, Louvre (Arcus).

«Coins ignorés du vieux Montmartre», 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Arts et curiosités).

MARDI 3 MARS

«L'Opéra de Paris», 14 heures, hall (S. Rojon).

«Belles façades et jardins ignorés de Blanche à la Trinité», 14 h 30, métro Blanche (V. de Langlade).

«De la place des Vosges aux hôtels Rohan et Soubise», 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

«Hôtels et église de l'île Saint-Louis», 14 h 30, métro Pont-Marie (Arts et curiosités de Paris).

«L'Opéra», 15 heures, hauts des marches (AITC).

«La franc-maçonnerie», 14 h 30, 16, rue Cadet (P.-Y. Jaslet).

«L'Opéra et ses souterrains», 14 heures, hall d'entrée (M. Pohyer).

«Le quartier des Halles hier et aujourd'hui, de Saint-Eustache à la piscine et au jardin d'hiver», 15 heures, Bourse du commerce, rue de Viarmes (Approche de l'art).

«Hôtels et jardins du Marais», place des Vosges, 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«Histoire et fonctionnement de l'hôtel des ventes», 15 heures, sortie métro Richelieu-Drouot, devant la BNP (Marion Ragueneau).

«L'église Saint-Merri et son quartier», 15 heures, 78, rue Saint-Martin (Paris et son histoire).

Les hôtels de l'île Saint-Louis et l'église», 14 h 30, 6, boulevard Henri-IV (Vieux Paris).

CONFÉRENCES

LUNDI 2 MARS

23, quai Conti : 15 heures, «Le calendrier des Gaulois (M. Paul-Marie Duval, professeur honoraire au Collège de France, membre de l'Académie) ; 14 h 45, «Du cosmos à l'homme» (M. Ducroc).

MARDI 3 MARS

3, rue Rousselet : 14 h 30, «La vie seigneuriale et les fêtes au Moyen Age ; 19 heures, «Le caravagisme» (Arcus).

Gare de l'Est, salle souterraine ATC : 17 h 30, «Si la Provence m'était contée», conférence-projection (M. Maumène).

Donna Medica, 60, boulevard Latour-Maubourg : 20 heures : «La psychothérapie peut-elle évacuer la morale» (docteur C. Cahen).

Mairie du dix-septième, 16, rue des Batignolles : 17 h 30, «Marie Stuart prisonnière entre Elisabeth d'Angleterre et Catherine de Médicis» (M.-M. Duchein).

Maison de l'Europe, 35, rue des Francs-Bourgeois : 18 h 30, «Le pope, sa femme et le peuple grec» (Mme A. Guest-Papamonoli) (conférence-projection).

Salle Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V : 15 heures, «Le Piémont et la Lombardie» (M. de Montgolfier).

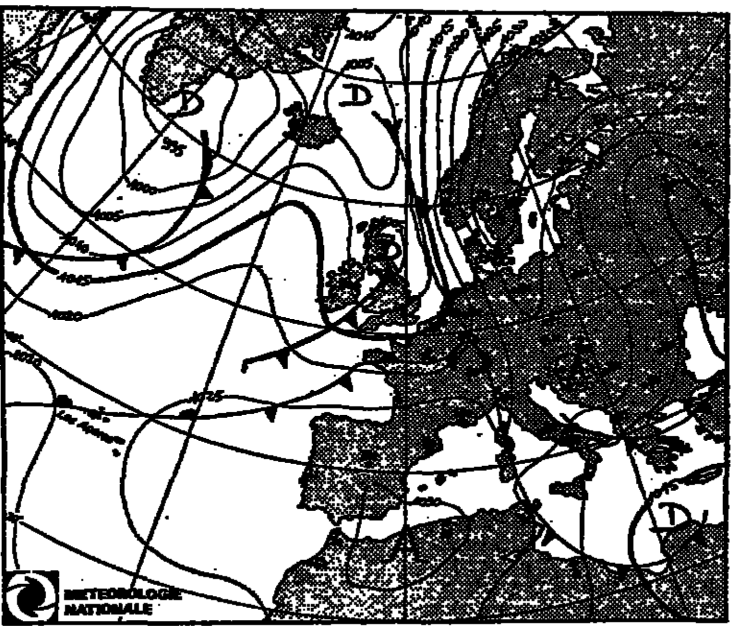
Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain : 18 h 30, «De l'autoritarisme à la démocratie en Amérique latine» (M. M.-A. Garreton).

هكذا من الأصل

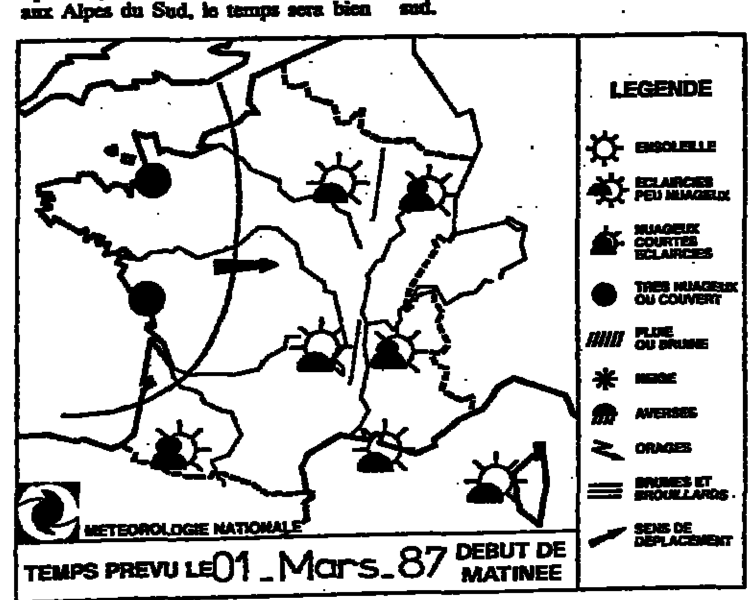
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28 FÉVRIER 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 2 MARS A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 28 février à 0 heure et le dimanche 1er mars à 24 heures.

Un courant d'ouest apporte sur la France de l'air doux et humide, les pressions relativement élevées samedi vont subir une baisse dimanche avec l'arrivée d'une perturbation qui donnera des pluies assez importantes sur la moitié Sud.

Dimanche : après une nuit douce, 7 à 10 degrés, on trouvera un ciel couvert sur la moitié Ouest, de la Bretagne et de la Normandie, aux Charentes, au Centre, au Limousin et à l'Aquitaine. Du Nord-Picardie, au Nord-Est, au Lyonnais et au nord des Alpes les nuages seront déjà nombreux, mais il y aura aussi quelques éclaircies.

Enfin de la Méditerranée au Midi-Pyrénées, au sud du Massif Central et aux Alpes du Sud, le temps sera bien ensoleillé. Il le restera toute la journée, les nuages n'arrivant qu'en soirée.

Les choses vont rapidement se gâter sur le Nord-Ouest avec des petites pluies gagnant le matin jusqu'au Bassin parisien et au Poitou-Charentes. Dans l'après-midi ces pluies continueront à progresser pour atteindre en soirée l'Alsace, le Jura, le nord des Alpes, le Massif Central et les Pyrénées centrales et atlantiques. Elles se renforceront alors de la Bretagne et de la Vendée, au Nord, au Bassin parisien, à la Champagne et au Centre, accompagnées par un vent de sud-ouest fort en Manche, sensible dans l'intérieur (30 à 40 kilomètres/heure).

Les températures seront toujours très agréables, presque printanières, avec 10 degrés dans le Nord-Est et le Centre-Est, 12 à 18 degrés ailleurs du nord au sud.

LEGENDE
ENSOLEILLE
ECLAIRCIES PEU NUAGEUX
NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES
TRES NUAGEUX OU COUVERT
PLUIE OU BRUINE
NEIGE
AVERSES
ORAGES
BRUMES ET BROUILLARDS
SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 01 _Mars_ 87 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 27-2-1987
Valeurs extrêmes relevées entre le 27-2 à 6 h TU et le 28-2-1987 à 6 h TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	14	7	C
BIARRITZ	21	13	C
BORDEAUX	16	12	P
BOURGES	13	10	C
BREST	11	10	C
CAEN	15	11	C
CHERBOURG	11	9	P
CLERMONT-FERR.	15	11	C
DIJON	10	8	P
GRENOBLE St-M-H	9	7	C
LILLE	12	8	C
LIMOGES	11	9	P
LYON	11	8	P
MARSEILLE-MAR.	14	6	C
NANCY	11	9	P
NANTES	13	10	C
NICE	10	7	C
PARIS-MONTS.	14	11	C
PAU	19	12	A
PERPIGNAN	18	14	N
RENNES	15	10	N
ST-ÉTIENNE	14	8	C
STRASBOURG	10	8	P
TOURS	14	10	C
TOULOUSE	16	12	P
POINTE-A-P.	31	17	A
ETRANGER			
ALGER	20	8	N
AMSTERDAM	10	5	C
ATHÈNES	10	2	D
BANGKOK	35	25	N
BARCELONE	19	9	D
BELGRADE	8	-1	N
BERLIN	2	1	P
BRUXELLES	12	8	P
LE CAIRE	19	11	D
COPENHAGUE	0	-2	*
DAKAR	35	28	D
DELHI	20	12	D
DJERBA	16	11	C
GENÈVE	8	7	A
HONGKONG	16	10	N
ISTANBUL	4	-3	D
JÉRUSALEM	9	5	P
LISBONNE	19	11	B
LONDRES	12	9	N
LOS ANGELES	20	7	D
LUXEMBOURG	9	6	C
MADRID	18	4	B
MARRAKECH	30	14	D
MEXICO	27	11	B
MILAN	9	0	N
MONTRÉAL	1	-15	D
MOSCOU	-8	-10	C
NAIROBI	30	18	D
NEW-YORK	6	-1	N
OSLO	-2	-12	*
PALMA-DE-MAL.	17	6	N
PÉKIN	8	2	N
RIO-DE-JANEIRO	30	24	D
ROME	11	10	P
SINGAPOUR	31	25	N
STOCKHOLM	-2	-15	D
SYDNEY	30	22	N
TOKYO	9	1	D
TUNIS	16	10	N
VARSOVIE	2	-3	C
VENISE	7	1	C
VIENNE	3	-1	*

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4431

HORIZONTALEMENT

I. Un spécialiste qui doit avoir une parfaite connaissance du code. Couper dans le panneau. – II. Spécialiste de la fabrication des bottes. Lire comme un débutant. Dans l'alternative. – III. Au beurre, c'est un bon fromage. Peut être assimilé à une portion de tripes. – IV. Divinité. Dans la Mayenne. Conjonction. – V. Doux, peuvent être assimilés à des *poulets. Comme une* montagne en Martinique. – VI. A tout son temps devant lui. Peut casser les pieds. Pas annoncé. – VII. Petit, chez le pâtissier. En première ligne. Etendue sur le sol. Peut être perché dans le Jura. – VIII. Est parfois sous le bonnet. Regarder comme un œuf. La pointe de l'aiguille. – IX. Abri. Etat d'Amérique. – X. Sans taches. Certains se font à la main. – XI. Privés de chefs. Pas unis. – XII. Animal. Est parfois sur les dents. Coutumes. Qui a tout quitté. – XIII. Avec beaucoup de distinction. Bien assis. – XIV. Opération postale. Coule en Afrique. Glace d'insulaires. Morceau de bois. – XV. Une violente querelle. Nécessaire parfois.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I								■							
II						■							■		
III									■						■
IV			■		■						■			■	
V		■								■					
VI	■					■							■		
VII					■			■				■			
VIII				■						■					
IX		■					■					■		■	
X				■											■
XI							■		■						
XII			■			■		■			■		■		
XIII										■					
XIV				■					■				■		
XV		■					■								■

VERTICALEMENT

1. Devient noire quand les gens sont en grève. Des gens qui vivent comme des rois. – 2. Passe à Compiègne. Comme certain Philippe. Canal. – 3. Possessif. N'est pas une grande œuvre. Bien nourri quand il y a beaucoup de pruneaux. – 4. Vend des morceaux de couvertures. Avant l'heure. – 5. La rage avant Pasteur. Qui a donc pu nous enrichir. Ne sont évidemment pas des hommes de ressources. – 6. Semblable. Aiment les crêpes. Auge pour saler les harengs. – 7. Faire revenir à de plus justes mesures. Demi, n'est pas vraiment un homme. – 8. La mauvaise peut mener loin. Passe à Chartres. Comme le cœur quand on sait à quoi s'en tenir. – 9. Protège une phalange. Débarrassé des broussailles. La fin de tout. – 10. Prophète. Vieille ville. Peuvent former une paire. Devint vraiment vache. – 11. Comme un autre Philippe. Parler comme un père. Bouclier. – 12. Combattit les gnostiques. Mauvaises affaires. – 13. Un agrément d'autrefois. Comme des raisins pour les goujats. – 14. Un homme qui aimait jouer aux dames. Civil quand on fait une déclaration. Bien exprimée. – 15. Cours élémentaire. S'élèvent quand on a fait du foin. Qui ont donc circulé.

Solution du problème n° 4430

Horizontalement

I. Avocate. – II. Vorace. RO. – III. Olier. Feu. – IV. Régner. Ur. – V. Tri. Toast. – VI. Nues. Se. – VII. Moab. Epi. – VIII. Eole. Rats. – IX. Tarée. – X. Titi. IT. – XI. Selle. Et.

Verticalement

1. Avortement. – 2. Voler. OO. Is. – 3. Originalité. – 4. Caen. Ube. Il. – 5. Acreté. – 6. Te. Roseraie. – 7. Part. – 8. Réussite. – 9. Courte. Sept.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 27 février 1987 :

DES ARRÊTÉS

● Du 19 février 1987 interdisant, en application de l'article L. 552 du code de la santé publique, la publicité pour un objet, un appareil ou *une méthode présenté comme bénéfique* pour la santé lorsqu'il n'est pas établi que ledit objet, appareil ou méthode possède les propriétés annoncées.

UNE DÉCISION

● Du 25 et du 26 février 1987 autorisant l'exploitation d'un service de télévision à vocation nationale diffusé en clair par voie hertzienne terrestre (5e et 6e chaînes).

UNE CIRCULAIRE.

● Du 20 janvier 1987 relative à la circulation des engins agricoles sur certaines routes.

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 28 février 1987 :

DES DÉCRETS

● Du 25 février 1987 relatif aux conditions de production des vins à appellation d'origine contrôlée « Beaujolais », « Beaujolais » suivi du nom de la commune d'origine, « Beaujolais villages » et « Beaujolais supérieur ».

● N° 87-102 du 27 février 1987 portant application de l'article L. 322-3 (convention de conversions).

● N° 87-133 du 27 février 1987 modifiant les livres III et IX du code du travail (deuxième partie : décrets en Conseil d'Etat) et relatif aux conventions passées avec le concours du Fonds national de l'emploi.

● N° 87-134 du 27 février 1987 modifiant les livres Ier, IIIe et IVe du code du travail (deuxième partie : décrets en Conseil d'Etat) et relatif aux procédures de licenciement.

Médecine

Deux nouvelles dispositions en Belgique

Le prélèvement d'organes pourra être effectué sans autorisation préalable des personnes décédées

BRUXELLES
de notre correspondant

Depuis le 24 février, le corps de tous les Belges appartient, si l'on peut dire, à la science. En effet, la loi, qui est entrée en application ce jour-là, spécifie que les autorités médicales peuvent utiliser, notamment pour des greffes d'organes, le corps de toutes les personnes décédées, sans l'autorisation préalable de celles-ci. Cette loi, qui s'applique à toutes les personnes de plus de dix-huit ans vivant en Belgique depuis au moins six mois, précise toutefois que tous ceux qui ne désirent pas que leur corps soit ainsi utilisé doivent en faire la demande expresse aux autorités de leur commune. Celles-ci enregistrent alors leur demande et la transmet au fichier central informatisé du pays ainsi qu'au ministère de la santé publique.

Ces nouvelles dispositions ont créé un certain affolement dans les communautés turque et marocaine, très nombreuses en Belgique.

J.-A. F.

[La législation française n'est pas très différente de celle qui vient d'être promulguée en Belgique. Les conditions dans lesquelles doivent se faire les prélèvements d'organe ont été définies par la loi Caillavet du 22 décembre 1976. Cette loi stipule que « *des prélèvements peuvent être effectués à des fins thérapeutiques sur le cadavre d'une personne n'ayant pas fait connaître de son vivant son refus d'un tel prélèvement. Toutefois, s'il s'agit d'un mineur ou d'un incapable, le prélèvement ne peut être effectué qu'après autorisation de son représentant légal.* » La circulaire du 20 mars 1980 récapitule les recommandations d'ordre général, en particulier pour les étrangers et les pratiquants de certaines religions chez lesquels il convient de ne pas heurter les convictions religieuses et morales lors de la réalisation des prélèvements d'organes.]

Dépistage du SIDA obligatoire pour 1 500 étudiants étrangers

BRUXELLES
de notre correspondant

Mille cinq cents étudiants du tiers monde, Africains pour la plupart, bénéficiant d'une bourse décernée par le gouvernement belge, ont été invités à se soumettre à une analyse de sang « *complémentaire et obligatoire* » afin de détecter les cas séropositifs de SIDA. Les étudiants qui refuseront de passer le test se verront purement et simplement retirer leur bourse d'études.

Cette décision a été prise par l'administration de la Coopération au développement, apparemment sans y avoir associé le ministère de la santé publique. A Bruxelles on se demande quelles conclusions seront tirées à l'égard des étudiants reconnus comme séro-positifs. Un responsable de la Coopération au développement a déclaré au quotidien *le Soir* : « *Dans un premier temps, nous essayons de faire un état des lieux. Ensuite, nous verrons s'il s'avère nécessaire de prendre d'autres dispositions.* »

J.-A. F.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Mailys

est née le 11 février 1987, pour le plus *grand bonheur de ses parents*, Maureen et Richard BION.

32, rue de Lourmel,
75015 Paris.

– M. Karel VASAK
et Mme, née Micheline KRÉHER-PIC

ont la joie d'annoncer la naissance de leur première petite-fille,

Valentine,

chez Karin et Stanislas Vasak.

Strasbourg, 15 février 1987.

Décès

– M. André Cauvy,
M. et Mme Thierry et Danièle Paillette
et leurs enfants,
M. l'enseigne de vaisseau et Mme,
Philippe et Mwanette Vasseur,
M. et Mme Olivier et Pascaline Barbot
et leur fils,
Son époux, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Cauvy, Arnaud et Renard,
Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Micheline CAUVY,
née Antoine,

survenu, à Paris, le 25 février 1987, dans sa soixante-quatrième année.

Une messe sera célébrée corps présent en l'église de Saint-Léon, place Dupleix, à Paris-15e, le 2 mars, à 10 h 30, suivie de l'inhumation à Caux (Hérault), le 3 mars, à 11 heures.

15, rue Auguste-Vitu,
75015 Paris.

– M. Philippe Clément, président,
Et les membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
M. François Essig, directeur général,
Et les collaborateurs de la CCIP,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Jean MARTY,
agrégé de l'Université,
délégué général de la CCIP
au centre HEC-ISA,

survenu le 18 février 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Champs-sur-Marne. Chelles.

M. et Mme Henri Gelbras,
ses parents,
M. Thierry Gelbras,
son frère,
Mme Aline Valette,
sa compagne,
Mathieu Gelbras-Valette,
son fils,
M. et Mme Claude Gelbras,
ses oncle et tante,
Alexandre et Isabelle,
ses cousin et cousine,
Mme Emma Perret,
sa grand-mère,
Toute la famille,
Et ses amis,

ont *la douleur de faire* part du décès de

M. Philippe GELBRAS,

survenu accidentellement le 26 février 1987, à l'âge de vingt-six ans.

Les obsèques civiles auront lieu le mardi 3 mars, à 11 h 15, au cimetière nouveau de Chelles, où l'on se réunira.
Ni fleurs ni couronnes.

La famille ne recevra pas de condoléances.

M. et Mme Henri Gelbras,
8, allée Georges-Braque,
77420 Champs-sur-Marne.

– Les anciens détenus du Block 34 du camp de concentration de Buchenwald font part de la mort de leur camarade de déportation,

Pierre MANIA

Ils s'uniront tous par la pensée, lundi 2 mars, à 11 h 30, au moment où ses cendres seront répandues au Jardin du souvenir, à Rouen.

Anniversaires

– Il y a deux ans, le 1er mars, disparaissait tragiquement, dans sa cinquantième année,

Erica Mariette BÉNABOU,
née Adam Braun,
ancienne sevrienne,
maître-assistante à Paris-I-histoire,

laissant sa mère, son époux, ses enfants, famille et amis,
dans une immense peine.

Rappelons la mémoire de son père,

Henri Adam BRAUN
(1900-1977).

– Nîmes.

Le 1er mars 1982,

Magali GAUTIER,

disparaissait en montagne, elle avait vingt-cinq ans.

Le 22 octobre 1986, son père,

Jacques GAUTIER,

la rejoignait.
Nous les unissons dans la même pensée.

– Il y a cinq ans,

Madeleine GOLDBRONN

nous quittait.

Nous l'aimions.
Nous ne l'oublions pas.

– Il y a cinq ans, le lundi 1er mars 1982, disparaissait

Nathalie STARKMAN,
élève du lycée Camille-Sée.

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

– Il y a un an,

Philippe VALENCE

et ses amis,

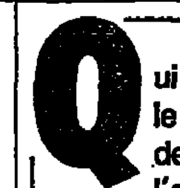
Nathalie et Pascal,

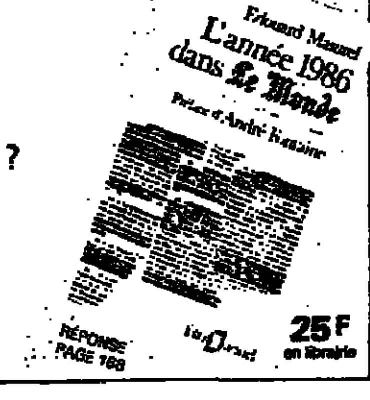
trouvaient la mort sur la route.
Ils avaient dix-huit ans.

Communications diverses

– Cours publics du Mouvement universel de la responsabilité scientifique : « Vivre avec les radiations ». Les mercredis 4, 11, 18, 25 mars et 1er avril 1987, amphithéâtre Descartes, 18 h 15 (17, rue de la Sorbonne, Paris 5e). Renseignements : Tél. : MURS 43-26-43-98.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*





Le Monde

REGIONS

AUVERGNE

L'école des vacances

L'association Vacances-Auvergne-Limousin (VAL) mène une expérience originale tendant à permettre aux enfants de continuer leur scolarité presque normalement pendant que leurs parents s'adonnent aux joies du ski. Pour cela, il suffit d'obtenir que l'école du village de vacances accueille les enfants des vacanciers.

La formule a d'abord été expérimentée par l'association VAL dans son village de vacances de Saint-Jean-la-Vêtre (Loire).

Les bons résultats obtenus ont poussé à l'étendre, et c'est la station de ski de la Haute-Loire, les Estables, qui la propose cet hiver. Bien évidemment, tout a été fait en accord avec l'Education nationale. L'instituteur des Estables a, lui aussi, donné son accord, ne mettant qu'une seule condition : pas plus de neuf « nouveaux » élèves.

Sur le plan pédagogique proprement dit, toutes les précautions ont été prises : l'expérience est réservée aux seuls enfants ayant une scolarité normale ; avant les vacances, les parents prennent contact avec l'instituteur, puis les enseignants se mettent en rapport de manière que l'instituteur de remplacement sache à qui il a affaire, quels points sont à surveiller, etc. ; les élèves arrivent avec une lettre de leur maître et repartent avec un cahier où figurent tous les exercices effectués durant la semaine.

BRETAGNE

Etudiants en bateaux

Une convention a été signée entre l'école des beaux-arts de Brest, l'école d'architecture de Rennes et la ville de Brest pour la création d'un certificat d'architecture navale. Les étudiants de cinquième année en architecture à Rennes et leurs collègues de deuxième année aux beaux-arts de Brest en section cadres bâtis suivront les cours donnés à Brest en architecture navale par un spécialiste brestois, M. Renaud Sers. Une dizaine d'étudiants seront accueillis par an.

Cette convention établit une complémentarité à travers deux écoles entre les deux métropoles bretonnes, celle de l'intérieur et celle de la mer, souvent en concurrence. Elle fait d'autre part le lien entre l'enseignement des techniciens et des plasticiens. La conception d'un bateau ne répond pas seulement aux données techniques, la plastique y a aussi son rôle. On renoue de la sorte avec une vieille tradition : autrefois, école d'architecture et beaux-arts formaient un tout.

Conversion dans le Nord

Les bons champignons de Comines

COMINES, ville frontalière du Nord, aura connu trois catastrophes en ce siècle. D'abord *la guerre de 1914, qui la* laissa en ruine, ensuite la guerre de 1940, qui la mit de force au service de l'Allemagne, et enfin la désindustrialisation actuelle, qui la vide de sa substance économique. Après 1918, on reconstruisit la ville, avec une église modern style et une mairie monumentale, dont le beffroi, surmonté d'une étrange poire, souligne la volonté de revivre.

Une puissante centrale thermique au charbon est édifiée au bord de la Lys, la rivière qui coupe Comines en deux (moitié belge au nord, moitié française au sud).

En 1946, il faut songer à remplacer la vieille unité après un quart de siècle de bons et loyaux services. La toute nouvelle EDF édifie une autre centrale au bord de la Lys, dotée d'abord de deux groupes de 50 mégawatts, puis d'une troisième tranche ultramoderne de 125 mégawatts. Quarante ans plus tard, la deuxième centrale doit à son tour être arrêtée. Le nucléaire a tué le charbon. Voici donc Comines sinistrée, avec sur les bras deux friches industrielles invendables... et trois cent quatre-vingts chômeurs (pour une ville de onze mille habitants). *« Mon cœur saigne à voir cette situation »,* avoue le maire (PCF), M. André Château, lui-même ancien agent d'EDF.

Que faire ? Le seul repreneur qui se soit intéressé à l'usine de 1921 *était un transporteur à la recherche d'un terrain pour parquer ses* camions. La municipalité a refusé parce que le repreneur ne voulait ni démolir ni occuper les locaux industriels (à l'abandon depuis des lustres). Sans oublier les nuisances qu'aurait entraînées le va-et-vient des camions.

La commune exerce donc son droit de préemption... et se retrouve avec une gigantesque carcasse industrielle en toute propriété. Coût de la démolition actuellement en cours... 5 millions de francs. Et, avec la fermeture de la deuxième centrale, un manque à gagner de plus de 1 million de francs par mois pour le commerce local avec la suppression de deux cent quarante emplois (quarante agents EDF ont été reclassés à la centrale nucléaire de Gravelines, près de Dunkerque). Une déroute économique, essentiellement par la faute d'EDF.

Electricité de France, compatissante, se met toutefois en quête d'activités de substitution pour Comines, qui l'a si bien et si longtemps servie. Justement, dans la commune voisine, à seulement 3 kilomètres, un jeune entrepreneur, M. Didier Motte, se trouve à l'étroit dans ses locaux de Wervicq. Il a repris en 1982 les champignonnières dites de la Ferme de la Gontière, qu'il a fait prospérer en trois ans grâce à son expérience de la grande distribution chez Auchan. A l'arrêt de la centrale de Comines, en 1985, il décide de s'installer sur les terrains d'EDF en réutilisant une partie des locaux.

Grâce à des aides financières multiples (ANVAR, AFME, etc.) et au soutien conjugué d'EDF et de la municipalité, il ne faut qu'un an à la Ferme de la Gontière pour se transporter à Comines avec ses quatre-vingt-quatorze salariés. On vient d'y inaugurer la « chaîne » de fabrication du champignon de Paris, qui pousse là non pas en cave, comme il est de tradition, mais « hors sol », à la hollandaise.

La nouvelle unité de Comines comprend une installation de traitement du compost (mélange de fumier de cheval, de fumier de poulet et de paille, acheté en Belgique – pas de pollution !), qui est chauffé pour fermentation et pasteurisation, puis inséminé avec des grains d'orge enrobés de mycélium. Des convoyeurs à bande transportent le tout dans un tunnel à incubation, où la température, l'humidité et le gaz carbonique sont contrôlés électroniquement, avec un système de ventilation entièrement automatisé.

Le compost inséminé est ensuite dirigé mécaniquement vers les salles de culture, où, après avoir été recouvert d'une couche de tourbe (importée de Sarre), il est disposé en rayons, toujours mécaniquement. Personne ne manipule le « substrat » sur lequel poussent les champignons. Les cueilleuses, installées dans des nacelles qui se déplacent le long des rayonnages (sur six niveaux), n'auront qu'à choisir les champignons mûrs. Les salles sont vastes, lumineuses, parfaitement ventilées. *« Il ne manque que la musique,* plaisante Didier Motte, *mais on y songe. »*

Il ne reste plus qu'à déménager la conserverie de Wervicq pour que la Ferme de la Gontière, championne du champignon « pied coupé » (immédiatement utilisable en cuisine), soit complètement opérationnelle dans son nouveau site. Un site pour le moins étrange, où les nouveaux hangars de la champignonnière sont littéralement écrasés par deux bâtiments gigantesques : à gauche, la vieille centrale désarticulée, que les structures métalliques éventrées font ressembler à une araignée géante ; à droite, la deuxième centrale, encore intacte, où commencent à rouiller les immenses chaudières.

Poussez petits champignons... Le maire de Comines se reprend à espérer.

ROGER CANS.

CENTRE

Transports urbains sur mesure

Le ministre des transports a signé avec la ville de Tours le premier contrat de productivité des transports publics urbains. Par ce contrat de trois ans, l'Etat s'engage à verser une subvention d'un peu plus de 10 millions de francs pour réaliser un certain nombre d'aménagements : sites propres pour les autobus, équipement de feux de croisement, etc. *« On passe de la confection au sur mesure. Il ne s'agit pas de développer les réseaux à l'infini, mais de privilégier la qualité pour un meilleur service »,* a indiqué le ministre.

MIDI-PYRÉNÉES

Fesses gasconnes

LA polémique fait rage dans le Landerneau gascon depuis que circule un projet d'affiche destinée à être le support d'une opération promotionnelle intitulée : « Le Gers, en Gascogne, c'est vallonné. » L'affiche, imaginée par une agence d'Auch, assimile le département à une paire de fesses qui surgit d'un environnement de verdure figurant la France.

Elle a été envoyée, avec une lettre d'accompagnement du président de la chambre de commerce et d'industrie, M. André Daguin, le célèbre restaurateur, à tous les entrepreneurs et industriels du département, auxquels il est proposé de sponsoriser une campagne dans le métro de la capitale pendant la Foire de Paris.

Honteux, choquant, scandaleux, débile, provocateur... : les réactions n'ont pas tardé, venant en particulier du député, maire PS d'Auch, M. Jean Laborde, et du président du conseil général, M. Jean-Pierre Joseph.

M. André Daguin, lui, ne ressent pas d'émotion particulière. *« Cette campagne, de toute façon, est laissée au libre choix de ceux qui la sponsoriseront »,* dit-il. Quant au responsable de l'agence de publicité, il se borne à relever le peu d'humour de ses détracteurs. *« La pornographie,* estime-t-il, *n'est pas dans l'affiche mais dans la tête de ceux qui la regardent. »*

PAYS DE LA LOIRE

Gourmandise régionale

Emballé dans une boîte cubique couleur ocre rouge dont le couvercle est gauffré d'un dessin de l'Hôtel de la région, il a le bon goût du chocolat noir enrobant une pâte crème-chocolat imprégnée de framboise, fruit cultivé presque partout en Pays de la Loire. Pour l'anecdote : quintefeuille au féminin est le nom de la potentille, petite fleur à cinq pétales dont les vertus médicinales sont connues depuis longtemps. On retrouve le nom de quintefeuille en héraldique : c'est une pièce figurant une fleur à cinq pétales. Quintefeuille au masculin est un terme d'architecture : on rencontre dans grand nombre de monuments du Moyen Age cette rosace géométrique formée de cinq lobes arrondis qui remplit les oculs supérieurs des fenêtres à meneaux ou encore décore les murs.

Le quintefeuille-chocolat sera vendu par la plupart des chocolatiers des cinq départements des Pays de la Loire, qui auront l'exclusivité de sa fabrication. La liste de ceux-ci est disponible au 40.20.14.20.

Un stagiaire pour un dollar

La chambre de commerce et d'industrie de Nantes, qui voulait placer seize stagiaires, a accompagné sa demande auprès de 52 entreprises sélectionnées dans la région d'un billet de 1 dollar : initiative originale montée par une agence de publicité locale, qui a apparemment séduit puisque cent vingt propositions ont été reçues.

Les seize stagiaires du Centre de promotion du commerce international (CPCI), qui dépend de la chambre de commerce, sont des personnes d'une trentaine d'années ayant pour la plupart une expérience professionnelle. Au cours de leur stage, qui dure près d'un an, ils acquièrent une formation spécialisée dans l'exportation. Leur rémunération est prise en charge par le conseil régional.

LIMOUSIN

Conserves modernes

Un radio-ionisateur au cobalt vient d'être inauguré à Limoges. Il servira à la recherche sur la conservation des aliments et devrait contribuer à accroître le potentiel agro-alimentaire régional.

L'acquisition de l'appareil a été menée par l'association CELIM (Conservation-énergie du Limousin) créée pour l'occasion par le comité régional d'expansion économique et l'université avec l'appui du conseil régional, qui a financé l'opération à 50 % (600 000 francs sur 1,3 million), et plusieurs entreprises privées.

L'ionisateur a été installé dans les locaux de l'UER de médecine-pharmacie qui va étudier, produit par produit, les effets de la stérilisation par ionisation avant de demander les autorisations d'exploitation industrielle.

L'industrie agro-alimentaire limousine est ainsi largement spécialisée dans les productions haut de gamme – foies gras, salaisons, champignons, marrons, etc. – traitées de façon traditionnelle et artisanale, et qui sont pour cela parfois refusées par certains marchés étrangers au nom de leurs réglementations sanitaires. (Les foies gras, par exemple, que les Etats-Unis jugent insuffisamment stérilisés.)

L'ionisateur devrait à la fois préserver les saveurs et satisfaire les exigences sanitaires les plus draconiennes. Le Limousin en espère la conquête de nouveaux marchés.

L'avenir de l'aménagement du territoire

Ne pas sacrifier le pays faible

C'EST à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril qu'un comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) doit définir les nouvelles orientations pour l'aménagement du territoire et les structures administratives chargées de les mettre en œuvre.

Pour préparer ces décisions, un travail de réflexion a été demandé à une commission présidée par M. Olivier Guichard, qui fut, en 1963, le premier délégué à l'aménagement du territoire. La commission a remis son rapport le 18 novembre dernier (*le Monde* du 21 novembre). A suivi une phase de consultation auprès des régions et du conseil économique et social. La section spécialisée du conseil, présidée par M. Emile Arrighi de Casanova, vient de faire connaître ses propositions rapportées par M. Yves Régis.

Le conseil apporte des nuances intéressantes sur les deux points en discussion : dans quel sens orienter l'aménagement du territoire français ? Qui doit être responsable de cette orientation ?

Réaliste, la commission Guichard avait souhaité rejeter les « attitudes défensives » et orienter la politique d'aménagement vers les points forts du territoire. Pour elle, la politique industrielle doit soutenir en priorité les entreprises ouvrant des perspectives d'avenir. De même, les primes d'aménagement du territoire (PAT) devraient, elles, être concentrées sur le tertiaire supérieur et les pôles de développement urbain.

Le conseil ne méconnaît pas les impératifs d'efficacité qui justifient cette attitude. Mais il souhaite que l'on ne privilégie pas exclusivement les secteurs de pointe de l'activité nationale. Il note ainsi très clairement : *« Sans nier l'effet d'entraînement que peut avoir le développement des points forts, ici ou là, l'abandon des points faibles serait un gaspillage lourd pour l'avenir. En effet, il convient d'utiliser tous nos atouts sur tout le territoire, pour tenter de maîtriser la crise. »*

Plus généralement, pour le conseil, *« une politique nationale d'aménagement du territoire ne peut se désengager des actions dites de « reconversion industrielle » pour trois raisons : par solidarité nationale ; parce qu'il est de la vocation de l'Etat de faciliter les transitions et d'assouplir les conséquences des mutations ; parce que l'Etat ne peut laisser les régions seules face à ce problème ».*

De même serait-il préjudiciable de négliger le développement du *« tertiaire banal »* en concentrant la totalité des primes sur la promotion du *« tertiaire supérieur ».* Il ne faut pas, en somme, sacrifier la France faible.

Qui doit mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire ? Le conseil estime qu'il faut organiser un *« attelage à trois »* en coordonnant l'action des régions décentralisées chargées par la loi de la promotion économique des départements, des commissaires de la République qui devraient avoir la haute main sur les services déconcentrés des différents départements ministériels, de l'Etat, enfin, par l'intermédiaire de la DATAR.

Quant au statut de la DATAR, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, le conseil suggère que pour lui permettre de remplir sa fonction interministérielle, elle soit rattachée au premier ministre – c'était l'avis de la commission Guichard – mais qu'un secrétaire d'Etat spécialisé assure le suivi politique de ses décisions.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

La coopération transfrontalière

Français et Suisses main dans la main

UN nouveau pas vers le renforcement de la coopération transfrontalière franco-helvétique a été franchi, jeudi, avec la constitution à Lausanne du Conseil du Léman. L'acte fondateur de ce nouvel organisme a été signé, le 19 février, par des représentants des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi que des cantons de Genève, de Vaud et du Valais.

Dans l'esprit de ses promoteurs, le Conseil devrait favoriser une meilleure collaboration régionale dans des domaines aussi variés que le travail frontalier, les transports et communications, l'environnement, le tourisme, l'économie, l'éducation et la culture.

Ayant obtenu l'aval des gouvernements de Berne et de Paris, le Conseil du Léman sera reconnu comme une entité autonome conforme à la convention du Conseil de l'Europe pour la coopération transfrontalière. Par ses objectifs, il s'apparente à la Communauté de travail du Jura, regroupant depuis 1985 des représentants des pouvoirs locaux et régionaux de Franche-Comté et des cantons helvétiques voisins. Pour la Suisse qui, en raison de sa neutralité, se tient en marge de la CEE, c'est là une nouvelle occasion de se rapprocher de l'Europe.

Cinq groupes de travail

Le Conseil du Léman s'est doté d'un comité comprenant soixante-quinze élus départementaux et cantonaux, ainsi que des observateurs des deux gouvernements. Cinq groupes de travail ont été créés pour examiner divers problèmes concrets : radios locales, constructions hospitalières, mouvement pendulaire de main-d'œuvre, construction d'une autoroute sur la rive française pour relier Genève au Valais ou encore tourisme nautique. En revanche, le Conseil du Léman ne traitera ni des pêches ni des relations spécifiques Genève-France. D'autres institutions s'en occupent déjà.

S'agissant cette fois de l'avenir de la région alémanique, M. Raymond Junod, représentant du canton de Vaud et premier président du Conseil, a rappelé l'époque des comtes de Savoie où le bassin alémanique avait formé un seul espace politique, social et culturel. *« Nous célébrons aujourd'hui des retrouvailles familiales et non des épousailles éphémères »,* lui a répondu M. Charles Bosson, sénateur de la Haute-Savoie et l'une des chevilles ouvrières du nouvel organisme.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Alexis Bodaert, Georges Chatain, Francis Dupuy, Jean-Pierre Foron, Gabriel Simon. Coordination : Jacques-François Simon.

La mise en œuvre des privatisations

Saint-Gobain : la kermesse des petits porteurs

Saint-Gobain privatisée tenait la première assemblée générale de ses nouveaux actionnaires au Zénith à Paris le vendredi 27 février. Sur 1,6 million d'actionnaires, environ 3 500 étaient présents. A l'issue de cette réunion, M. Beffa a été réélu administrateur, puis PDG, par le nouveau conseil d'administration. Il a indiqué que 40 % des actions étaient détenues par des personnes physiques, 6 % par des personnes morales et des investisseurs institutionnels, 11,5 % à l'étranger, 6,4 % par les salariés, 20 % par les détenteurs de certificats d'investissement émis en juin 1986 et convertis en actions, 3,2 % par l'Etat (en réserve de distribution au public) et 12,5 % par les institutions financières, dont 7,5 % par la BNP (le plus gros porteur), 4 % par Indosuez et 1 % par l'UAP.

Par ailleurs, Saint-Gobain a annoncé que ses bénéfices nets pour 1986 s'inscrivaient en hausse de 90 % à 1,43 milliard de francs (part du groupe) pour un chiffre d'affaires de 75,3 milliards, en progression de 11 %. L'autofinancement (5,2 milliards de francs) est supérieur aux investissements (3,8 milliards). L'action, vendue 310 francs lors de la privatisation, cotait 420 francs ce vendredi 27 février.

Le grand jeu. Saint-Gobain en son et lumière. Lorsqu'ils sont arrivés en métro, bien à l'avance pour être sûrs de trouver une place assise, munis de leurs lunettes et porte-documents, les petits porteurs de part se sont aperçus tout de suite qu'on ne s'était pas moqué d'eux. Pour la première assemblée générale de ses actionnaires, Saint-Gobain privatisée avait tout prévu, jusqu'aux navettes pour épargner les trois cents mètres de marche jusqu'au Zénith.

Pendant trois heures, les petits porteurs en ont eu pour leur action : le Zénith loué pour deux jours – la direction avait procédé à une répétition jeudi, – un chapiteau ajouté pour les guichets d'accueil, une centaine d'hôtesses aux petits soins pour leurs pouvoirs et mandats ; sans oublier l'antenne médicale, la salle d'informatique, les yuccas pour rafraîchir la moquette, les deux écrans géants pour bien voir le visage des dirigeants du quatrième groupe industriel français et le monumental emblème de la firme sur fond bleu glace.

Le temple du rock aura tout de même été trop grand pour les trois mille cinq cents participants : une audience à la fois faible, au regard du nombre de personnes qui ont acheté du Saint-Gobain en décembre (1,6 million de personnes), et colossale, comparée aux classiques assemblées d'actionnaires, ce qui a obligé à des innovations : il a fallu mettre en place un système informatique avec lecture optique pour pouvoir comptabiliser les votes dans un délai raisonnable.

A 10 heures précises, chacun est en place. Vu de la scène, encore davantage qu'à la lecture des statistiques, l'actionnariat populaire n'est plus tout jeune, plutôt troisième âge même, les pionniers de la privatisation, qui ont mis du Saint-Gobain dans leur SICAV Monory comme on glissait 1 franc or dans son bas de laine. Mais les petits-enfants sont là aussi, comme cet élève de première, âgé de seize ans, qui a reçu dix Saint-Gobain de sa grand-mère pour Noël ou cet étudiant de dix-neuf ans, croix de Lorraine sur la poitrine et *tifoso* d'Edouard Balladur. *« Vous verrez, l'actionnariat populaire, cela fera du tort aux syndicats, aussi bien chez les patrons que chez les salariés. »* On le dit comme pour conjurer les esprits revendicatifs : si les privatisations continuent, *« il y aura moins de grèves »*.

« Vous avez pris la bonne décision. » Les actionnaires applaudissent le directeur général du groupe, M. Jacques-Henri David, mais ce sont eux-mêmes qu'ils congratulent. Quelle bonne idée, en effet : déjà 100 francs de plus par action en portefeuille et le bénéfice du groupe en progression spectaculaire en 1986. Quelle entreprise aussi que celle décrite par M. David et par le PDG, M. Jean-Louis Beffa. De la Galerie des glaces du château de Versailles à la pyramide du Louvre, *« de la cave au grenier dans votre maison »*, du « nez du TGV » au métro du Caire, Saint-Gobain est partout, ils sont fiers de l'apprendre. Et quel PDG enfin que ce polytechnicien de quarante-cinq ans à la mâchoire carrée, qui sait en vingt minutes leur articuler une allocution autour de *« trois atouts »*, *« trois principes »*, *« quatre axes »*.

Ils veulent tout savoir

Vient l'heure des questions. Ainsi confortés et mobilisés, les participants accrochent. La stratégie du groupe au Brésil, au Japon, ils veulent tout savoir. Ils se prennent au jeu du petit actionnaire, protestent d'avoir été freinés dans leurs achats d'actions, jalousent les salariés du groupe, qui ont eu droit à cent parts, contre dix seulement pour eux, et M. Beffa ne les apaisera pas en indiquant que lui-même, tout en possédant neuf cents actions, a subi la réduction ministérielle.

Il faut les freiner. Un membre d'une *« association des petits porteurs de Saint-Gobain »* voudrait qu'un administrateur laisse sa place à l'un des siens : réponse mitigée de la part du PDG, qui est *« ouvert à une réflexion »* à condition que le petit porteur en question *« apporte également autre chose »* au conseil d'administration que cette seule qualité. Une dame se plaint du nombre de kilomètres *« assez considérable »* qu'elle a dû parcourir avant de trouver le siège de la Défense : sourires attendris à la table de la direction. Plus indiscret, on veut connaître les prévisions du groupe pour 1987 (*« Les résultats devraient indiscutablement marquer un progrès »*), le rendement de l'action (*« Dans la très bonne moyenne des sociétés comparables »*) et, enfin, le coût de la réunion du Zénith. Le PDG ne révélera pas ce chiffre à ses actionnaires sourcilleux, mais les journalistes auront plus de chance avec ses services : 3 millions de francs, dont 2 millions pour la seule expédition des convocations d'actionnaires. Heureusement, M. Balladur a dispensé le groupe du timbre fiscal de 30 F par pouvoir envoyé par les actionnaires absents.

Pendant la pause pour le décompte des votes, les VIP se restaurent au buffet, et l'actionnariat populaire visite le Zénith, un sandwich à la main. Une actionnaire d'avant la nationalisation, experte du dividende et du coupon, ne se fait pas d'illusions : *« Tout notre bénéfice sera englouti dans les frais de garde des banques. »* Comme beaucoup, elle a pris aussi du Paribas. *« Quatre actions autorisées seulement, c'est de la fumisterie. »* Mais quelle moue à la seule évocation de TF 1 : *« Des gens qui peuvent se mettre en grève pour un oui ou pour un non ? Je n'ai pas confiance. »*

CORINE LESNES.

● **Rectificatif.** – Dans l'article « Paribas s'associe à la COMIT pour créer la première banque d'affaires en Italie » (*le Monde* du 28 février), il fallait bien entendu lire que le groupe français Paribas a été l'un des fondateurs de la COMIT en 1894 et non en 1984.

CGCT : dernières discussions avant la remise des propositions

On s'agitait encore beaucoup en fin de semaine autour du dossier de la privatisation de la CGCT (Compagnie générale de constructions téléphoniques), l'ex-filiale d'ITT nationalisée en 1982, quarante-huit heures avant le dépôt des dossiers des candidats à la reprise, lundi 2 mars au soir.

La remise des propositions constituera une nouvelle étape dans ce mauvais feuilleton industriel mais n'en sera pas l'épilogue, puisque les pouvoirs publics ont jusqu'au 30 avril pour choisir entre les divers groupes en lice. Une décision qui aura demandé presque deux ans et aura particulièrement embarrassé les gouvernements successifs : à l'origine, il s'agissait d'introduire sur le marché français un second fournisseur de centraux téléphoniques face à la CGE. Mais cette opération est délicate, car elle suppose une alliance avec un groupe étranger (puisqu'il n'y a plus d'autre fournisseur français que la CGE) et le respect de la loi de privatisation limitant à 20 % les prises de participations étrangères dans les entreprises à dénationaliser.

Actuellement, trois grands du téléphone dans le monde restent en compétition pour racheter la CGCT (*estimée* à 500 millions de francs), en association avec des partenaires français.

L'américain ATT, allié au néerlandais Philips, tient depuis le début la corde, soutenu par les ministères de l'industrie et des P et T. Il s'entourera, côté français, de la SAT et d'établissements financiers qui doivent impérativement être français pour ne pas dépasser la barre des 20 % du capital ouvert aux étrangers.

Mais l'allemand Siemens continue à fourbir ses armes pour tenter de convaincre que son montage avec le français Jeumont-Schneider est le meilleur. A cette fin, les deux parties ont travaillé ces derniers jours à un accord qui dépasserait le seul domaine du téléphone, pour s'étendre vers le matériel électrique. En jouant ainsi à fond la carte européenne, on espère, chez Siemens, *« faire la différence »* face à ATT.

Enfin, le suédois Ericsson fait équipe avec Matra. Un partenaire de dernière heure pourrait les accompagner : M. Francis Bouygues. Cette hypothèse, qui ne fait l'objet d'aucun commentaire dans le groupe de la BTP, fait encore plus ressembler les hésitations autour de la CGCT aux empoignades sur la télévision.

F. V.

Selon la Banque mondiale

Le tiers-monde s'enlise dans la dette

Un certain désenchantement doublé d'inquiétude ressort du dernier rapport de la Banque mondiale sur les *« tableaux de la dette »*. L'idée de partage des sacrifices a fait son chemin depuis la fin de 1985. Mais si les gouvernements créanciers ou débiteurs et les organisations multilatérales ont fait leur part du chemin, les banques privées ont *« durci leur résistance »* aux appels à de nouveaux crédits permettant d'assurer le retour à la croissance des pays endettés. Ces derniers, confrontés à un endettement global de 1 045 milliards de dollars en 1986 et sans doute de 1 085 milliards en 1987, se voient condamnés à se *« serrer la ceinture »* une année de plus sans pour autant entrevoir *« le bout du tunnel »*.

Une situation décourageante pour les très nombreux pays engagés dans une politique d'assainissement économique souvent coûteuse en termes sociaux et politiques. Leurs efforts n'ont pas été payés de retour, puisque les cent neuf pays du tiers-monde couverts par l'étude de la Banque mondiale continuent de rembourser plus qu'ils ne reçoivent : ces *« transferts négatifs nets »* sont passés de 11 milliards de dollars en 1984 à 26 milliards en 1985 et sans doute 29 milliards de dollars en 1986.

Les désillusions de 1986 sont désormais bien connues. Les pertes encourues par les exportateurs de pétrole du fait de la chute du prix du baril, environ 40 milliards de dollars, ont été deux fois plus élevées que les gains enregistrés par les pays du tiers-monde importateurs d'or noir. La croissance mondiale a été médiocre et la poussée de 4 % en volume du commerce mondial n'a pas suffi à compenser la baisse de 10 % des cours des matières premières hors énergie. Au total, les pays en développement ont connu une hausse de leur produit national brut limitée à 3,8 % en 1986 contre 4,6 % un an auparavant. L'Afrique fait figure, pour une fois, d'exception dans le bon sens avec une expansion de 4,9 % l'an dernier, un rythme supérieur à la croissance démographique pour la première fois depuis le début des années 80.

Concentration sur une poignée de pays

Tout n'a pas été négatif, bien sûr, pour les pays endettés. Les taux d'intérêt notamment ont baissé, la référence traditionnelle pour l'établissement des conditions de rééchelonnement d'échéances, le Libor (taux interbancaire de Londres) passant de 8 % à la fin de 1985 à 6 % un an plus tard. Parmi les créanciers, les banques ont réussi à limiter leurs risques. Pour les vingt-quatre premières banques américaines, leur engagement représentait en moyenne 210 % de leur capital en 1981, il est revenu à 147 % en 1985 et 118 % en 1986.

Il n'en reste pas moins que la dette du tiers-monde reste fortement concentrée sur une poignée de pays, notamment latino-américains, et que la situation économique des endettés s'est trop peu améliorée pour rassurer des prêteurs potentiels. Les craintes d'un effondrement pur et simple du système financier international s'étant estompée, créanciers et débiteurs se retrouvent dans une situation morne, sans attrait ni crainte majeure. Sans raison de satisfaction ou d'espoir non plus.

Les auteurs du rapport de la Banque mondiale notent que les progrès réalisés ces derniers mois avec le lancement de nouvelles initiatives – création d'une agence de garantie d'investissements multilatéraux (AMGI) par la Banque mondiale ou tentatives de transformation d'une part de la dette en prises de participation dans des secteurs productifs – seront *« lents dans le meilleur des cas »*. A leur yeux, ce n'est pas tant les idées qui manquent le plus, mais la volonté déterminée de concrétiser celles qui ont émergé depuis dix-huit mois. Lorsqu'on sait qu'en 1986 trente-quatre pays ont dû renégocier leur dette publique ou privée pour un montant global estimé à 73 milliards de dollars – dont 43,7 milliards pour le seul cas mexicain, – les raisons de lassitude semblent multiples comme les facteurs de tension sur la dette.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Croissance des créances extérieures

(en milliards de dollars)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985 *a*	1986 *b*	1987 *b*
109 pays en développement	573	665	738	797	833	892	942	977
Dette à long terme	429	493	551	630	673	731	775	817
Dette de source publique	162	179	197	221	236	268	290	315
Dette de source privée	268	315	354	409	438	463	485	502
Dette à court terme (*c*)	134	158	168	137	126	124	118	160
Crédit FMI	9	15	20	30	33	37	39	
Autres pays en développement (*d*)	77	83	86	93	96	100	103	108
Dette à long terme	59	58	60	67	68	74	77	83
Dette de source publique	17	18	20	17	20	23	24	25
Dette de source privée	42	40	40	50	48	51	53	58
Dette à court terme	18	24	25	25	27	25	25	25
Crédits FMI	0	1	1	1	1	1	1	
Dette extérieure totale	650	748	824	890	929	992	1 045	1 085

(*a*) Chiffres préliminaires.
(*b*) Estimations pour 1986, projections pour 1987.
(*c*) Ces chiffres tiennent compte de quelque 45 milliards de dollars d'échéances à court terme, transformées en long terme lors de rééchelonnements décidés entre 1983 et 1986.
(*d*) A l'exclusion des exportateurs de pétrole à haut revenu.

BRÉSIL

Un plan Cruzado III pour lutter contre l'inflation

La prochaine mise en œuvre d'un plan Cruzado III pour réduire l'inflation, qui devrait être stabilisée en août prochain à 7 % par mois, a été annoncée le vendredi 27 février par un porte-parole du gouvernement brésilien à l'occasion du premier anniversaire du plan Cruzado d'austérité, lancé le 28 février 1986 par le président José Sarney.

« Pour le mois de février, l'inflation devrait s'établir à 11-12 %, soit une forte réduction par rapport à janvier », a indiqué le porte-parole. *« Les nouvelles mesures en préparation ont deux objectifs : retrouver l'équilibre économique et provoquer une reprise de l'investissement dans le secteur privé »*, a-t-il précisé.

REPÈRES

SMIC

Revalorisation de 2,4 % au 1er mars

Conformément à la règle fixée par la loi, le SMIC est revalorisé de 2,4 % à compter du 1er mars, a annoncé le ministère des affaires sociales et de l'emploi le 27 février. Le taux horaire du salaire minimum passe de 26,92 F à 27,57 F pour la métropole et Saint-Pierre-et-Miquelon. Sur la base de trente-neuf heures de travail par semaine, le SMIC s'élèvera à 4 659,33 F en salaire brut par mois, contre 4 549,48 F.

Ce relèvement automatique du SMIC est provoqué par la hausse des prix constatée depuis la dernière revalorisation. Le seuil de 2 % a été franchi avec l'annonce de l'indice définitif de 0,9 % pour janvier.

Le taux avait été revalorisé de 1,24 % le 1er juillet dernier, en application là encore de la loi qui prévoit deux augmentations annuelles, en octobre et en juillet. De janvier 1986 à janvier 1987, le SMIC a augmenté de 3,4 % contre une inflation de 2,1 %, indique le ministère des affaires sociales et de l'emploi.

Commerce extérieur

Dégradation en Allemagne, au Japon et aux Etats-Unis

L'excédent commercial de l'Allemagne est revenu de 11,57 milliards de marks en décembre 1986, record absolu, à 7,2 milliards de marks en janvier 1987, un recul de 39 %. Il reste encore supérieur de 3,3 % par rapport à celui de janvier 1986.

Celui du Japon, pour le même mois de janvier, a chuté de près de moitié, passant de 10 milliards de dollars à 5,7 milliards (– 43 %).

Le déficit commercial des Etats-Unis s'est établi à 14,8 milliards de dollars en janvier 1987, contre 12,7 milliards en décembre 1986 (chiffre révisé) et 15,4 milliards en novembre. Il semble donc que la baisse du dollar ait commencé à toucher les exportations allemandes et japonaises, sans améliorer les résultats de la balance commerciale américaine, toujours très déficitaire,

Prix

La flambée de janvier : + 0,9 % en France + 0,7 % aux Etats-Unis

Les prix ont augmenté en France de 0,9 % en janvier, a confirmé l'INSEE, le vendredi 27 février. Ils avaient augmenté de 0,1 % en décembre. C'est le plus mauvais résultat enregistré depuis juillet 1983. Sur les douze derniers mois, la hausse est de 3 %. En janvier, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 0,4 %, ceux des produits manufacturés de 0,8 % et ceux des services de 1,4 %. Parmi ces derniers, on note une hausse de 1,3 % des loyers, autant qu'en janvier 1986, et de 1,6 % des cafés, hôtels et restaurants, alors que ceux-ci n'avaient progressé que de 0,1 % au cours du même mois de l'année précédente. Les prix de l'énergie ont fortement progressé le mois dernier (+ 3,2 %) alors qu'ils avaient diminué de 2,9 % en janvier 1986. Le fioul domestique à lui seul fait un bond de 18,4 % en janvier 1987 par rapport à décembre 1986.

Le mois de janvier a connu une poussée de l'inflation dans la plupart des pays industrialisés : 0,7 % aux Etats-Unis (la plus forte progression mensuelle depuis juin 1982), 0,4 % en RFA et Grande-Bretagne, 0,6 % en Belgique, en Italie et en Suisse. Mais les premiers résultats connus pour février font apparaître une décélération de la hausse des prix.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Devanlay candidat au rachat d'Eminence

Le groupe allemand Schiesser et le groupe français Devanlay sont candidats au rachat de l'entreprise Eminence. Le groupe Schiesser a pris une participation dans la société Eminence et posséderait déjà 86 % des actions de la société. Dans les deux cas, le rachat d'Eminence devra avoir l'aval des pouvoirs publics.

Reprise du travail à l'hôtel Prince-de-Galles

Plusieurs dizaines d'employés de l'hôtel Mariott-Prince-de-Galles (quatre étoiles luxe), situé avenue George-V à Paris, qui étaient en grève depuis le 28 janvier (*le Monde* du 31 janvier) pour obtenir une amélioration des conditions de travail ont cessé leur mouvement le 26 février.

Un arrêt de la cour d'appel de Paris

Les pharmaciens conservent le monopole de la vente des sucres de synthèse

La vente des édulcorants de synthèse, parfois appelés « sucres de régime » restera, au moins pendant quelque temps encore, le privilège des pharmaciens : la cour d'appel de Paris, présidée par M. Pierre Drai, vient en effet d'infirmer l'ordonnance rendue le 6 janvier dernier par M. Pierre Culié, juge des référés, qui refusait d'interdire au centre Leclerc de commercialiser le Sucrandel, un sucre synthétique fabriqué par la Société d'application et de recherche en pharmacologie phytothérapique – SARPP – (*le Monde* du 8 janvier).

L'instance avait été engagée par les établissements Searles, une société américaine dont la filiale française diffuse depuis 1965 le Canderel dans le réseau pharmaceutique (*le Monde* du 23 décembre). Ce produit étant soumis aux contraintes imposées par la loi aux médicaments, notamment en matière de publicité, son fabricant s'est refusé à admettre l'arrivée d'un concurrent qui ne se plierait pas aux mêmes règles.

L'ordre national des pharmaciens était intervenu ensuite afin de tenter de maintenir la vente des « faux sucres » à l'intérieur du cercle des officines. Mais le juge des référés avait estimé que les édulcorants n'étaient pas des médicaments et ne pouvaient pas être rangés dans les produits alimentaires qu'une loi de 1902 destinée à protéger l'industrie betteravière, interdit de sucrer avec des substances synthétiques.

La cour n'a pas voulu se prononcer sur ce point, en déclarant qu'il ne lui appartenait pas, *« statuant en référé, juge de l'évidence, de dire si le Sucrandel est ou non un médicament (...) ou s'il constituait un produit alimentaire »*. Cependant, pour les juges d'appel, c'est l'habit qui fait le moine, car ils constatent que le Sucrandel est vendu *« dans une présentation très proche de celle des médicaments »*, puisqu'il porte la mention *« vente en pharmacie »* et surtout, un avertissement concernant une possible intolérance pour le consommateur.

Ainsi, selon l'arrêt, la SARPP *« s'est interdit elle-même l'usage d'un circuit commercial »* et la mesure d'interdiction *« s'impose d'autant plus que la vente libre du Sucrandel à des consommateurs non éclairés est également de nature à provoquer des dommages pour leur santé »*.

Aussi la cour a interdit à la SARPP de céder son produit *« à d'autres personnes que des pharmaciens »* et aux sociétés du réseau Leclerc poursuivies de proposer ce produit à sa clientèle. Chacune des interdictions étant assortie d'une *astreinte de 1000 F par infraction* constatée.

Le mardi 24 février, M. Michel-Edouard Leclerc a indiqué qu'il formerait un pourvoi en cassation contre l'arrêt, et un procès pourrait être engagé devant les juges civils par les laboratoires SARPP. Mais, en attendant, M. Leclerc n'envisage pas de renoncer à la vente du Sucrandel, malgré les mesures d'astreinte. Puisque ce sont les mentions portées sur l'emballage qui donnent au produit l'aspect d'un médicament, il affirme tout net qu'elles n'apparaîtront plus et que le consommateur sera ainsi privé d'une information tant réclamée par ailleurs.

MARC PORTEY.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 23 au 27 février

De la résistance au record

QUI aurait pu prédire au début de la semaine que la Bourse de Paris pulvériserait son record, d'autant que cette performance est effectuée dans un contexte économique pour le moins sombre ? Chaque jour a vu son lot de mauvaises nouvelles s'abattre sur le palais Brongniart. Pourtant, dans cette ambiance morose, les valeurs françaises ont bien résisté, impressionnant bon nombre d'investisseurs, principalement étrangers. Après avoir monté quotidiennement entre + 0,22 et + 0,45 % pendant presque quatre séances, l'indicateur s'est donc envolé vendredi de 1,4 %.

Ainsi, au terme de cette première semaine du mois boursier de mars, l'indice CAC de la Compagnie des agents de change a, pour la première fois, avoisiné la barre des 430 pour terminer à 429,1. Il laisse derrière lui son précédent record de 425,7, atteint le 28 janvier, voici juste un mois.

Il est vrai que le marché était préparé depuis quelque temps à l'annonce de mauvaises performances économiques pour la France, dont il a eu confirmation durant les premiers jours de la semaine. Les professionnels avaient donc anticipé les difficultés du commerce extérieur, la remontée de l'inflation et du chômage ainsi que le ralentissement de l'activité industrielle. *« Ces révisions pessimistes des prévisions nous avaient déjà été distillées à dose homéopathique pour ne pas nous effrayer »*, explique un habitué de la corbeille. Et effectivement l'annonce officielle de l'assombrissement de la conjoncture n'a pas surpris le marché, qui a fait preuve d'une résistance surprenante. Seule, peut-être, la décision du Brésil de suspendre le paiement des intérêts de sa dette extérieure a troublé. Cette annonce jeta, mardi, un froid autour de la corbeille sans pour autant entraîner un repli comme à Wall Street. Il faut dire que les banquiers américains sont très directement concernés. A Paris, cependant, certains craignent un phénomène de contagion amenant d'autres pays à décider d'arrêter leur remboursement.

Les opérateurs ont donc préféré prendre en compte uniquement les facteurs positifs. Cela a été tout d'abord la réunion des six pays les plus industrialisés à Paris, le week-end dernier, pour tenter de définir une parité entre les monnaies. Attendue et espérée depuis longtemps, cette réunion, malgré un accord sur la stabilisation des parités de change souleva un certain scepticisme sur les places financières, qui se dissipa progressivement. La semaine se termina sur une bonne tenue du MATIF, stimulé par une baisse des taux. Pour la première fois depuis le début de l'année, le loyer de l'argent au jour le jour est redescendu en dessous de 8 %.

L'abondance des liquidités et le retour des investisseurs étrangers à la Bourse de Paris sont également deux autres signes d'espoir. Les Anglo-Saxons se portent à nouveau acquéreurs de leurs valeurs favorites, Thomson-CSF, Michelin et Peugeot. Les titres de la firme de Sochaux, recommandés par de nombreux courtiers, ont battu tous leurs records à la veille du week-end. Les investisseurs américains et anglais ne sont pas les seuls à revenir, puisque les Japonais procèdent également à des acquisitions mais plus discrètement et dans des proportions moins importantes.

Dans ce contexte d'optimisme *« malgré tout »*, la Bourse mise aussi sur l'amélioration des performances des sociétés. C'est ainsi que le secteur de l'armement s'est mis en vedette lundi . Deux titres, Matra et Luchaire, gagnaient en une seule séance près de 12 %, suite à des recommandations d'achats qui tablent sur une forte progression des bénéfices en 1987.

Le secteur de la communication était également surveillé, après que la CNCL eut attribué la cinquième et la sixième chaîne de télévision. La Lyonnaise des eaux, associée à la CLT pour Métropole TV, voyant son projet retenu, enregistra un gain de 4,65 % mardi, dans un marché quasi stable. De même les valeurs bancaires furent recherchées en raison de la baisse des taux. Ce fut le cas notamment de la Compagnie parisienne de réescompte, dont le dividende est majoré de 51 %, et du Comptoir des entrepreneurs, en plein redressement.

Mais au terme de cette semaine, ce sont encore les privatisables qui retiennent l'attention. Tout d'abord, Saint-Gobain, pour sa première assemblée générale mais surtout pour la conversion de ses certificats d'investissements en actions. Au total, plus de 98 % de ces certificats ont été transformés en titres venant rejoindre les autres au règlement mensuel. D'autre part, les modalités du retour au secteur privé de la banque du BTP et de la BIMP ont été arrêtées. Leurs cahiers des charges sont plus exigeants. Ces deux établissements bancaires font l'objet d'une vente de gré à gré de 51 % de leur capital, la participation maximale pour un repreneur est de 35 % du capital pour la BTP et de 34 % pour la BIMP. Mais l'opération la plus originale revient à Rhône-Poulenc. Pour financer ses importantes acquisitions, le groupe chimique procèdera prochainement à l'émission de certificats d'investissement privilégiés pour un montant de 2,5 milliards de francs. Une partie des titres sera réservée à l'étranger. Pour cela, le certificat Rhône-Poulenc va être coté aux Etats-Unis. Le groupe devient ainsi le troisième français autorisé à faire appel à l'épargne publique américaine après Louis Vuitton et Thomson-CSF. Un moyen pour le groupe nationalisé de pouvoir se financer en attendant son retour au secteur privé, qui pourrait intervenir vers la fin de l'année...

(*Intérim.*)

Valeurs diverses

	27-2-87	Diff.
Accor	544	+ 19
Agence Havas	2 080	+ 60
Arjomari	2 578	+ 128
Bic	819	+ 99
Bis	1 635	+ 66
CGIP	1 490	+ 130
Club Méditerranée	692	+ 26
Essilor	3 635	+ 255
Europe 1	949	+ 78
Hachette	3 130	− 30
L'Air liquide	698	+ 3
L'Oréal	3 948	+ 50
Navigation Mixte	1 098	+ 68
Nord-Est	199	+ 1
Presses Cité	3 245	+ 65
Saint-Gobain	420,10	+ 11,10
Sanofi	866	+ 61
Skis Rossignol	1 350	+ 8

Produits chimiques

	27-2-87	Diff.
Inst. Mérieux	5 255	+ 365
Labo. Bell.	2 220	+ 140
Roussel UC	1 740	+ 100
BASF	820	− 3
Bayer	960	− 20
Hoechst	814	− 11
Imp. Chemic.	134,40	− 1,10
Norsk Hydro	134	+ 0,90

Mines d'or, diamants

	27-2-87	Diff.
Anglo-American	102,50	+ 4,90
Amgold	493	+ 22
Buf. Gold M.	115	+ 4
De Beers	61,80	+ 4,45
Drief. Cons.	107,80	+ 2,60
Gencor	91,50	+ 2,50
Gold Field	72,50	+ 1,55
Harmony	71	+ 1,10
Randfontein	556	+ 6
Saint-Helena	80	+ 0,20
Western Deep	261	+ 21

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	27-2-87	Diff.
4 1/2 % 1973	1 541	− 4
7 % 1973	7 810	+ 110
10,30 % 1975	101,35	+ 0,25
PME 10,6 % 1976	101,70	+ 0,55
8,80 % 1977	122,70	− 0,10
9,80 % 1978	101,80	+ 0,05
9 % 1979	100	+ 0,20
10,80 % 1979	104,60	+ 0,40
13,80 % 1980	103,21	− 0,06
16,75 % 1981	105,08	+ 0,89
16,20 % 1982	117,60	inch.
16 % 1982	118,90	+ 0,30
15,75 % 1982	114,80	+ 0,35
CNE 3 %	4 270	− 30
CNB bq. 5 000 F	101,52	− 0,33
CNB Paribas 5 000 F	101,85	− 0,05
CNB Suez 5 000 F	101,90	inch.
CNI 5 000 F	101,60	− 0,35

Matériel électrique services publics

	27-2-87	Diff.
Alcatel	2 400	+ 162
Alsthom-Atlantique	393	+ 28
Crouzet	327	+ 9
Générale des Eaux	1 430	− 5
IBM	863	+ 6
Intertechnique	1 588	+ 38
ITT	382	− 7,50
Legrand	5 480	+ 130
Lyonnaise des Eaux	1 530	+ 100
Matra	2 550	+ 300
Merlin-Gérin	2 649	+ 129
Moteurs Leroy-Somer	830	+ 5
Moulinex	101	+ 10
PM Labinal	850	− 12
Radiotechnique	1 402	+ 55
Schlumberger	225	− 11,40
SEB	845	+ 15
Siemens	2 170	− 21
Signaux	679	+ 34
Télémécanique Électrique	3 380	+ 210
Thomson-CSF	1 535	+ 70

Banques, assurances sociétés d'investissement

	27-2-87	Diff.
Bail Équipement	501	− 14
Bancaire (Cie)	1 643	+ 31
Cetelem	1 381	+ 31
Chargeurs SA	1 932	+ 1
CFF	1 250	+ 30
CFI	624	+ 19
Eurafrance	3 061	inch.
Hénin (La)	733	− 12
Imm. Pl.-Monceau	481	+ 9,50
Locafrance	680	+ 5
Locindus	983	− 15
Midi	1 594	+ 64
Midland Bank	465	+ 5
O F P	1 540	inch.
Paris. de réesc	851	+ 52
Prétabail	1 400	− 42
Schneider	630	+ 9
UCB	611	+ 16

Alimentation

	27-2-87	Diff.
Béghin-Say	688	+ 11
Bongrain	2 470	+ 90
BSN	4 620	+ 10
Carrefour	3 758	+ 98
Casino	2 460	− 10
Euromarché	3 500	+ 290
Guyenne et Gasc.	940	+ 12
Lesieur	1 895	+ 95
Martell	1 762	+ 127
Moët-Hennessy	2 512	+ 119
Nestlé	35 980	+ 530
Occidentale (Gle)	1 275	+ 35
Olida-Caby	207	+ 3
Pernod-Ricard	1 054	+ 51
Promodès	2 610	+ 82
St-Louis-Bouchon	1 173	+ 108
C.S. Saupiquet	1 230	+ 130
Source Perrier	719	− 31
Veuve Clicquot	4 400	− 120

Filatures, textiles, magasins

	27-2-87	Diff.
André Roudière	307,20	− 22,80
Agache (Fin.)	1 995	+ 335
BHV	571	+ 5
CFAO	2 500	+ 55
Damart-Serviposte	2 610	+ 102
Darty	498	+ 18
DMC	732	+ 47
Galeries Lafayette	1 208	+ 119
La Redoute	2 656	− 44
Nouvelles Galeries	726	+ 24
Printemps	657	− 8
SCOA	108,90	+ 1,90

Bâtiment, travaux publics

	27-2-87	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 550	+ 48
Bouygues	1 264	+ 14
Ciments Français	895	+ 85
Dumez	2 070	inch.
GTM	657	inch.
J. Lefebvre	1 750	+ 40
Lafarge	1 485	+ 90
Maisons Phénix	154	− 19
Poliet et Chausson	1 970	+ 185
SCREG	612	+ 52
SGE-SB	100	+ 5,30

Pétroles

	27-2-87	Diff.
Elf-Aquitaine	332,80	− 7,20
Esso	451	− 24
Exxon	478	− 29
Francarep	350	+ 2
Petrofina	1 520	+ 10
Pétroles B.P.	147	− 4
Primagaz	688	+ 11
Raffinage	171	+ 15
Royal Dutch	621	− 9
Sogerap	435	+ 15
Total	447	− 3,10

Mines, caoutchouc, outre-mer

	27-2-87	Diff.
Géophysique	349,50	− 9,50
Imétal	110,10	+ 10,10
INCO	93,10	− 2,90
Michelin	3 110	+ 229
Min. Peñarroya	57,50	+ 4,60
RTZ	70	− 2,20
ZCI	1,18	+ 0,07

Métallurgie construction mécanique

	27-2-87	Diff.
Alspi	495	+ 26
Avions Dassault-B.	1 339	− 11
Chiers-Châtillon	80	inch.
De Dietrich	2 150	+ 38
FACOM	1 882	− 97
Fives Li	248	− 17
Marine Wendel	542	+ 52
Penhoët	1 530	+ 50
Peugeot SA	1 415	+ 120
Poclain	38	− 0,90
Sagem	3 770	+ 70
Strafor	694	+ 6
Valéo	519	+ 44
Vallourec	103	− 0,90

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Compt. Entrep.	+ 19,1	Maisons Phénix	− 11
Matra	+ 17,5	Codetel	− 6,4
Talcs Luzenac	+ 16,2	Fives Lille	− 6,4
Aussédat Rey	+ 14,6	Esso	− 5,1
Bic	+ 13,5	Bail Investis.	− 4,5
Sommer Allibert	+ 12,7	Source Perrier	− 4,1
Luchaire	+ 12,2	Facom	− 4
Carnaud	+ 12,1	Cofimeg	− 3,4
Moulinex	+ 12	Génér. Biscuit	− 3
Saupiquet	+ 11,8	UIS	− 3
Gal. Lafayette	+ 10,9	Prétabail Sicomi	− 2,9
TRT	+ 10,9	Bail équip.	− 2,7

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Peugeot	355 437	471 970 749
Michelin B	134 652	392 278 624
Moët-Hennessy	153 263	367 406 427
Lafarge-Coppée	152 119	214 394 784
BSN	41 785	191 007 072
Saint-Gobain	415 843	169 129 664
Aussédat-Rey	297 337	167 872 779
Thomson-CSF	111 972	164 465 872
Gén. des eaux	101 711	145 153 427
Elf-Aquitaine	407 677	136 757 328
Générale occid.	116 231	130 882 157
Chargeurs SA	65 806	127 321 014

(*) Quatre séances seulement, du 23 au 26 février.

Le « portrait » du nouvel actionnaire de Saint-Gobain

Un père de famille avisé

Un homme de plus de trente-quatre ans, cadre ou retraité, qui *possédait un portefeuille* boursier *avant d'acheter* des *titres du premier groupe industriel privatisé* en 1986, voilà *le portrait-robot*, somme toute sans surprise, du nouvel actionnaire de Saint-Gobain, tel qu'un sondage de la Sofres, effectué entre le 22 janvier et le 7 février 1987, le fait apparaître. Effectuée auprès de cinq cent vingt-deux chefs de ménage », censés représenter des foyers qui ont reçu des actions Saint-Gobain lors de *l'offre publique de vente*. *l'enquête montre combien leur acquisition a été perçue comme un placement de père de famille.*

Pour 42 % des petits porteurs interrogés, l'action Saint-Gobain est *« une valeur sûre, que l'on peut garder en portefeuille »*. C'est cette sécurité qui les a poussés à acheter, plus que le sentiment de bénéficier d'un prix très attractif (motivation de 37 % des acheteurs) ou la perspective de recevoir des dividendes importants (motivation de 20 % seulement des acheteurs).

Aussi, la plupart *de ces nouveaux actionnaires* — 93 % exactement — *répondent-ils avec logique qu'ils n'envisagent pas de revendre prochainement* leurs titres Saint-Gobain, 3 % *l'ont déjà fait*. Ils *savent* (à hauteur de 91 %) *qu'ils pourront dans certaines conditions recevoir* des actions gratuites.

Avisés, ils ne sont pas a priori très fortunés, ni enclins à risquer gros : *sur* les 69 % qui ont été servis intégralement selon leurs souhaits, plus des deux tiers n'ont demandé que dix titres ou moins (soit 3 100 F ou moins). Cette prudence *réapparaît* lorsque 17 % *seulement* des petits *porteurs envisagent d'acheter, par la suite, d'autres actions* Saint-Gobain : 41 % *répondent* « non », et 40 % ne savent pas.

Autant que la composition sociologique très tranchée de *leur nouvel* actionnariat — *prééminence des inactifs et* retraités (40 %) *et des cadres* (22 %), — *les dirigeants de Saint-Gobain devront avoir à l'esprit une autre donnée essentielle pour* la gestion *à venir de leur communication :* 91 % des foyers qui ont acheté du Saint-Gobain à l'occasion de la privatisation n'en possédaient pas avant la nationalisation de 1981.

Autrement dit, il a fallu le contexte particulier de la privatisation, et des espoirs qu'elle a suscités, pour que cette population déjà initiée à la Bourse investisse dans le groupe verrier. Une fois passée la phase médiatique du processus entamé par le gouvernement au lendemain du 16 mars 1986, il appartient dès aujourd'hui à Saint-Gobain de fournir un effort d'information à la mesure de sa *nouvelle dimension.*

La première assemblée générale des actionnaires depuis la privatisation, qui s'est tenue le *27 février* au *Zénith (voir par ailleurs),* est un premier pas dans ce *sens. Nul doute* que la *meilleure façon de toucher un actionnariat de masse sera d'utiliser aussi un média de masse :* la télévision.

E. F.

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 27 février 1987

COURS	ÉCHÉANCES			
	Mars 87	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87
Premier	106,30	106,25	106,30	106,20
+ haut	106,45	106,40	106,40	106,25
+ bas	106,20	106,20	106,20	106,10
Dernier	106,40	106,35	106,30	106,20
Compensation	106,40	106,30	106,30	106,20

Nombre de contrats : 24 136.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	23 février	24 février	25 février	26 février	27 février
RM	1 268 189	1 261 207	1 553 106	1 707 464	–
Comptant R. et obl.	7 229 795	8 022 200	9 092 137	7 574 266	–
Actions	480 981	471 015	446 719	440 571	–
Total	8 978 965	9 754 422	11 091 962	9 722 301	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	104,1	104,5	104,9	105,2	–
Étrangères	102,2	101,4	101,7	102,3	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	105,9	106,1	106,9	107,1	108,7
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	421,1	421,5	422,7	424,4	429,1

BONS DU TRÉSOR

Séance du 27 février 1987

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Mars 87	92,26	92,25	92,26	+ 0,01
Juin 87	92,57	92,53	92,56	+ 0,06
Sept. 87	92,60	92,50	92,55	+ 0,03
Déc. 87	92,60	92,50	92,55	+ 0,05

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 2 janv.	Cours 9 janv.
Or fin (kilo en barre)	78 700	78 800
— (kilo en lingot)	78 800	79 450
Pièce française (20 fr.)	513	512
Pièce française (10 fr.)	385	385
Pièce suisse (20 fr.)	550	551
Pièce latine (20 fr.)	484	473
● Pièce tunisienne (20 fr.)	451	452
Souverain	590	588
Souverain Elizabeth II	613	598
● Demi-souverain	328	328
Pièce de 20 dollars	3 030	3 030
— 10 dollars	1 452	1 452
● — 5 dollars	880	875
— 50 pesos	3 160	3 185
● — 20 marks	605	601
— 10 florins	485	480
● — 5 roubles	326	340

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Malaise

Un profond malaise s'est emparé de Wall Street durant les cinq séances de la semaine écoulée où des statistiques économiques décourageantes, la situation de la dette commerciale du Brésil, et le rapport de la commission Tower sur l'imbroglio iranien ont accentué la pression des prises de bénéfice. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a terminé la semaine avec un déclin de 11,25 points par rapport au vendredi 20 février, à 2 223,98 contre 2 235,23 huit jours auparavant.

La décision du Brésil de suspendre le paiement des intérêts sur les emprunts contractés auprès des banques internationales a semé la panique lundi à la Bourse new-yorkaise. L'indice, qui avait perdu près de 40 points en une heure, avait néanmoins récupéré la moitié de ses pertes à la clôture. *Le rapport de la commission Tower a, quant à lui, fait avorter jeudi la modeste reprise de mardi et mercredi.*

Enfin, les statistiques économiques ont également *suscité des inquiétudes. L'activité à Wall Street* au cours de la semaine a *porté sur 815,5 millions d'actions contre 763,310 millions* la *semaine précédente, mais qui ne comprenait que quatre jours.*

	Cours 20 fév.	Cours 27 fév.
Alcoa	43 3/4	41
ATT	23 1/2	22 1/2
Boeing	52 7/8	54 1/4
Chase Man. Bank	40 3/8	38 1/4
Du Pont de Nemours	99 3/4	100
Eastman Kodak	79 7/8	77
Exxon	81 5/8	78 3/8
Ford	78 1/4	76 3/8
General Electric	101	103 3/8
General Motors	76 1/2	74 1/2
Goodyear	55 1/4	52 7/8
IBM	139 3/4	139 1/4
ITT	62	62 1/8
Mobil Oil	43	42 3/8
Pfizer	73 7/8	72 7/8
Schlumberger	38 3/8	37 5/8
Texaco	34 7/8	33 7/8
UAL Inc.	55 1/2	53 3/4
Union Carbide	26 5/8	28
US States	24 1/8	23 7/8
Westinghouse	64 1/8	64 3/8
Xerox Corp	74 1/2	73 1/4

LONDRES

Nouveaux sommets

Les valeurs sont une fois de plus allées de sommet en sommet pendant la semaine *écoulée au Stock Exchange. Un élan supplémentaire leur a, en effet, été donné* par des nouvelles économiques encourageantes et par l'optimisme des investisseurs à l'approche de la présentation du budget, le 17 mars. Les investisseurs tablent, en effet, sur un allégement de l'impôt sur le revenu et sur une baisse des taux d'intérêt.

L'indice « Financial Times » des trente valeurs industrielles a franchi, pour la première fois, la barre de 1 600 points, mais a reculé en deçà à la veille du week-end pour s'inscrire vendredi à 1 599,8 (contre 1 567 le 20 février). L'indice des fonds d'Etat était à 87,96 (contre 87,22) et celui des mines d'or à 329,8 (contre 321).

	Cours 20 fév.	Cours 27 fév.
Beecham	538	547 1/2
Bowater	418	414
Brit. Petroleum	756	765
Charter	325	314
Courtaulds	411	411
De Beers (*)	947	1 010
Glaxo	15 9/32	15 63/64
Gt. Univ. Stores	16 1/4	16 1/4
Imp. Chemical	13 61/64	13 61/64
Shell	10 33/64	10 39/64
Unilever	24 21/64	25 5/64
Vickers	505	406
War Loan	37 1/4	37 3/4

(*) En dollars.

FRANCFORT

Faible

La Bourse de Francfort est restée faible et instable cette semaine. L'indice de la Commerzbank a perdu 35,5 points à 1711,7. L'annonce d'une baisse des impôts directs de 44 milliards de deutschemarks à compter de 1990 n'a pas suffi à stimuler la Bourse. Pour les investisseurs, les incertitudes qui règnent sur les taux d'intérêt et les changes n'ont pas été dissipées après la réunion monétaire de Paris. De plus, les valeurs bancaires ont été soumises à rude épreuve en raison de la crise de la dette sud-américaine.

	Cours 20 févr.	Cours 27 févr.
AEG	298,10	297,50
BASF	248,50	248,50
Bayer	291	292
Commerzbank	261,30	254
Deutschebank	665	645
Hoechst	248	248,50
Karstadt	453	447
Mannesman	152	161,70
Siemens	651,80	643,50
Volkswagen	347	352

TOKYO

Toujours en hausse

Les cours ont poursuivi leur hausse à la Bourse de Tokyo cette semaine, à la suite de l'annonce de la baisse lundi à 2,5 % du taux d'escompte, qui a atteint ainsi son niveau le plus bas. L'indice Nikkeï a clôturé samedi à 20 766,66 (contre 20 080,39 le 20 février) dans un marché actif. Il a même battu le record établi jeudi (20 453,90) après avoir reculé de 32,24 yens vendredi. L'indice général a terminé à 1 793,7 (contre 1 752,27).

	Cours 20 févr.	Cours 27 févr.
Akaï	510	490
Bridgestone	681	675
Canon	945	981
Fuji Bank	2 590	2 540
Honda Motors	1 390	1 350
Matsushita Electric	1 970	1 580
Mitsubishi Heavy	520	511
Sony Corp.	3 450	3 330
Toyota Motors	1 830	1 770

هكذا من الأصل

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Où les banques ne risquent pas de se sucrer

La Havane répudiera-t-elle sa dette extérieure ou en limitera-t-elle son service ? On peut sérieusement se poser la question au vu des énormes difficultés économiques et financières auxquelles Cuba doit faire face. Si la dette étrangère cubaine, qui représente l'équivalent de 4,4 milliards de dollars, peut apparaître comme étant relativement modeste comparée à celle des grands pays latino-américains, une telle défection aurait un impact politique que n'aurait pas les autres pays d'Amérique latine. Toute répudiation, totale ou partielle, de la dette étrangère cubaine aurait pour premier effet d'augmenter la dépendance de La Havane à l'égard de Moscou. Cette dimension politique est spécifique à Cuba.

S'ajoutant à celle du Brésil et du Pérou, alors que des réactions similaires de la part de l'Artentine et du Venezuela sont loin d'être exclues, toute défection cubaine porterait un coup supplémentaire à la crédibilité déjà fort compromise des banques commerciales internationales. Dans le cas de Cuba, ce seraient les banques européennes et japonaises qui seraient les plus affectées. Au moment où le secteur à taux variable du marché international des capitaux traverse une crise de confiance extrêmement grave parce que la quasi-totalité des euro-émissions *qui le composent proviennent* des euro-banques empêtrées dans des prêts à fonds presque perdus, *toute réserve additionnelle* à l'égard de la solidité de leurs surfaces financières serait, c'est le *moins qu'on puisse dire*, des plus inopportunes.

La crise financière apparemment inextricable dans laquelle ne cesse de s'enfoncer la plus grande île des Caraïbes a pour origine une chute aussi spectaculaire qu'inattendue des recettes en devises fortes du pays. A la fin de l'an dernier, le montant net des réserves internationales de la banque centrale cubaine était tombé en dessous de 70 millions de dollars. La conjonction de facteurs économiques et monétaires internationaux sur lesquels Cuba n'a aucune prise et une politique économique intérieure totalement irrationnelle sont les raisons de ce déclin.

La baisse des cours mondiaux du sucre et la diminution de la production sucrière dans l'île ont ramené à 275 millions de dollars les entrées en devises fortes en 1986, alors qu'elles avaient atteint l'équivalent de près de 1,1 milliard de dollars l'année précédente. Simultanément, la chute du prix de l'or noir a durement affecté les recettes en devises provenant des réexportations de pétrole soviétique. Celles-ci n'ont plus rapporté, l'an dernier, que la moitié des 575 millions de dollars gagnés en 1985. La chute du dollar a fait le reste : la dette extérieure cubaine est principalement libellée et servie en yens, deutschemarks et autres devises européennes tandis que la majorité des exportations sont comptabilisées en dollars.

Les mesures prises par Fidel Castro pour empêcher la disparition des recettes en devises fortes de son pays ne sont pas convaincantes. La décision de réduire les importations cubaines à la limite de l'indispensable, de *rationner encore davantage* la population de l'île, d'abandonner la politique d'incitations matérielles au profit d'encouragements moraux et de revenir à une politique de recentralisation des décisions économiques laisse rêveur au moment où Moscou et la plupart des pays européens de l'Est tentent d'introduire des réformes à caractère libéral afin de rendre leur économie *plus efficaces*.

Pour toutes ces raisons, les négociations entre La Havane et ses créanciers occidentaux destinées à rééchelonner le remboursement et le service de la dette cubaine venant à échéance en 1986 et 1987 sont au point mort. Selon des sources diplomatiques généralement bien informées, le Club de Paris *aurait, en janvier*, esquivé une requête cubaine demandant la réouverture des négociations. En lieu et place, le Club aurait proposé d'envoyer au printemps une équipe d'économistes dont la tâche serait d'évaluer la situation économique du pays. Du coup, les négociations entre Cuba et ses banques occidentales créditrices sont dans l'impasse.

La nouvelle ruée sur l'or

Peu convaincu que la réunion, le week-end dernier, du groupe des Cinq (ou des Six) soit concluante, ou craignant qu'elle ait très discrètement débouché sur des accords d'intervention à des niveaux de parité nettement inférieurs à ceux présentement en vigueur, c'est-à-dire à un cours deutschemark/dollar de l'ordre de 1,60-1,70, le marché international des capitaux affiche un scepticisme qui se reflète dans une activité réduite. La majorité des euro-banquiers estime que tout raffermissement du dollar ne peut être que temporaire.

Les autorités allemandes ont, une fois de plus, contribué à accroître la confusion des esprits en autorisant la Bundespost, emprunteur dont la qualité de la dette est égale à celle de la République fédérale elle-même, à lancer lundi au pair un emprunt sur dix ans de 2 milliards de deutschemarks avec un incroyablement haut coupon de 6,25 %. Ce n'est certainement pas en attirant les investisseurs avec des taux d'intérêt élevés que la Bundesbank va aider à stabiliser le dollar !

Devant la persistante difficulté à se procurer directement des francs français à taux fixes, les emprunteurs de l'Hexagone continuent d'emprunter en dollars à partir d'euro-émissions basées sur des swaps. C'est ce qu'a fait cette semaine le Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises (CEPME). L'opération dirigée par la BNP et garantie par la République française s'élève à 125 millions de dollars. Sa durée s'étendra sur cinq ans. Elle sera émise à un prix de 101,25 et portera un intérêt annuel de 7,25 %. Les dollars à taux fixe seront, dans un premier temps, échangés contre des dollars à taux variable avant d'être finalement « swapés » en francs tricolores à taux fixe.

Pour se protéger contre l'incertitude des changes et le retour éventuel des pressions inflationnistes que pourrait engendrer une politique monétaire plus souple du Fed, contraint de venir à la rescousse des banques américaines éprouvées par la nouvelle crise de la dette latino-américaine, les investisseurs se reportent massivement vers le métal jaune. Le Crédit suisse en a fait l'heureuse expérience avec une émission sur dix ans de 200 millions de francs helvétiques qui verront le jour au pair avec un coupon attendu aux alentours de 3 %. A chaque obligation de 4 000 francs suisses sont attachés dix warrants qui, ensemble, permettront au porteur d'acquérir, jusqu'au 20 mars 1990, 100 grammes d'or à un prix de 2 315 francs suisses. Cela représente une prime de près de 16 % par rapport au cours du métal jaune le mercredi 25 février.

Si, toutefois, on veut bien considérer que, sans l'appoint des warrants, le Crédit suisse aurait dû offrir un coupon de *4,625 %, la prime globale* atteint 40 % ! C'est cher, même pour du métal de cette couleur. Les investisseurs, tout à *leur ruée* sur l'or, s'en sont souciés comme d'une guigne. Une heure après son lancement, *l'émission avait déjà attiré* des demandes excédant 300 millions de francs suisses !

Jeudi, c'était au tour de l'américaine Citibank de proposer 10 000 warrants-or au prix de 1 050 francs suisses les 5 warrants. Chacun d'entre eux donnera au porteur la possibilité d'acquérir au cours des deux prochaines années 10 onces d'or au prix de 430 dollars l'once (correspondant à un prix de 2 126 francs suisses pour 100 grammes), soit une prime de 23,5 %. Cela semble encore onéreux. Il paraît beaucoup plus intéressant d'acquérir le maximum des 43 500 actions de la BNP suisse qui vont être offertes en souscription du 6 au 12 mars. Non seulement elles seront libellées en francs de la Confédération helvétique mais, en plus, elles auront l'avantage de provenir de l'un des plus beaux fleurons du premier groupe bancaire français.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Le dollar sous haute surveillance

Au lendemain de l'accord du groupe des Six, dit « accord du Louvre » ou « accord du *Plaza-bis* », (allusion à celui du 22 septembre 1985 à New-York), le dollar s'est *trouvé placé sous « haute surveillance »*, ses cours ne variant pratiquement pas d'une semaine à l'autre.

Les marchés des changes, il faut le dire, ont réagi avec calme et prudence. Les cours du dollar auraient littéralement « plongé » le lundi 23 février si l'accord du Louvre n'avait fait allusion qu'en termes vagues à la stabilisation des parités monétaires. Au lieu de cela, on le sait, les Six sont *« convenus de coopérer étroitement pour promouvoir la stabilité des taux de change autour des niveaux actuels »*.

Le soulagement était sensible, car les Etats-Unis acceptaient, enfin, de reconnaître que le recul du dollar *était suffisant, du moins pour l'instant*. Leurs représentants cessaient, alors, de réclamer une baisse supplémentaire du « billet vert ». Ils allaient même, comme M. Richard Darman, secrétaire adjoint au Trésor, jusqu'à déclarer qu'une telle baisse pouvait ralentir la croissance économique dans le monde, et même aux Etats-Unis, où les prix et les taux d'intérêt s'orienteraient alors à la hausse. Il ne croyait pas si bien dire.

A la veille du week-end, on apprenait que les prix de détail avaient augmenté de 0,7 % en janvier, en raison, essentiellement, de la remontée des tarifs du pétrole. En outre, M. Volcker, président de la réserve *fédérale, réaffirmait : « le dollar ne doit pas baisser »*. Enfin, le ministre des finances japonais, M. Kiichi Miyazawa, faisait connaître que les Six avaient signé un « accord secret » sur les changes, prévoyant, sans doute, des interventions de la part des banques centrales, ce qu'a confirmé M. Volcker.

La crainte de telles interventions a, effectivement, pesé sur le marché, tant au long de la semaine pendant laquelle le dollar a évolué dans une étroite fourchette (1,82 DM - 1,84 DM), se retrouvant au même cours d'un vendredi à l'autre. La période sous revue a même été *très calme, voire ennuyeuse, pour les* opérateurs regardant leurs écrans désespérément fixes, ou presque. Il y eut simplement un peu d'agitation jeudi après-midi, avec l'annonce d'un recul de 7,5 % des commandes de biens durables aux Etats-Unis en janvier, le dollar revenant, fugitivement, à 1,8150 DM, pour remonter, imperturbablement, à 1,8250 DM.

Le scénario fut le même vendredi. En fin de matinée, la nouvelle d'une forte chute, en janvier, des excédents commerciaux de l'Allemagne (– 39 %) et du Japon (– 43 %) faisait monter un peu la devise américaine. *Elle baissait derechef* à l'annonce, en début d'après-midi, du déficit commercial des Etats-Unis pour le même mois de janvier, très attendue depuis le début de la semaine. Le déficit passant de 12,7 milliards de dollars en décembre (chiffre révisé) à 14,8 milliards'. Comme les prévisions avaient porté sur 14 milliards tout au plus, il en résulta une certaine déception.

Mais après un repli fugitif, les cours du dollar retrouvaient leur niveau initial. Même scénario enfin, après la publication du chiffre de 0,7 % d'inflation aux *Etats-Unis* pour janvier 1987. Désespérant ! Certes, bien des augures restent sceptiques *sur la solidité de l'accord* du Louvre, et prévoient, après une période de stabilité, une baisse ultérieure de la devise américaine. M. Kaufman, le « gourou » de Wall Street, la voit à 140 yens et 1,70 DM en fin d'année, contre 153 yens et 1,82 DM actuellement.

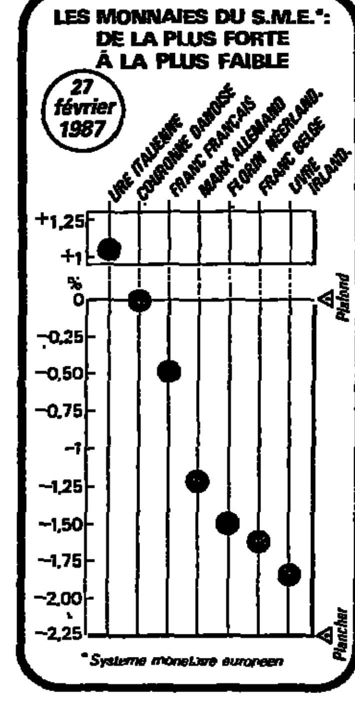
La nouvelle lettre de conjoncture d'Indosuez voit, également, le dollar retomber à 1,70 DM et 5,70 F, mais, au milieu de 1987, avec une reprise à 1,77 DM et 5,95 F au quatrième trimestre. En fait, l'accord du Louvre prévoit une stabilisation *« autour des niveaux actuels »*, ce qui pourrait impliquer certaines variations, *dans* une bande que de nombreux opérateurs voient s'étendre entre 1,70 DM et 1,90 DM, soit 5 % au-dessus et au-dessous de 1,80 DM.

Tout dépendra de l'évolution des balances commerciales. Aux Etats-Unis, l'amélioration tarde à se faire sentir. En Allemagne, ainsi qu'au Japon, le reflux de l'excédent semble engagé. En attendant, les opérateurs ne semblent pas encore disposés à vendre du dollar.

En France, les choses semblent aller mieux, en dépit du chiffre de l'inflation pour janvier (+ 0,9 %). Il est *vrai que, en Allemagne, on a fait* + 0,4 % le même mois. Pour février, les prix n'auraient augmenté que de 0,1 % *outre-Rhin*, et il est plausible que en France, la hausse ne soit que de 0,5 % pour ce même mois. Pas trop de surprises donc. En conséquence, le cours du mark à Paris glisse doucement pour s'installer en dessous de 3,33 F. La Banque de France en profite pour racheter des marks, afin de rembourser ceux qu'elle doit à la Bundesbank. Elle a récupéré environ 2 milliards de marks la semaine dernière et plus de 2 milliards cette semaine, ce qui *freine un peu la hausse de la devise* allemande à Paris.

Avec la stabilisation du dollar, *c'est le retour au calme qui s'effectue* au sein du système monétaire européen. Il n'est plus avantageux de se retrouver investi en marks à trois ou six mois à des taux inférieurs à 4 %, alors qu'on obtient plus de 8 % à Paris. C'est pourquoi l'argent rentre en France. Il était temps...

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 23 AU 27 FÉVRIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,5450	–	16,4285	64,9772	54,7046	2,6413	48,4262	0,0769
	1,5290	–	16,4554	64,8298	54,7945	2,6483	48,5436	0,0771
Paris	9,4044	6,0870	–	395,52	332,99	16,0777	294,76	4,6823
	9,2917	6,0770	–	393,97	332,98	16,0937	295	4,6890
Zurich	2,3777	1,5390	25,2834	–	84,1984	4,0650	74,5278	1,1838
	2,35848	1,5425	25,7826	–	84,5205	4,0850	74,8786	1,1902
Francfort ...	2,82428	1,8280	30,0312	118,78	–	4,8283	88,5230	1,4061
	2,7984	1,8250	30,0318	118,31	–	4,8331	88,5922	1,4081
Bruxelles ...	58,4937	37,86	6,2198	24,6004	207,11	–	18,3341	2,9123
	57,7350	37,76	6,2136	24,4797	206,90	–	18,3380	2,9135
Amsterdam ..	3,1904	2,0650	33,9247	134,18	112,96	5,4543	–	1,5885
	3,14974	2,0680	33,8983	133,54	112,87	5,4555	–	1,5895
Milan	2008,50	1300	213,57	844,78	711,16	34,3378	629,54	–
	1981,58	1296	213,26	840,19	710,13	34,3220	629,12	–
Tokyo	236,77	153,25	25,1766	99,5776	83,8347	4,0478	74,2131	0,1179
	234,77	153,55	25,2678	99,5461	84,1369	4,0664	74,5388	0,1184

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 27 février, 3,9719 F contre 3,9576 F le vendredi 20 février.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le maïs dans un champ précaire

Réunis en début de semaine à Washington, dans le cadre de l'accord *céréalier quinquennal* qui les lie depuis 1983, Américains et Soviétiques ont paru trouver un *terrain d'entente*. Comme *témoignage* de leurs bonnes dispositions, les représentants de Moscou, conduits par M. Malkevich, premier ministre adjoint pour le commerce extérieur, ont négocié l'achat de 1 à 1,5 million de tonnes de maïs des Etats-Unis. Si les cours à Chicago ont peu réagi – ils s'établissaient, le 26 *février*, à 145 cents par boisseau (1), – cette nouvelle marque *une pause, sinon un* point final, au contentieux céréalier qui opposait les deux pays.

L'été dernier, les Soviétiques avaient boudé les offres américaines de blé « subventionné », estimant que la *ristourne* proposée était insuffisante. Alors que l'accord de 1983 repose sur l'engagement de Moscou d'acheter, chaque année, au moins 9 millions de tonnes de céréales (dont un minimum de 4 millions de tonnes de blé, et de 4 millions de tonnes de maïs), les dirigeants soviétiques ne respectaient plus les clauses prévues.

Pour la campagne 1985-1986, terminée le 1er juillet dernier, ils avaient acheté 6,8 millions de tonnes de maïs, mais à peine 140 000 tonnes de blé, au grand dam des Américains. En reprenant ses achats de maïs, après neuf mois d'interruption, Moscou semble vouloir revenir à un respect plus orthodoxe de ses engagements, *y compris sur* le blé.

La situation du maïs sur les marchés n'en reste pas moins précaire. Le stock *américain, qui pesait* déjà 100 millions de tonnes à l'issue de la dernière campagne, représentera, selon *les révisions* américaines, 145 millions de tonnes en juillet prochain. Les anticipations de récoltes seulement *moyennes en* Argentine et en Afrique du Sud ne sont pas de nature à doper les cours. La volonté chinoise de *réduire* à 1,5 million de tonnes (contre 2,5 millions de tonnes initialement programmés) ses *livraisons* au Japon n'a pas, là non plus, de conséquence nettement positive sur les prix.

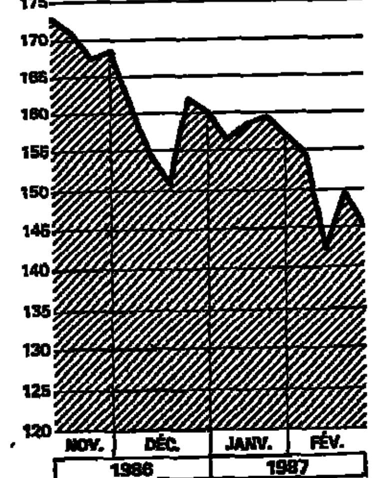
Quant au récent accord américain-européen, qui donne de fait aux Etats-Unis la possibilité d'écouler chaque année (pendant quatre ans) 2 millions de tonnes de maïs dans la CEE (en compensation à son élargissement), il n'a pas favorisé les cours. Pas plus que l'obtention par les Douze d'un droit d'exporter 500 000 tonnes de maïs vers les pays tiers (Maroc, Tunisie, Chypre, Scandinavie et RDA).

Le marché est trop pléthorique pour réagir à la perspective de flux potentiels aussi modestes (même s'ils paraissent démesurés aux producteurs français...).

Enfin, la consommation animale de maïs tend à reculer au profit du blé. La même substitution s'opère actuellement dans la fabrication d'amidon. Antant dire que le maïs a encore des obstacles à surmonter avant de trouver une nouvelle vigueur. Sur ce terrain miné, Américains et Européens affichent la même impuissance. Elle est à la mesure de la bataille qu'ils se livrent pour limiter les dégâts chez leurs agriculteurs respectifs, sous l'œil *intéressé du gros consommateur* que reste Moscou. Le 27 février, des rumeurs faisaient état d'un nouvel *achat des Soviétiques de 1 million* de tonnes de maïs américain.

ÉRIC FOTTORINO.

(1) Un boisseau de maïs = 25,4 kilos.



PRODUITS	COURS DU 27-2
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	920,5 (– 8) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	851 (+ 4) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 469 (– 31) Livres/tonne
Sucre (Paris) Mai	1 290 (+ 12) Francs/tonne
Café (Londres) Mars	1 542 (+ 27) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 857 (+ 7) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	282,75 (– 6) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	147,25 (– 2,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	141,40 (– 3,50) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Enfin la décrue !

Est-ce l'ultime tension, nous demandions-nous la semaine dernière en observant des taux supérieurs à 9 % sur le marché interbancaire, *en fin de période il est vrai*, pour les réserves des banques ? L'argument était que, au cas où le groupe des Cinq parviendrait à un accord sur la stabilisation des monnaies, les tensions sur le mark s'apaiseraient au profit du franc, et la Banque de France pourrait alors manier moins durement l'arme des taux d'intérêt pour défendre la devise française.

Eh bien ! il semble que ce schéma soit en voie d'application. Le dollar ne baisse pas, et le franc se porte mieux *(voir ci-dessus)*. Même si la Banque de France n'a pas encore donné d'indications précises sur un assouplissement éventuel de son attitude, se bornant, lundi, à maintenir son taux de 8 % sur son adjudication périodique, le marché, un peu « aidé » sans doute, a anticipé cet assouplissement en ramenant, vendredi, le loyer de l'argent au jour le jour au-dessous de 8 %, pour la première fois depuis le début de l'année.

Ce mouvement s'est effectué en dépit de l'annonce d'une hausse des prix de 0,9 % en janvier, événement lui aussi anticipé, car les cours en tenaient déjà compte. La nouvelle, assortie de prévisions sur les mois suivants et l'année 1987 tout entière, pour laquelle l'inflation serait de 2,5 % selon le gouvernement et de 3 % selon l'INSEE, a plutôt rassuré les opérateurs. Certains d'entre eux redoutaient un chiffre de 4 % à 5 %.

Du coup, la Bourse des valeurs a fait un bond *(voir d'autre part)*, et le MATIF, qui se traînait depuis le début de la semaine aux environs de 105,50 sur toutes échéances, s'est réveillé à partir de jeudi, les cours passant même, vendredi, le cap des 106 pour s'inscrire à 106,40, près d'un point de plus en huit jours. Sur le *marché secondaire, les* rendements ont amorcé une décrue, revenant de 8,91 % à 8,83 % sur les *emprunts* d'Etat à *plus de sept ans*, de 9,10 % à 8,95 % pour ceux de deux à sept ans, selon les indices Paribas. *Seul le secteur public* est resté coincé à 10,12 %, mais on relève, dans ce secteur, un frémissement très net.

Avec des perspectives un peu plus riantes, et avec toute la prudence *désirable, tant les déceptions ont été* nombreuses ces derniers mois, les affaires reprennent un peu. Depuis quinze jours déjà, les observateurs avisés estimaient que les cours pratiqués constituaient des cours d'achat, et il semble qu'ils commencent à avoir raison. N'a-t-on pas noté, cette semaine, des achats étrangers importants en bons du Trésor, dont, à l'extérieur, on juge les rendements élevés à l'échelle mondiale, avec peu ou pas de risque de change à l'heure actuelle. Sur la place, ces mêmes observateurs avisés se hasardent à prévoir des rendements de 8 % en fin d'année sur les emprunts d'Etat, peut-être même moins.

Sur le marché primaire, en tout cas, c'est vraiment le réveil. Cette semaine, plus de 10 milliards de francs d'émissions ont *été* lancées. L'accueil a été généralement satisfaisant. Le Crédit foncier a ouvert le feu avec deux emprunts totalisant 4,5 milliards de francs, sous la direction d'Indosuez, du Crédit agricole et du Crédit lyonnais. Cette émission a pour but de créer un « gisement » d'obligations 7,50 % 1987-2001, en offrant un échange avec les 5 milliards de francs d'obligations *7,50 % 1986-2001 émises en juillet* 1986.

A cet effet, le Crédit foncier lance une tranche de 1 milliard de francs à taux fixe de 7,50 %, émis à 90 % du pair (soit un rendement *réel de 9,33 %) et assorti* de bons d'échange pour des obligations 7,50 % 1986-2001. Une deuxième *tranche de 3,5 milliards de francs* (dont 1 milliard en placement restreint), à taux variable TME (indexation sur ceux des emprunts d'Etat), également avec bons d'échange pour les fameux titres 1986-2001. L'accueil a été bon pour la tranche à taux variable, moins bon pour celle à taux fixe, mais il se pourrait que l'intérêt se réveille pour cette dernière.

La Caisse centrale de coopération économique s'est présentée avec un emprunt de 1,5 milliard à taux fixe de 8,80 % nominal, émis à 96,30 %, soit un rendement réel de 9,28 %, avec, *naturellement*, un bon pour l'échange, du 15 décembre 1987 au 15 janvier 1988, contre des obligations *à taux variable TME. Là aussi*, l'accueil a été bon. Signalons que la Société générale s'est engagée à *assurer la cotation régulière de cet* emprunt, jouant le rôle de *market-maker*, comme elle le fait pour le *dernier emprunt d'EDF*.

Enfin, le Crédit lyonnais a levé 2 milliards de francs, en deux tranches de 1 milliard de francs. La première, à taux fixe de 9 %, est émise à 95,64 % du nominal, soit un rendement réel de *9,60 %*. La seconde, à intérêt payé trimestriellement, est à taux variable TEB (taux d'escompte moyen pondéré des bons du Trésor à *treize semaines*) : un vrai « papier de banque ». Si cette tranche à taux variable a été bien accueillie, surtout le premier jour, car les gérants de SICAV redoutent un peu son instabilité, la surprise est venue de la première tranche. Malgré son taux fixe, elle connaît un très vif succès, car 9,60 %, c'est bon à prendre. C'est ce que les clients du réseau *Crédit lyonnais ont pensé*.

F. R.

Le Monde

ÉTRANGER
3 Etats-Unis : le remplacement de M. Donald Regan.
— Argentine : les poursuites contre les violations des droits de l'homme.
4 Italie : la crise gouvernementale et le mandat d'arrêt contre Mgr Marcinkus.

POLITIQUE
5 Après les déclarations de M. Pasqua : *« Il n'y a pas de limite à la démocratie »*, déclare M. Bérégovoy.

RÉGIONS
12 Dans le Nord : les bons champignons de Comines.

SOCIÉTÉ
6-7 Le surprenant réquisitoire de l'avocat général au procès de Georges Ibrahim Abdallah.
7 L'« immigration dorée » à Paris.

CULTURE
8 Photo : Vu, au centre de la Vieille-Charité à Marseille.
— Théâtre : la saison à Berlin.

COMMUNICATION
9 L'offensive des publicitaires contre Havas.

ÉCONOMIE
13 CGCT, Saint-Gobain : la mise en œuvre de la privatisation.
— Le tiers-monde s'enlise dans la dette.
14 Revue des valeurs.
15 Crédits, changes, grands marchés.

SERVICES
Carnet 11
Météorologie 11
Mots croisés 11
Spectacles 10

DATES
2 Il y a vingt-cinq ans en Birmanie, Ne Win prend le pouvoir.

MINITEL
● *Les dossiers « chauds » du Monde.*
● *Les informations 24 h/24 h.*
● *Les points forts de la semaine.*
● *Jeu : Gagnez* le Monde. Actualité. Immobilier. Météo. Bourse. Télémarket. Loisirs.
36.15 Tapez LEMONDE

Le mécontentement paysan se traduit par des manifestations

En Allemagne...

BONN
de notre correspondant

Les propositions de la Commission de Bruxelles en matière de prix agricoles ont attisé le vent de révolte qui souffle chez les agriculteurs allemands. Alors que les manifestations deviennent de plus en plus fréquentes, ce mouvement de protestation échappe aux dirigeants du syndicalisme agricole, ouvertement accusés s'être acoquinés avec le gouvernement.

Après Aix-la-Chapelle et bien d'autres villes ouest-allemandes, ils étaient plus de 10 000 à défiler, le jeudi 26 février, dans les rues de Hanovre, capitale de la Basse-Saxe. Pour la deuxième fois en l'espace d'une semaine, le ministre fédéral de l'agriculture, M. Ignaz Kiechle, mais également le président de l'Union fédérale des agriculteurs ouest-allemands, M. Constantin von Heereman, ont été brûlés en effigie sur la place publique.

Les colères de M. Kiechle, qui a qualifié, mardi, les propositions de la Commission de *« véritable déclaration de guerre »* à l'agriculture ouest-allemande, ne suffisent plus désormais à calmer les esprits.

Au contraire, la puissante Union fédérale des agriculteurs se voit contestée sur sa droite et sur sa gauche par des groupes qui font de la surenchère. Les thèses défendues par les Verts, devenus ces dernières années extrêmement actifs dans le secteur, rencontrent de plus en lus d'échos dans certaines régions, notamment chez les jeunes agriculteurs.

H. de B.

... en France...

Plusieurs centaines de producteurs de porcs ont manifesté, le vendredi 27 février, en Bretagne, à l'appel de la FDSEA et du CDJA et avec le soutien de la Fédération nationale porcine (FNP), contre la baisse des cours du porc. Toutes les actions, qui étaient presque terminées en fin d'après-midi, se sont déroulées sans incident.

Dans le Finistère, une quarantaine d'agriculteurs ont bloqué le train Paris-Brest en gare de Landivisiau, ainsi que le passage à niveau de Rosporden. D'autres ont bloqué pendant deux heures l'aéroport de Brest-Guipavas. Dans ce département, mais aussi dans les Côtes-du-Nord et en Ille-et-Vilaine, des manifestants, au volant de leurs tracteurs, ont mené sur les principaux axes routiers des « opérations escargot ». A Rennes, en Ille-et-Vilaine, ils ont amené, en début d'après-midi, à la préfecture un camion de jambons danois qu'ils avaient intercepté dans la nuit au péage autoroutier de La Gravelle (Mayenne). Le camion, qui devait assurer une livraison à Loudéac (Côtes-du-Nord), a repris la direction de Paris.

La FNP, jugeant la situation *« intenable »* pour les producteurs, invite *« tous les partenaires de la filière à faire preuve de solidarité en participant à un redressement ordonné et durable du marché, dans lequel l'Etat doit assumer aussi ses responsabilités »*.

... en Espagne

Plusieurs milliers d'agriculteurs espagnols ont, depuis jeudi 26 février, interrompu la circulation sur des routes nationales avec leurs tracteurs, dans le centre et l'est du pays, pour protester contre la politique agricole du gouvernement. Ils demandent notamment le renforcement du contrôle des importations agricoles et de meilleures prestations sociales.

Ces manifestations devaient se poursuivre vendredi et samedi. — *(AFP.)*

CHINE : révélations sur la crise politique

Les « erreurs » de M. Hu Yaobang

Un document officiel du Parti communiste chinois, destiné à l'information interne de tout l'appareil, et qui vient d'être l'objet d'une fuite savamment organisée auprès de la presse étrangère à Pékin, apporte d'importantes précisions sur la crise qui a brutalement frappé la direction chinoise le mois dernier. Ce document, qui porte le numéro trois dans la succession des textes émis par le parti depuis le début de l'année, a été lu aux correspondants de l'AFP, du *Washington Post* et de l'agence japonaise Kyodo, par un responsable du parti.

L'ancien chef du PC, M. Hu Yaobang, limogé le 16 janvier, y est accusé de six « erreurs », dont celle d'avoir été lui-même à l'origine de la contestation étudiante qui avait touché toutes les grandes villes en Chine en décembre, avec des manifestations réclamant une démocratisation du régime. Ces accusations figurent dans un rapport de M. Bo Yibo, un vétéran du parti, prononcé devant la session « élargie » du bureau politique qui a entériné la démission de M. Hu. Ce dernier est accusé d'avoir *« encouragé les éléments actifs qui prônaient la libéralisation bourgeoise »* contre laquelle le régime fait aujourd'hui campagne, ce qui *« a jeté les bases de l'agitation étudiante »*.

Autre critique, liée à la première : l'ancien secrétaire général favorisait la répudiation du « gauchisme » passé du régime sans se défier du « droitisme ». S'il semble difficile de faire porter sur le seul M. Hu le poids de cette accusation, ce l'est encore plus pour la suivante : on lui reproche aujourd'hui d'avoir œuvré pour une croissance économique trop rapide et d'avoir donné la priorité à la consommation, ce qui a produit de *« sérieux déséquilibres »* dans l'économie chinoise. Le parti l'accuse enfin d'avoir manqué à la discipline collégiale, de s'être montré peu attaché aux formes constitutionnelles pour faire adopter des décisions, et d'avoir eu, à l'occasion, des paroles malheureuses en matière de diplomatie.

L'accusation concernant les choix économiques de la Chine ces dernières années est sans doute celle qui touche au plus près l'autorité de M. Deng Xiaoping lui-même. Aussi est-ce probablement pour cela que le document insiste sur le fait que l'homme fort du régime s'était opposé depuis longtemps aux méthodes de son second...

Au point que le document suggère aujourd'hui la formation d'un collège de « sages » où M. Deng (âgé de quatre-vingt-deux ans) siégerait aux côtés de MM. Li Xiannian (président de la République, quatre-vingt-un ans) et Chen Yun (spécialiste de l'économie, quatre-vingt-un ans également) afin de garantir que le prochain chef en titre du parti ne déviera pas de la ligne qu'on lui aura tracée. Ces deux dirigeants passent pour avoir, depuis longtemps, vu d'un œil critique certaines initiatives de M. Deng. Cette formule augure mal, en outre, de la relève des générations...

Enfin, fait plutôt inhabituel à la tête du régime chinois, M. Hu Yaobang a non seulement fait valoir devant ses pairs qu'il avait *« quelques divergences de vues »* avec les critiques qu'on lui adressait, mais il a imposé que cette précision figure dans ce document, à la suite de son autocritique. La teneur de ses désaccords n'est pas précisée, mais le moins qu'on puisse dire est que M. Hu n'est visiblement pas parti sans se défendre et que, pour un homme de la génération suivante, qui conserve en outre son siège au bureau politique, cela ressemble fort à une manière de se placer pour l'avenir.

FRANCIS DERON.

L'arrêt de TV 6 samedi à minuit

Course d'obstacles pour la nouvelle sixième chaîne

Avant la disparition, le samedi 28 février à minuit de TV 6, une manifestation devait rassembler à 15 heures sur les Champs-Elysées, les partisans de la chaîne musicale : de jeunes téléspectateurs, des artistes, mais aussi des militants des mouvements de jeunesse des partis politiques de gauche (PS, PC, MRG) ou de la majorité (CDS et Jeunes giscardiens). Les associations Allonz'enfants de l'ancien ministre socialiste Jack Lang, et Plus jamais ça, ainsi que le comité de soutien à Radio 7 (une station de l'audiovisuel public fermée vendredi 27 février), étaient conviés à se joindre à la marche de protestation, tandis que d'autres défilés étaient prévus en province. Pendant ce temps, les responsables de la chaîne appelée à succéder à TV 6, dimanche 1er mars, à 11 h 15, devaient se livrer à une course d'obstacles.

« Le marathon de dix ans commence par un sprint de cinq jours », explique joliment le directeur général adjoint de Métropole TV, M. Jean Stock. Le démarrage de la petite dernière des télévisions constituant, en effet, un défi à relever en cinq jours et cinq... nuits seulement. Un sprint ? Une course d'obstacles plutôt. Le premier fut, bien sûr, le rejet par la CNCL du nom de la chaîne primitivement choisi par les actionnaires : RTL 6.

Motif indiqué : ne pas créer une « confusion » entre l'« appellation commerciale du service » et l'un de ses principaux actionnaires (*le Monde* du 27 février). RTL 6 a dû laisser la place à M 6 (Métropole 6)... sous réserve que cette nouvelle dénomination ne soit pas déjà une marque déposée. Au travail des équipes œuvrant jour et nuit sur l'« habillage » de la chaîne (les logos) et effaçant toutes références à RTL dans les émissions déjà enregistrées est donc venue s'ajouter l'incertitude sur le nom de baptême de la chaîne.

Autre obstacle, interne celui-là : le choix du directeur de l'information qui a donné lieu aux premières dissensions entre les actionnaires. Aux responsables de la Lyonnaise des eaux, qui penchaient pour l'ancien journaliste d'Europe 1, Jean-Claude Dassier, les équipes de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT-RTL) préféraient l'un des leurs, Alexandre Baloud. C'est ce dernier qui devait présenter le journal de 19 h 30 le jour de l'ouverture. Un léger avantage pour lui, puisque, selon les dirigeants de la chaîne, les fonctions de présentateur et de directeur seront liées dans un premier temps. Mais, officiellement, le second poste n'est toujours pas pourvu... S'il est différé, le désaccord n'est donc pas réglé.

Enfin, le calendrier de démarrage imposé par les pouvoirs publics et la CNCL est si rapide — il ne fallait pas laisser d'« écran noir » entre la disparition de TV 6 et le lancement de M 6 — que la nouvelle chaîne s'est vue contrainte de démarrer sans qu'aucun accord avec les prestataires de service (Télédiffusion de France ou la direction générale des télécommunications, par exemple), ait pu être signé. Le cas de figure s'est répété avec l'ensemble des sociétés d'auteurs, les professionnels du cinéma. Tous ont accepté un alignement provisoire des conditions faites à M 6 sur celles de TV 6.

Restait alors le problème aigu des clips pour une chaîne contrainte par son cahier des charges de diffuser 40 % de musique. Les responsables de la chaîne demandaient les mêmes conditions de prix de diffusion que TV 6, chaîne musicale, soit 850 F pour un passage. Les producteurs voulaient aligner M 6 sur les tarifs des chaînes « généralistes » de service public : 4 000 F pour une diffusion. Les deux parties se sont donné quinze jours pour trouver un accord.

P.-A. G.

Joëlle Aubron serait la meurtrière de Georges Besse

Trois des témoins du meurtre de Georges Besse, confrontés à Joëlle Aubron et Nathalie Ménigon, auraient reconnu dans la première l'auteur des coups de feu contre Georges Besse et dans la seconde la jeune femme qui était « en couverture ».

Parmi ces témoins, figure la locataire d'un immeuble voisin de celui de l'ancien président-directeur général de la régie Renault, boulevard Edgar-Quinet à Paris (14e), à laquelle Nathalie Ménigon avait crié : *« Toi, casse toi ! »*.

D'autre part, des enquêteurs de la police judiciaire de la République fédérale d'Allemagne (BKA) ont passé l'après-midi du vendredi 27 février au quai des Orfèvres. Ils seraient notamment intéressés par les documents relatifs à l'unité d'action entre Action directe et la Fraction armée rouge, annoncée le 15 janvier 1985 par un texte commun aux deux organisations.

Enfin, M. Pierre Devoussoux, âgé de soixante-six ans, le propriétaire de la ferme de Vitry-aux-Loges (Loiret), dans laquelle vivaient les quatre militants d'Action directe, a été entendu par la brigade criminelle dans la soirée de vendredi. M. Devoussoux, qui se trouvait en vacances aux sports d'hiver, lors de l'arrestation de Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron et Georges Cipriani, a été interrogé sur les circonstances dans lesquelles il a loué en 1984 sa ferme à un certain Eric Deroiel, nom d'emprunt de Jean-Marc Rouillan.

● **M. Paul Nitze, conseiller de la défense auprès de M. Reagan, sera reçu, lundi 4 mars, au Quai d'Orsay.** — M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères recevra, lundi 2 mars, MM. Paul Nitze, conseiller spécial de M. Reagan en matière de défense, et Richard Perle, assistant du secrétaire américain de la défense. MM. Nitze et Perle, actuellement en tournée dans les capitales européennes, informeront le Quai des problèmes liés au déploiement du bouclier spatial américain (initiative de défense stratégique, IDS) et de l'interprétation faite par Washington du traité soviéto-américain sur les défenses antimissiles ABM. — *(AFP.)*

● **Une succursale de la Deutsche Bank à Strasbourg.** — Le plus grand établissement de crédit ouest-allemand, la Deutsche Bank AG, a ouvert à Strasbourg sa deuxième succursale en France, après celle de Paris, ouverte en 1977. Cette succursale servie par un personnel réduit, pour l'instant, à cinq personnes, doit permettre à la banque de *« mieux soutenir les quelque quatre cents filiales d'entreprises allemandes installées en Alsace-Lorraine, mais aussi les entreprises françaises souhaitant s'implanter en RFA »*, a expliqué M. Hilmar Kopper, membre du directoire de l'établissement allemand.

« Tête de Turc »

Thyssen dénonce ses contrats avec 18 agences de travail intérimaire

Duisburg. — Sous l'influence des dénonciations du journaliste Günter Wallraff, le géant ouest-allemand de la sidérurgie Thyssen a dénoncé ses contrats avec dix-huit agences de travail intérimaire employant dans des conditions déplorables d'insécurité des travailleurs immigrés dans sa zone industrielle de la Ruhr, a annoncé vendredi 27 février la firme à Duisbourg (ouest de la RFA).

Dans un best-seller, *Tête de Turc*, le journaliste Günter Wallraff avait dénoncé les conditions inhumaines de travail aux usines Thyssen. Déguisé en travailleur turc, il avait été embauché par une de ces firmes d'intérim qui travaillent pour la société allemande.

Lundi 23 février, un tribunal avait condamné l'écrivain à supprimer de *Tête de Turc* deux passages à la demande de Thyssen. Mais le tribunal avait donné raison à Günter Wallraff dans cinq autres cas dans lesquels l'écrivain dénonçait des manquements à la sécurité dans la zone industrielle de Thyssen. — *(AFP.)*

● **Le syndicat CGT de Renault-Billancourt condamné à 700 000 francs d'amende.** — Le tribunal d'instance de Nanterre (Hauts-de-Seine) a, le jeudi 26 février, condamné le syndicat CGT de l'usine Renault-Billancourt à une amende de 700 000 francs pour des faits qui remontent au 29 août 1985 (*le Monde* du 30 août 1985).

Alors engagé dans une opération de guérilla pour maintenir la mobilisation au mois d'août, la CGT avait « emprunté » une cinquantaine de véhicules au centre Renault de Gennevilliers pour les amener sur les Champs-Elysées. L'objectif était de dénoncer la fabrication en Espagne et en Belgique de modèles vendus en France. Cette action avait provoqué un vif émoi et avait été désapprouvée. Le gouvernement et la direction de la régie Renault avaient engagé des poursuites judiciaires contre des « actions » jugées comme des « actes de délinquance ».

A B C E F G H

Pas d'accord salarial pour 1987 dans les banques

Il n'y aura pas d'accord salarial pour 1987 dans le secteur bancaire. La deuxième séance de négociations, le vendredi 27 février, entre les syndicats et la délégation patronale de l'Association française des banques (AFB), a duré moins d'une heure et s'est conclue par une rupture.

L'AFB a décidé d'appliquer unilatéralement ses dernières propositions d'une augmentation générale de 1,7 % en glissement, correspondant aux propres choix du gouvernement pour la fonction publique. Le calendrier a cependant été légèrement modifié : la première hausse de 1 % interviendra le 1er mai et non le 1er juin ; la seconde, de 0,7 %, sera appliquée à partir du 1er décembre et non du 1er novembre. Cela *« entraîne une évolution de la masse salariale de 0,03 %. C'est ridicule »*, a estimé Force ouvrière. Le SNB-CGC a dénoncé *« cette mascarade de négociations »*, et tous les syndicats ont refusé de signer. *« L'AFB n'est plus en mesure de jouer un rôle de partenaire social »*, a déclaré la CFTC.

La réaction syndicale est d'autant plus vive que cette négociation, sur une base inchangée, intervenait deux jours après la révision des prévisions d'inflation, estimée à 2,4 % par le ministère de l'économie et des finances. La CGT a appelé à une grève pour le 6 mars. La CFDT rencontrera, le 2 mars, le SNB-CGC et FO pour envisager une éventuelle réaction.

URSS

Comment M. Michel Noir peut-il être ministre ? *se demande l'agence Tass*

Moscou. — L'agence Tass a violemment stigmatisé, vendredi 27 février, les déclarations du ministre du commerce extérieur, M. Michel Noir, selon qui la libéralisation annoncée en URSS est *« une duperie »* (*le Monde* du 27 février).

Commentant, dans une dépêche datée de Paris, l'interview accordée par le ministre à l'hebdomadaire *Paris-Match*, l'agence s'interroge : *« Comment un homme affichant un tel point de vue peut-il remplir ses obligations de ministre, qui consistent précisément à développer la coopération économique et à entretenir le dialogue avec les autres pays ? »*

« Le ministre est bien obligé, de par ses fonctions, de rencontrer et de mener des pourparlers avec les responsables du commerce extérieur soviétique, poursuit Tass, *mais quelle peut être sa volonté de parvenir à des accords, lorsqu'il adopte une position semblable ? »*

Tass se demande dans quelle mesure les *« attaques »* de M. Noir *« reflètent le point de vue officiel des dirigeants français »*. L'agence exprime notamment sa perplexité en notant que pour sa part, M. Jean-Bernard Raimond, ministre français des affaires étrangères, a observé *« des signes positifs »* dans les changements survenus en URSS. *« Soit M. Noir prend ses désirs pour des réalités lorsqu'il affirme que ses déclarations correspondent à la ligne officielle,* conclut Tass, *soit les dirigeants français se répartissent différents rôles entre eux, comme au théâtre. »*. — *(AFP.)*

MADAGASCAR

Violentes émeutes à Antsirabe

De violentes émeutes, visant particulièrement la communauté indo-pakistanaise, ont éclaté, dans la nuit de jeudi 26 à vendredi 27 février, à Antsirabe, une importante localité industrielle, située à environ 150 kilomètres au sud de Tananarive. Les magasins et les villas appartenant aux commerçants indiens de la localité ont été systématiquement pillés et saccagés. Les émeutes, qui auraient fait des blessés, se sont poursuivies vendredi, le calme revenant peu à peu à la suite de l'intervention des forces de l'ordre. Un couvre-feu qui n'a pas été officiellement annoncé aurait été instauré.

D'autre part, des échauffourées entre étudiants et forces de l'ordre ont eu lieu vendredi matin à Tananarive, dans un quartier proche du campus universitaire. — *(AFP.)*

M. HENRI NALLET invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Henri Nallet, député socialiste de l'Yonne depuis le 16 mars 1986, ancien ministre de l'agriculture dans le dernier gouvernement Fabius, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury *RTL-le Monde* », dimanche 1er mars, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Nallet, qui fut conseiller technique chargé de l'agriculture à l'Elysée de 1981 à 1985, répondra aux questions d'André Passeron et de Jacques Grall, du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Dominique Pennequin, de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

Le numéro du « Monde » daté 28 février 1987 a été tiré à 477 261 exemplaires

هكذا من الأصل